EMPOWER PROJECT

Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights

The American Presidential Women's Justice and Empowerment Initiative

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES AU BENIN

Etude de base du Projet Empower

Décembre 2008

« Le présent document a été possible grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID). Son contenu n'engage que EMPOWER et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou du Gouvernement des Etats-Unis ».

Tous ensemble, éradiquons les VBG avec le soutien du peuple Américain

Rapport Etude de base du Projet EMPOWER, décembre 2008
Version définitive

USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

care

EMPOWER PROJECT

Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights

The American Presidential Women's Justice and Empowerment Initiative

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES AU BENIN

Etude de base du projet EMPOWER

Décembre 2008

« Le présent document a été possible grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID). Son contenu n'engage que EMPOWER et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou du Gouvernement des Etats-Unis ».

Tous ensemble, éradiquons les VBG avec le soutien du peuple Américain

USAID FROM THE AMERICAN PEOPLE

care

CARE International est une organisation humanitaire internationale créée en 1945 et présente dans plus de 70 pays. Installée au Bénin depuis Septembre 1999, sa mission est de « *soutenir un développement équitable et durable en permettant aux populations démunies de réaliser leur potentiel, de faire valoir leurs droits et de renforcer les liens avec la société en général* ».

Les valeurs de CARE sont :

Respect: Nous respectons la dignité, la valeur et le rôle des participants, des donateurs, des partenaires et des collaborateurs.

Intégrité : Nous agissons en cohérence avec la Mission de CARE, avec honnêteté et transparence. Nous assumons la responsabilité de nos actions individuelles et collectives.

Engagement : Nous travaillons tous ensemble avec efficacité, au service du plus grand nombre.

Excellence : Nous nous remettons constamment en cause, afin d'atteindre le plus haut niveau de performance et de valeur ajoutée

Le Projet EMPOWER est un Projet de l'USAID, entièrement financé par le peuple Américain et mis en œuvre par CARE International en partenariat avec le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, des ONGs et Réseaux. EMPOWER provient de l'initiative Présidentielle américaine pour la Justice et l'autonomisation des Femmes. Un Projet de Mobilisation et d'appui à la mise en œuvre des Politiques et Lois pour le Respect des Droits des Femmes

Dépôt légal : 4116 du 25 mars 2009
ISBN : 978-99919-63-76-1
© 2008 CARE International au Bénin/Projet EMPOWER/WJEI
Tous droits réservés

« Le présent document a été possible grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID). Son contenu n'engage que EMPOWER et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'USA D ou du Gouvernement des Etats-Unis ».

Conception

Sètchémè Jérônime MONGBO,
Directrice du Projet EMPOWER

Rotimy DJOSSAYA,
Coordonnateur National de CARE Bénin

Daniel DJODJOUHOUIN,
Responsable du Suivi-Evaluation

Collecte et Analyse des données

Equipe de collecte (voir liste en annexe 7)

Daniel DJODJOUHOUIN,
Responsable du Suivi-Evaluation

François COKOU,
Statisticien/Personne ressource

Sètchémè Jérônime MONGBO,
Directrice du Projet EMPOWER

Rédaction et Correction du Rapport

Daniel DJODJOUHOUIN,
Responsable du Suivi-Evaluation

Sètchémè Jérônime MONGBO,
Directrice du Projet EMPOWER

Staff du Projet EMPOWER (voir liste fin document)

Validation du Rapport

Participants à l'Atelier de Lancement/Validation du 30 Septembre 2009

Imorou ZAKARI,
Directeur de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant du Ministère de Famille et de la Solidarité Nationale

François COKOU,
Statisticien

Daniel DJODJOUHOUIN,
Responsable du Suivi-Evaluation

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES....9

LISTE DES TABLEAUX....10

LISTE DES GRAPHIQUES....12

DÉFINITION DE QUELQUES CONCEPTS....13

INTRODUCTION....16

Contexte et justification....16
Objectifs de l'étude....17

1 APPROCHE METHODOLOGIQUE....20

1.1 Population et sites de l'étude....20
1.2 Echantillonnage et choix des cibles (zones et indiv dus) de l'étude et méthodes de collecte des données....20

1.2.1 Echantillonnage....21
1.2.1.1 Champ de l'étude et catégorisation des cibles....21
1.2.1.2 Taille de l'échantillon....21

1.2.2 Choix des cibles (zones et individus) de l'étude et méthodes de collecte des données....22
1.2.2.1 Choix des cibles (zones et individus) de l'étude....22
1.2.2.2 Méthodes de collecte....24

1.3 Déroulement de l'étude....25
1.3.1 Formation des agents de collecte....25
1.3.2 Collecte des données sur le terrain....26
1.3.3 Supervision....28

1.4 Traitement, analyse des données et rédaction du rapport....29
1.5 D fficultés rencontrées....29

2 RÉSULTATS OBTENUS....31

2.1 Caractéristiques des personnes enquêtées....31
2.2 D fférentes formes et man festations de VBG observées dans les communes cibles et leur spéc ficité par commune....37
2.2.1 Différentes formes et manifestations de VBG observées dans les communes cibles....37
2.2.2 Spécificité des cas de VGB par commune....44

2.3 Formes et aspects de VBG spécifique à chaque commune.....50

2.4 Principaux auteurs de violences sur les filles et les femmes.....55

2.5 Causes des violences sur les f lles et les femmes.....57

2.6 Typologie et proportion des femmes, des f lles et enfants victimes des VBG dans les communes cibles.....59

2.7 Déterm nants socioculturels, économiques et relig eux favorisant le phénomène et attitudes/comportements à l'égard des femmes et f lles dans les communes c bles 62

2.8 Attitudes adoptées face aux violences faites aux femmes et aux enfants.....65

2.9 Lois anti Violences Basées sur le Genre.....66

2.9.1 Différentes lois protégeant les droits des femmes et des enfants au Bénin, notamment les lois anti-VBG.....66

2.9.2 Evaluation du niveau de l'observance et de mise en application des lois anti Violences Basées sur le Genre.....68

2.10 Thèmes et stratégies de lutte contre les Violences Basées sur Genre.....69

2.10.1 Thèmes objets des Communications pour le Changement de Comportement et des plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants.....69

2.10.2 Stratégies les plus efficaces en matière de lutte contre les Violences Basées sur le Genre selon les zones.....73

2.11 Structures actives dans la prise en charge des victimes et survivantes des VBG.....77

2.11.1 Existence d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes/enfants dans leur localité.....77

2.11.2 Structures actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes selon les populations.....79

2.12 Possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG.....82

2.12.1 Existence de possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés.....82

2.12.2 Exemples de possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés.....83

2.13 Fre ns et opportunités (culturels, administratifs, relig eux) du partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc.....85

2.14 Besoins en renforcement de capacités des partenaires.....86

2.14.1 ONG partenaires.....87

2.14.2 Centres de Promotion Sociale (CPS).....87

2.14.3 Structures de prise en charge des victimes et potentielles victimes.....88

2.14.4 Associations d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG.....88

2.14.5 Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes (services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.).....89

2.15 Définition des caractéristiques-type d'un mini-centre.....89

2.15.1 Services à offrir par les mini centres.....89

2.15.2 Qualité/capacité du personnel des mini-centres.....90

2.15.3 Ressources matérielles 90

2.15.4 Organisation interne, horaires de travail et système d'archivage.....90

2.16 Mise en place d'une base de données pour le suivi-évaluation.....91

2.17 Production de supports audio-visuels.....92

2.17.1 Journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés.....92

2.17.2 Disponibilité et coûts de l'accès à l'utilisation d'équipements pour l'impression de documents en langues locales.....93

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....95

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....97

ANNEXES.....99

SIGLES ET ACRONYMES

AFJB	: Association des Femmes Juristes du Bénin
AFVP-A	: Association des Femmes Volontaires pour le Progrès de l'Atacora
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
AME	: Association des Mères d'Elèves
APE	: Association des Parents d'Elèves
APROFEJ	: Assistance pour la Promotion de la Femme et de la Jeune fille
CAP	: Connaissances, Attitudes et Pratiques
CARE	: Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
COP	: Chief Of Party
CPS	: Centre de Promotion Sociale
EMPOWER	: Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights
ESAM	: Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde
EQUI-FILLES	: Equité pour les Filles
GF	: Groupe de Femmes
HRTG	: Human Right Task Group
IEC	: Information Education Communication
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
MGF	: Mutilations Génitales Féminines
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
NR	: Non Réponse
NSP	: Ne Sait Pas
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORTB	: Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin
RIFONGA	: Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
USAID	: United States Agency for International Development
VBG	: Violence Basée sur le Genre
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WILDAF	: Women in Law and Development in Africa

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
Tableau 1	Point des questionnaires individuels administrés et des focus group	25
Tableau 2	Point des opérations de collecte	27
Tableau 3	Nombre de focus groups et effectif des personnes rencontrées	28
Tableau 4	Récapitulatif des caractéristiques des femmes victimes ou survivantes, époux des femmes/parents des enfants victimes et autorités	33
Tableau 5	Récapitulatif de quelques caractéristiques des femmes victimes ou survivantes	34
Tableau 6	Récapitulatif de quelques caractéristiques des enquêtés de sexe masculin	34
Tableau 7	Récapitulatif de quelques caractéristiques de femmes victimes ou survivantes	35
Tableau 8	Récapitulatif des caractéristiques des enfants victimes ou survivants	35-36
Tableau 9	Récapitulatif des caractéristiques des mères des enfants victimes ou survivants	36-37
Tableau 10	Nombre et proportion des cas de violences selon les différentes catégories de cibles interrogées	42-43
Tableau 11	Prévalence des violences par commune	45-46
Tableau 12	Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en valeur absolue par commune	47-48
Tableau 13	Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en pourcentage par commune	48
Tableau 14	Violences subies par les enfants selon eux-mêmes en valeur absolue par commune	49
Tableau 15	Violences subies par les enfants selon eux-mêmes en pourcentage par commune	50
Tableau 16	Singularité des communes en matière de VBG	51-52
Tableau 17	Principaux auteurs des violences sur les femmes	55
Tableau 18	Principaux auteurs des violences sur les filles	56
Tableau 19	Causes des violences sur les femmes	57
Tableau 20	Autres causes des violences sur les femmes	58
Tableau 21	Autres causes des violences sur les enfants	58
Tableau 22	Femmes les plus exposées aux violences	59
Tableau 23	Filles les plus exposées aux violences	60
Tableau 24	Tranche d'âges de femmes la plus touchée par les violences	61

Tableau 25	Tranche d'âges d'enfants (filles) la plus touchée par les violences	61
Tableau 26	Déterminants socioculturels, économiques et religieux	62
Tableau 27	Déterminants socioculturels, économiques et religieux issus des focus groups	63-65
Tableau 28	Attitudes face aux violences faites aux femmes et aux enfants	65
Tableau 29	Connaissance de l'existence des lois qui protègent les femmes au Bénin	66
Tableau 30	Connaissance des lois existantes	67
Tableau 31	Citation des lois existantes	67
Tableau 32	Application des lois protégeant les femmes et les enfants	68
Tableau 33	Taux d'application des lois	69
Tableau 34	Participation à des séances de communication	70
Tableau 35	Thèmes développés au cours des séances de communication	70
Tableau 36	Stratégies de lutte utilisées contre les VBG	73
Tableau 37	Stratégies les plus efficaces	76
Tableau 38	Existence d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes / enfants dans la localité	78
Tableau 39	Actions menées dans le cadre de la lutte contre les VBG	78
Tableau 40	Structures actives dans la lutte contre des violences faites aux femmes selon les cibles	79
Tableau 41	Autres Structures actives dans la lutte contre des violences faites aux femmes citées par les structures rencontrées	80
Tableau 42	Niveau de fréquentation des services	81
Tableau 43	Actions pour plus d'efficacité	82
Tableau 44	Existence de possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés	82
Tableau 45	Exemples de possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés	83
Tableau 46	Proportion de femmes et d'enfants victimes ayant déjà bénéficié des prestations	84
Tableau 47	Appréciation sur les services fournis par les structures	84
Tableau 48	Liste des personnes capables de produire les brochures	92-93
Tableau 49	Liste des structures capables d'imprimer les documents	93-94

LISTE DES GRAPHIQUES

		Pages
Graphique 1	Formes de VBG dans les communes cibles	44
Graphique 2	Auteurs des violences sur les femmes	55
Graphique 3	Auteurs des violences sur les filles	56
Graphique 4	Femmes les plus exposées aux violences	59
Graphique 5	Filles les plus exposées aux violences	60
Graphique 6	Tranches d'âges de femmes touchées par les violences	62
Graphique 7	Tranches d'âges de filles touchées par les violences	62
Graphique 8	Stratégies de lutte contre les VBG	74

Définition de quelques concepts

Violence à l'égard des femmes

« Les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » *Article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes.*

« La violence sexiste, qui compromet ou rend nulle la jouissance des droits individuels et des libertés fondamentales par les femmes en vertu des principes généraux du droit international ou des conventions particulières relatives aux droits de l'homme, constitue une discrimination, au sens de l'article premier de la Convention ». *Etude approfondie des Nations-Unies sur les violences faites aux femmes*

La résolution de l'Assemblée générale sur l'élimination de la violence familiale à l'égard des femmes considère que « la violence familiale peut comprendre la privation et l'isolement économiques risquant de porter atteinte de manière imminente à la sécurité, à la santé ou au bien-être des femmes »

Femmes

Le terme « femmes » désigne les personnes de sexe féminin de tous âges, y compris les filles âgées de moins de 18 ans

Victimes et survivants

L'emploi des termes « victime » et « survivant » fait actuellement l'objet d'un débat. Certains estiment en effet qu'il conviendrait d'éviter le terme « victime » qui suggère une passivité, une faiblesse et une vulnérabilité intrinsèque sans traduire la capacité de résistance et les moyens d'action des femmes dans la réalité. Pour d'autres, le terme de « survivant » pose problème dans la mesure où il nie la position de victime des femmes qui ont été les cibles de crimes violents.

Dans le cadre de la présente étude, sont considérés comme « survivantes » les personnes ayant été « victimes » de violences, ayant risqué la perte de leur vie et ayant gardé sur elles les séquelles d'actes de violence qu'elles ont subis.

Traite des personnes : «a) L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par

offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes » (*Article 3, Protocole de Palerme, 15 juin 2000*)

Enfant : « Enfant » s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans (*Article 2, Loi relative à la traite des enfants en république du Bénin*)

Traite des enfants :

- « c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article ; » (*Article 3, Protocole de Palerme, 15 juin 2000*)
- La traite d'enfant est tout acte de recrutement, de transport, de transfert, d'hébergement ou d'accueil d'enfants à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays aux fins d'exploitation quels que soient les moyens utilisés. (*Article 3 de la Loi relative à la traite des enfants en république du Bénin*)

Trafic : « Ensemble du processus et des conditions par lesquelles un enfant est retiré du champ de la protection et de l'autorité parentale, pour être considéré comme une valeur marchande à un moment quelconque de ce processus » *(Conférence de **Libreville du 22 au 24février 2000 sur le trafic des enfants)***

Exploitation d'un enfant :

Toute action d'abuser du travail d'un enfant pour en tirer un profit (économique, matériel ou autre) en incitant, contraignant ou astreignant l'enfant à un travail comportant des surcharges relatives à ses capacités personnelles et étant susceptibles de compromettre son éducation, de nuire à sa santé, à sa sécurité, à son intégrité, ou à son développement physique, mental, sexuel, spirituel, moral ou social. (***Définition** retenue dans l'approche de Tdh en Afrique de l'ouest*)

Ces nuisances faites à l'enfant correspondent non seulement à des atteintes aux principaux droits universellement ou internationalement reconnus à chaque enfant, mais aussi à des atteintes aux droits normalement reconnus aux autres enfants au sein de la société où vit l'enfant exploité, ou à laquelle il appartient.

L'exploitation d'un enfant (*Article 4 de la Loi relative à la traite des enfants en république du Bénin*) consiste à tirer de lui un profit abusif. L'exploitation comprend, sans que cette énumération ne soit limitative :

- toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, l'utilisation des enfants dans des conflits armés ou pour des prélèvements d'organes ;
- l'utilisation ou l'offre d'enfant aux fins de prostitution, de production d'œuvres pornographiques ou de spectacles pornographiques ;
- l'utilisation ou l'offre d'enfant aux fins d'activités illicites ;
- les travaux qui, par leur nature et/ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, à la moralité de l'enfant ou de le livrer à lui-même.

Autorités : il est désigné sous le vocable « Autorités » toutes les personnes et personnalités interrogées grâce aux questionnaires Autorités. Ce sont : les autorités communales (Maire, Chef d'Arrondissement), les autorités locales (chef de village ou de quartier de ville), les chefs CPS, les Responsables de centres de santé (coordonnateur de zone sanitaire, médecin chef, sage-femme, infirmier, les responsables des forces de sécurité (Chef de brigade, commissaire de police), les Directeurs d'école/Enseignants, les leaders traditionnels et religieux.

Structures : « Structures » désigne les structures actives dans la promotion des droits des femmes et des enfants qui ont été rencontrées lors de la collecte des données. Il s'agit ONG partenaires, ONG non partenaires, Centres de Promotion Sociale, Structures de prise en charge des victimes (Centres départementaux de formation professionnelle, CARITAS, Orphelinat, internat de filles etc), Associations d'avocats/ juristes, Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes (Services de santé, alphabétisation, microfinance, etc)

Comités de lutte : ce terme désigne l'ensemble des organisations à base communautaire qui luttent pour la promotion des droits de femmes et des enfants, notamment les filles. Il s'agit des comités de lutte contre les mutilations génitales féminines, des comités de lutte contre la traite des enfants, des comités de lutte pour la scolarisation des enfants (filles), etc.

Aide agricole : une aide agricole est un enfant qui aide ses parents ou autre personne dans l'exécution des activités agricoles (agriculture, élevage, pêche, etc.) qui sont rémunérées ou non.

Aide domestique : désigne un enfant qui aide ses parents ou autre personne dans l'exécution des tâches domestiques/ménagères qui sont rémunérées ou non.

Aide économique : s'applique un enfant qui aide ses parents ou autre personne dans l'exécution d'activités économiques qui sont rémunérées ou non

Apprenti : s'applique à un enfant qui est mis en apprentissage auprès d'un (une) ouvrier (ère).

INTRODUCTION

Contexte et justification

EMPOWER (Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights) est un Projet de l'USAID qui provient de l'initiative du Président Américain Georges W. Bush pour la Justice et l'Autonomisation des Femmes – The Women's Justice and Empowerment Initiative (WJEI).

Le Projet est mis en œuvre par CARE International en collaboration avec le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, des ONG et réseaux béninois, avec un budget total de $5,546,000 (près de 3 milliards CFA) entièrement financé par le peuple Américain. Les ONG et réseaux partenaires de CARE International dans sa mise en œuvre sont AFJB, RIFONGA, APROFEJ, AFVP-A, Equi-Filles, SIN-DO et Ligue Life.

Le Projet EMPOWER a pour but de ***Réduire les violences faites aux femmes et aux filles dans les 77 Communes du Bénin***.

Il vise deux **objectifs spécifiques** :

1. Renforcer la reconnaissance et l'acceptation des droits des femmes ; et

2. Accroître l'utilisation des services de prise en charge des victimes des Violences Basées sur le Genre -VBG

A travers WJEI, les Etats-Unis d'Amérique ont voté un fonds global de $55 millions sur trois ans (2007-2010) pour soutenir les efforts pour le respect des droits des femmes dans quatre pays africains : Afrique du Sud, Kenya, Zambie et Bénin.

Au Bénin, l'initiative comporte trois volets :

1. Sensibiliser et mobiliser les populations béninoises pour une meilleure conscience des violences basées sur le genre (VBG) exercées sur les femmes.
2. Améliorer les capacités des centres et organisations pour mieux assister les victimes et survivantes pour leurs besoins médicaux, psycho-sociaux, légaux, etc.
3. Renforcer les capacités d'investigation et de poursuite des cas de VBG par le système judiciaire.

Tandis que l'USAID s'occupe des deux premiers volets à travers le projet EMPOWER, c'est le Département américain de la Justice qui est responsabilisé pour le troisième volet, en collaboration avec le Ministère béninois de la Justice

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, il est prévu de réaliser la présente étude de base afin de disposer d'éléments qui permettent de mieux appréhender le phénomène des Violences Basées sur le Genre au Bénin.

Objectifs de l'étude

Cette étude de base, conformément à ses Termes de Référence (annexe 1), vise à recueillir des données de base relatives aux indicateurs du Projet, y compris les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) en faveur des politiques et lois anti VBG, ainsi que les données relatives aux droits de la femme et de l'enfant, sur toute l'étendue du territoire national.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- ✓ Par rapport aux VGB et à leurs fondements

1- Fournir des données sur les différentes formes et manifestations de VBG observées dans les communes cibles et les spécifier par commune.

2- Faire ressortir les formes et aspects cachés de VBG spécifiques à chaque commune.

3- Etablir une classification des différentes formes de VBG suivant la fréquence de leurs manifestations et l'acuité des douleurs/violences.

4- Faire la typologie des femmes, des filles et des enfants victimes des VBG dans les communes cibles.

5- Etablir la proportion des femmes, des filles et des enfants victimes des VBG au Bénin.

6- Identifier les déterminants socioculturels, économiques, religieux, etc. qui favorisent le phénomène dans les communes cibles.

7- Identifier les attitudes et comportements à l'égard des femmes et filles dans les communes cibles.

- ✓ Par rapport aux lois anti VBG

8- Evaluer le niveau de l'observance et de la mise en application des lois anti VBG.

✓ Par rapport aux thèmes et aux stratégies de lutte contre les VBG

9- Identifier les thèmes autour desquels pourraient se dérouler les Communications pour un Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants.

10- Identifier des stratégies qui ont été jugées efficaces par les différents acteurs en matière de lutte contre les VBG selon les zones.

✓ Par rapport à l'évaluation institutionnelle et au renforcement des capacités

11- Inventorier les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques et établir leur taux de fréquentation.

12- Identifier les possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG (centres de formations professionnelles, crédits générateurs de revenus, accès à la scolarisation, abris à moyen et long termes).

13- Identifier les freins et opportunités (culturels, administratifs, religieux, du partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc.).

14- Identifier les besoins en renforcement de capacités des partenaires et les opportunités de couverture de ces besoins au niveau et en dehors de EMPOWER.

- ONG partenaires (besoins en renforcement de capacités …)
- Centres de Promotion Sociale (état des lieux, besoins en renforcement de capacités …)
- Structures de prise en charge des victimes et potentielles victimes (centres départementaux de formation professionnelle, CARITAS, Orphelinat, Internats de filles etc.)
- Associations d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG (besoins en renforcement de capacités, existence de telles associations disposées à soutenir des victimes non capables de payer les services d'avocat mais ayant besoin d'être défendues en justice ; pour de telles associations disponibles, estimer les conditions minimales requises).
- Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes (services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.)

15- Définir les caractéristiques-type d'un mini-centre (services à apporter, qualité/capacité du personnel, ressources matérielles, organisation interne, horaires et calendrier de travail, archivage, etc.), au vu de l'objectif de CARE[1] et des stratégies potentiellement efficaces.

✓ Par rapport à la mise en place d'une base de données pour le suivi-évaluation

16- Evaluer les ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements.

✓ Par rapport à la production de supports audio-visuels

17- Identifier des journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve et qui soient en mesure de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du Projet, les stratégies et thèmes identifiés.

18- Identifier la disponibilité et les coûts de l'accès à l'utilisation d'équipements pour l'impression de documents en langues locales.

Le présent rapport qui rend compte de la réalisation de cette étude comporte trois (3) grandes parties :

(i) l'approche méthodologique adoptée et les difficultés rencontrées ;
(ii) les résultats obtenus et
(iii) les conclusions et les recommandations.

1 CARE envisage d'aider à la mise en place de mini-centres au sein d'environ 50% des CPS. L'objectif de la mise en place des mini-centres est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de prise en charge des victimes par les CPS.

1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1 Population et sites de l'étude

L'étude de base du Projet EMPOWER a couvert les douze (12) départements du Bénin et s'est déroulée dans treize (13) communes à savoir : Kandi dans l'Alibori, Kouandé dans l'Atacora, Allada dans l'Atlantique, Bembèrèkè et Tchaourou dans le Borgou, Dassa-Zoumè dans les Collines, Aplahoué dans le Couffo, Copargo dans la Donga, Cotonou dans le Littoral, Grand-Popo dans le Mono, Avrankou dans l'Ouémé, Kétou dans le Plateau, Djidja dans le Zou. Trente (30) villages[2] ont été sélectionnés grâce à une méthode d'échantillonnage décrite ci-dessous.

La méthode de collecte des données a combiné les approches qualitatives et quantitatives. La dimension qualitative de l'enquête s'est matérialisée par l'exploitation de documents et l'entretien (focus group) avec les acteurs impliqués tels que les APE, les AME, les comités de lutte[3], les groupements de femmes, de jeunes et les leaders d'opinion.

L'approche quantitative quant à elle, a essentiellement consisté en la collecte de données auprès d'individus et de structures, grâce aux différents questionnaires. Il s'agit, pour les individus, des autorités communales et locales (Maires, Chefs d'Arrondissement, Chefs de Village, Directeurs d'écoles), des responsables des structures déconcentrées de l'Etat (Chefs des CPS, Chefs de Brigade de gendarmerie, Commissaires de Police, Responsables de centres de santé), des leaders traditionnels et religieux. Quant aux structures, elles sont constituées d'ONG ou associations partenaires, d'ONG ou association non partenaires, de Centres de Promotion Sociale, de structures de prise en charge des victimes, d'Association d'avocats/juristes, de partenaires fournissant tous autres services utiles aux victimes), des femmes victimes et survivantes, des enfants victimes et survivants, des époux/parents des femmes/enfants victimes, des spécialistes de la presse. Au total, six (6) grands groupes cibles ont été retenus tel que décrit dans l'échantillonnage ci-dessous.

*1.2 **Echantillonnage et choix des cibles (zones et individus) de l'étude et méthodes de collecte des données***

La mise en œuvre de cette étude a nécessité l'adoption d'un système d'échantillonnage, d'une méthode de ciblage des zones et des individus et d'une méthode de collecte des données décrits ci-après.

2 Voir liste des villages en annexe 2

3 Il s'agit de comité de lutte contre la traite des enfants, contre les violences faites aux femmes, contre la non scolarisation des enfants, contre les mutilations génitales féminines, etc.

1.2.1 Echantillonnage

1.2.1.1 Champ de l'étude et catégorisation des cibles

L'étude de base du Projet EMPOWER est nationale et concerne les 77 communes du Bénin. Les différentes cibles enquêtées sont regroupées en deux grandes catégories que sont :

a) les personnes directement concernées par le phénomène (victimes ou proches des victimes) que sont :

- les femmes victimes et survivantes des violences basées sur le genre
- les enfants victimes et survivants des violences basées sur le genre
- les époux des femmes et les parents des enfants victimes et survivants de violences basées sur le genre

b) les personnes indirectement concernées (de part leur position ou occupation) que sont :

- les autorités locales
- les spécialistes de la presse
- les différentes structures qui sont parties prenantes dans la lutte contre le phénomène

1.2.1.2 Taille de l'échantillon

- Personnes directement concernées par le phénomène

La taille de l'échantillon pour chacun des trois (3) groupes cibles de personnes directement concernées _à savoir femmes victimes et survivantes des violences basées sur le genre, enfants victimes et survivants des violences basées sur le genre, époux des femmes /parents des enfants victimes de violences_ a été évaluée à un total de 600.

En supposant n : la taille de l'échantillon,
E = précision souhaitée (5%)
Zα/2 = valeur de la loi normale centrée réduite au seuil α
α = seuil de confiance (fixé ici à 0,05)
P = fréquence de la variable observée dans l'échantillon (50%) ; Q = 1-P
D = effet de grappe (fixé ici à 1,5)

$$\text{Il vient que : } n = \frac{(1,96)^2 \times 0,5 \times 0,5 \times 1,5}{(0,05)2} = 576$$ (ce chiffre a été arrondi à 600)

- Personnes indirectement concernées par le phénomène (autorités locales, presse, structures)

Les individus ont été identifiés et enquêtés de façon systématique compte tenu de leur responsabilités. Les structures quant à elles, ont été enquêtées selon la nature des prestations qu'elles fournissent en liaison avec la prise en charge des victimes de VBG. L'effectif de ces catégories de personnes aux niveaux commune et arrondissement/ village tient compte des directives contenues dans le tableau de bord présenté en annexe 3.

1.2.2 Choix des cibles (zones et individus) de l'étude et méthodes de collecte des données

1.2.2.1 Choix des cibles (zones et individus) de l'étude

Compte tenu des contraintes financières et de temps, et de l'absence d'une base de sondage (liste exhaustive des personnes cibles), la méthode d'échantillonnage par grappe à trois (3) degrés a été mise en œuvre pour le choix des individus à enquêter. Pour ce faire, l'équipe a dans un premier temps choisi de façon aléatoire 11 communes parmi les 77 (soit 1/7) ; ensuite elle a choisi les villages conformément à la technique de réalisation de l'échantillonnage par grappes décrites ci-dessous.

1er niveau : Choix des communes

Les communes ont été choisies de façon aléatoire par la méthode de tirage systématique à partir d'un pas qui est : 7. Le procédé du choix des communes est le suivant : les communes ont été numérotées de 1 à 77 par ordre alphabétique et par département (également disposés selon l'ordre alphabétique) ; ensuite un nombre a été choisi au hasard entre 1 et 7. Pour ce faire, il a été inscrit sur 7 bouts de feuilles les chiffres de 1 à 7 qui ont été soigneusement pliés. Les bouts de feuilles ont été mélangés et un seul a été tiré au hasard. La commune portant le numéro tiré (N°3) a été donc la première commune sélectionnée : celle de Kandi. Les autres communes ont été tirées en ajoutant 7 au chiffre précédent. Par cette méthode, onze (11) communes ont été tirées. (voir liste en annexe 4).

Mais il a été constaté que deux (2) départements (Collines et Littoral) n'étaient pas représentés. L'option a été raisonnablement faite de retenir la commune de Cotonou et une commune des Collines tirée au hasard (Dassa-Zoumé).

2ème niveau : Choix des villages (localisation des grappes)

Le village est la dernière unité où se trouve les personnes à enquêter. C'est la raison pour laquelle c'est à ce niveau que les grappes ont été localisées.

Une fois les communes déterminées, les villages dans lesquels la collecte sera effectuée ont été tirés selon le processus ci-après :

- listing de l'ensemble des villages des communes retenues, par ordre alphabétique
- inscription en face de chaque village de l'effectif de sa population
- calcul de l'effectif cumulé, ligne par ligne, de l'ensemble des villages de ces communes
- choix d'un pas de sondage ou intervalle d'échantillonnage. Le minimum non critiquable de grappes, en statistique, étant 30 grappes, le pas de sondage a été calculé sur cette base. Il est obtenu à partir de la division de l'effectif cumulé de la population de l'ensemble des villages/quartiers de ville des 13 communes sélectionnées (1 731 597) par 30, ce qui donne 57 720.
- choix d'un nombre aléatoire entre 1 et 57 720. Le choix aléatoire effectué dans le processus a porté sur le nombre : 40 005.
- choix du 1er village à retenir pour l'enquête : le village ayant en face de lui l'effectif cumulé le plus proche du 1er choix aléatoire (40 005) est le 1er village retenu pour l'étude. Quand on se réfère au tableau, l'effectif cumulé de la population le plus proche du 1er choix aléatoire est 41 110 correspondant au village Pégon dans la commune de Kandi.
- choix des autres villages/quartiers de ville : les autres villages/quartiers de ville ont été tirés selon le pas de sondage ou intervalle d'échantillon (57 720). A chaque fois, on ajoute ce pas de sondage pour obtenir le chiffre qui permet de déterminer le village à sélectionner.

3ème niveau : Choix des individus à enquêter au niveau des villages (par type de questionnaires individuels) :

Compte tenu de la taille de l'échantillon et du nombre de grappes retenu (30), le nombre d'individus, par catégorie de cibles, dans chaque grappe est donc d'environ 20 (600/30). Le nombre de grappes par village ou quartier de ville est sélectionné en fonction de leur effectif.

Vu le caractère particulier et sensible de l'enquête, il a été recommandé aux agents de collecte de passer par un premier niveau d'indentification (celui de certaines portes d'entrée) pour identifier les personnes à enquêter. Ces portes d'entrée identifiées sont les suivantes : les Chefs des CPS, les responsables d'ONG partenaires, les représentants des autres structures actives dans la promotion des droits des femmes et des enfants, et toutes autres autorités à divers niveaux. Le second niveau d'identification des personnes à enquêter est constitué des premières personnes enquêtées (identifiées par les portes d'entrée).

Choix des groupes pour les focus groups : les catégories et le nombre de groupe à identifier pour les focus group ont tenu compte des directives contenu dans le tableau de bord présenté en annexe 3.

1.2.2.2 Méthodes de collecte

Sur la base de la liste des personnes/structures à rencontrer aussi bien au niveau des chefs-lieux des communes qu'au niveau des villages. Le caractère aussi bien quantitatif que qualitatif des données recherchées a amené l'équipe à concevoir et à utiliser les six (6) questionnaires (pour les entretiens individuels) et un guide d'entretien (pour les focus groups) :

- Questionnaire Femmes victimes et survivantes des violences basées sur le genre
- Questionnaire Enfants victimes et survivants des violences basées sur le genre
- Questionnaire Epoux de femmes/ Parents d'enfants victimes et survivantes des violences basées sur le genre
- Questionnaire Autorités
- Questionnaire Structures
- Questionnaire Presse
- Guide d'entretien Comités, Associations, Groupements, pour les focus group

Les questionnaires administrés aux femmes victimes/survivantes, enfants victimes/ survivants, Epoux des femmes victimes, parents des enfants victimes, autorités et spécialistes de la presse permettent d'évaluer leur niveau de connaissance en matière de VBG et leur perception des violences faites aux femmes et aux filles incluant les auteurs des violences, les causes, la typologie de femmes et filles touchées, les actions de lutte et les structures actives dans la lutte, de même que l'évaluation de leurs connaissances relatives aux lois et à leur application.

Le questionnaire administré aux responsables des structures comporte, outre les informations énumérées supra et contenues dans les autres questionnaires, des éléments permettant de faire leur évaluation institutionnelle de la structure en matière d'interventions relatives aux VBG.

Le guide d'entretien a été conçu pour conduire les focus group et permet d'évaluer le niveau de connaissance des membres du groupe sur les violences faites aux femmes et aux filles, leur perception des violences faites femmes/filles, de même qu'une évaluation institutionnelle du groupe.

L'ensemble des outils conçus se trouve en annexe 5.

Le récapitulatif des questionnaires individuels administrés et des focus group se présente comme suit :

Tableau 1 : Point des questionnaires individuels administrés et des focus group

Cibles	Prévus	Réalisés	% de réalisation	Observations
Questionnaires				
Femmes victimes ou survivantes des violences basées sur le genre (20*30)	600	601	100	
Enfants victimes ou survivants de VBG (20*30)	600	594	99	
époux de femmes ou parents d'enfants victimes/survivantes de VBG (20*30)	600	510	85	
Responsables de structures (15*13)	195	91	47	Ce faible taux est dû à l'inexistence ou à la non disponibilité des structures dans la localité
Spécialistes de la presse	13	12	92	
Autorités dont 24 femmes, (toutes autorités confondues) (13*2)+(6*30)	206	187	91	
Total	2214	1995	90	
Focus group (7*30)	210	95	45	Ce faible taux est dû à l'inexistence ou à la non disponibilité de certains comités dans la localité

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

606 membres dont 298 femmes de 95 organisations de base que sont les APE, les AME, les comités de lutte, les groupements de femmes, de jeunes et les leaders d'opinion ont participé aux focus group animés grâce à un guide d'entretien. Au total, 2601 personnes ont participé aux différentes interviews, soit 1995 pour les entretiens individuels structurés et 606 pour les focus group.

1.3 Déroulement de l'étude

1.3.1 Formation des agents de collecte

La formation des agents de collecte s'est déroulée en février 2008, suivant le programme en annexe 6. Sur la base de leurs expériences en matière de collecte

des données sensibles, vingt et un (21) personnes dont six (6) femmes,[4] ont pris part à cette formation qui a été facilitée par le Responsable du Suivi-Evaluation du Projet EMPOWER. Malgré les efforts consentis pour une meilleure représentativité des femmes, les femmes n'ont pas répondu autant que les hommes. Finalement l'option d'avoir au moins une femme par département (par équipe) a été faite, ce qui a permis de retenir les six femmes.

Un tableau de bord a été conçu pour aider les agents de collecte à identifier les cibles, le nombre nécessaire par commune/village et le type d'outil approprié pour collecter les données auprès de chaque cible.

La formation s'est déroulée en deux (2) phases : une phase théorique et une phase de simulation qui a permis de :

- familiariser les enquêteurs avec le Projet et la délicatesse de la thématique
- présenter les termes de référence et l'approche méthodologique de l'étude de base du Projet EMPOWER
- présenter les différentes étapes de mise en œuvre de la collecte des données
- explorer les consignes spéciales par rapport à la collecte des données relatives aux violences basées sur le genre
- passer en revue chaque outil par une lecture suivie de commentaires et de discussions
- présenter/commenter le tableau de bord conçu pour aider les agents de terrain à identifier les cibles, l'effectif nécessaire par commune/village et le type d'outil approprié pour collecter les données auprès de chaque cible
- constituer les équipes de collecte par département
- discuter de toutes autres questions indispensables au bon déroulement de la collecte des données.

Les questionnaires ont fait l'objet d'amendement et de validation, suite à un pré-test qui a été fait sur le terrain. Le pré-test a, en outre, permis de se rendre compte du niveau de maîtrise de l'approche par les agents de collecte et la manière dont ils introduisent et conduisent les entretiens.

1.3.2 Collecte des données sur le terrain

Après la formation, les agents de collecte se sont déployés sur le terrain pour la collecte des données, aussi bien au niveau des chefs lieux des communes qu'au niveau des villages et quartiers de ville, du 05 au 22 février 2008. Le point des opérations de collecte se présente comme suit :

4 Voir liste en annexe 7

Tableau 2 : Point des opérations de collecte

Départ.	Communes	Liste des villages/ quartiers	Nombre de questionnaires						Nombre guides d'entretien
			Autorités	Presse	Femmes victimes	Enfants victimes	Epoux/ parents	Structures	
		Birni Maro	5		20	20	20		5
Atacora	Kouandé	Bassilou	7	1	20	20	20	4	3
Donga	Copargo	Galora	8	1	20	20	19	9	5
		Glotomey	7	1	20	20	20	7	4
Atlantique	Allada	Gbégamey	8		20	20	20		4
		Suru Lere	4		20	20	20		2
		Yénawa	4		20	20	10		2
		Ayélawadjè	4		18	18	8	2	3
		Missèbo/Placondji	2		19	16	7		
		Fifadji	6		20	20	19		
		Allobatin	5		20	20	20		1
		Fignon	2		20	20	13		2
		Dantokpa	4		20	20	10		4
		Kouhounou	5		20	21	15		5
		Fidjrossè Kpota	6		20	20	17		7
		Agla	5		20	20	20		7
Littoral	Cotonou	Ensemble Cotonou	13	1				11	
	Bembereke	Guessou Nord	7	1	20	20	20	8	4
		Bétérou			20	20	20		4
Borgou	Tchaourou	Koubou	17	1	20	21	20	9	4
Alibori	Kandi	Pégon	9	1	21	20	20	14	3
	Dassa	Fita	2		21	20	20		2
Collines	Zoumè	Latin	9	1	22	20	11	5	3
		Koutagba	6	1	20	17	20	1	5
Zou	Djidja	Ahozoun	5		19	21	20	2	3
		Bozinkpe	2		20	20	20		2
Couffo	Aplahoué	Aplahoué	8	1	20	21	20	4	3
Mono	Grand Popo	Kpeko	4		20	20	20		
		Affandji-Tanmè	4		21	20	11	3	3
Ouémé	Avrankou	Sèdjè	10	1	20	19	10	5	2
Plateau	Kétou	Sodji	9	1	20	20	20	7	4
TOTAL			187	12	601	594	510	91	95

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Au total, 1995 questionnaires individuels ont été administrés sur l'ensemble des 13 communes. 95 focus group ont été réalisés et ont permis de toucher 606 personnes dont 298 femmes. Le tableau 3 ci-dessous présente le détail du nombre de personnes ayant participé aux entretiens de groupe.

Tableau 3 : Nombre de focus groups et effectif des participants

Communes	Nombre de focus group réalisé	Effectif personnes rencontrées				
		Total	Hommes	%	Femmes	%
Kandi	3	16	16	100,00	0	0,00
Tchaourou	8	133	66	49,62	67	50,38
Bembèrèkè	4	11	6	54,55	5	45,45
Allada	8	23	13	56,52	10	43,48
Cotonou	32	182	62	34,07	120	65,93
Kétou	4	17	10	58,82	7	41,18
Avrankou	5	49	24	48,98	25	51,02
Kouandé	8	30	22	73,33	8	26,67
Copargo	5	24	19	79,17	5	20,83
Aplahoué	5	18	5	27,78	13	72,22
Dassa-Zoumé	5	35	27	77,14	8	22,86
Djidja	8	68	38	55,88	30	44,12
Total	95	606	308	50,83	298	49,17

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Il faut préciser que les effectifs des groupes constitués pour les focus groups dépendent du degré de mobilisation des membres et varient d'un groupe à l'autre.

1.3.3 Supervision

Tous les 21 enquêteurs ont été supervisés lors de la collecte des données dans neuf (9) sur les 13 communes : Allada (Atlantique), Cotonou (Littoral), Aplahoué (Couffo), Djidja (Zou), Dassa-Zoumé (Collines), Copargo (Donga), Kouandé (Atacora), Tchaourou (Borgou), Kétou (Plateau). Elle a été assurée par le Responsable du Suivi-Evaluation du Projet EMPOWER. L'approche de travail en groupes a été adoptée par les enquêteurs pour favoriser les échanges entre eux.

L'objectif de la supervision étant de s'assurer du bon déroulement de l'opération, seules les localités dans lesquelles les agents de collecte étaient présents ont reçu la visite du superviseur.

Ces visites ont permis de tenir des séances avec les différentes équipes, afin de s'informer sur l'évolution des opérations de terrain. Elles ont été l'occasion de prendre connaissance et de formuler des observations sur des échantillons de questionnaires

déjà remplis. Des directives ont été données aux agents de collecte pour la reprise de certains outils mal remplis du fait d'une mauvaise compréhension ou d'une mauvaise méthodologie de travail.

Ces visites ont, en outre, permis au Responsable du Suivi-Evaluation de s'entretenir avec certaines autorités telles que le Secrétaire Général de la Mairie d'Allada, le Maire d'Aplahoué, le Premier Adjoint au Maire de Kouandé et la Maire de Kétou qui ont été sollicitées pour apporter leur appui aux agents de collecte afin d'assurer à leur mission une réussite totale.

1.4 Traitement, analyse des données et rédaction du rapport

Le traitement et la tabulation des données collectées à partir des questionnaires ont été effectués grâce au logiciel de traitement et d'analyse statistique EPI INFO version 6. Quant à celles collectées avec les guides d'entretien, elles ont fait l'objet d'un traitement semi informatisé sur Excel. Les travaux informatiques nécessaires à la mise en forme des résultats (tableaux, graphiques) ont été exécutés à l'aide des logiciels Excel et Word sous Windows.

Le traitement et l'analyse des données, de même que la rédaction du rapport se sont déroulés de février à avril 2008.

*1.5 **Difficultés rencontrées***

La réalisation de l'étude de base du Projet EMPOWER ne s'est pas faite sans difficultés. Entre autres difficultés, il convient de mentionner :

- non disponibilité ou réticence des groupes constituant les grappes de l'étude (femmes, enfants, époux/parents)
- difficultés pour les agents de collecte à identifier les groupes cibles composant les grappes, certaines portes d'entrée n'ayant pas été accessibles
- réticence de certains agents des forces de sécurité publique sous prétexte qu'ils n'ont reçu aucune autorisation de leur hiérarchie malgré les explications données par les enquêteurs
- réticence des Chefs de Centres de Promotion Sociale, surtout ceux de Cotonou, à se prêter aux questions des agents, prétextant n'avoir reçu aucune instruction de leur hiérarchie
- difficulté d'introduction du concept par certains enquêteurs au début des activités de terrain malgré les explications données au cours de la formation
- réticence des populations à livrer les informations pour raison d'honorabilité et de tradition du fait d'une mauvaise introduction des concepts

- démission d'un agent de collecte, ayant prolongé le délai de la collecte à Kouandé
- lenteur dans le traitement des données quantitatives.

Quelques approches de solutions ont été adoptées en vue de contourner les difficultés sus mentionnées.

Concernant la non disponibilité des groupes cibles, les enquêteurs ont opté de travailler selon la disponibilité des cibles parfois à des heures indues.

S'agissant des difficultés liées à la difficulté d'introduction des concepts et à la réticence des populations, les éclaircissements ont été apportés par le Responsable du Suivi Evaluation lors des séances de supervision sur le terrain et par téléphone.

Le second agent de collecte basée à Kouandé a été sollicité pour effectuer le travail en lieu et place de l'agent démissionnaire.

2 Résultats obtenus

2.1 Caractéristiques des personnes enquêtées

La plupart des autorités enquêtées sont des hommes (163 sur 187, soit 87 %), des mariés (166 sur 187, soit 89 %) et des instruits (126 sur 187, soit 67% ont au moins le niveau Secondaire). Ils sont âgés d'au moins 20 ans et il y en a qui ont plus de 60 ans. Ils sont majoritairement d'âges actifs : la tranche d'âge 20-59 ans représente plus des deux tiers des autorités (129 sur 187, soit 70 %) ; 31% (58 sur 187) appartiennent au troisième âge (60 ans et plus). Ces autorités sont constituées d'élus locaux et communaux (27%), de responsables de CPS (3%), de forces de l'ordre (7%), de directeurs/enseignants (14%), de leaders traditionnels et religieux (31%).

Plus de 60% des femmes enquêtées sont victimes de violences alors que 27% en sont des survivantes. Les femmes victimes ou survivantes sont en majorité de la tranche d'âge de 20 à 39 ans (69%). 135 d'entre elles (22%) sont âgées de 40 à 59 ans alors que 5% de ces femmes sont âgées de plus de 60 ans. 48% sont autochtones alors que les allochtones représentent 47%. Près de 60% des femmes victimes/survivantes n'ont aucun niveau d'instruction, 22% ont le niveau primaire et 15% ont le niveau secondaire. 9 des femmes (1%) ont fait l'université. Les femmes victimes et survivantes des VBG sont majoritairement actives dans le petit commerce et la vente de produits agricoles (42%). On les retrouve également dans l'agriculture (20%) et dans l'artisanat (de services : couture, coiffure pour la plupart) et la transformation des produits agricoles (15%). Seulement 7% de ces femmes sont des agents salariés des administrations publiques et privées.

Les époux des femmes victimes/survivantes et les parents des enfants victimes/ survivants sont en majorité âgés de 30 à 49 ans (plus de 65%) ; 25% d'entre eux ont plus de 50 ans alors que seulement 9 % ont moins de 30 ans. La plupart sont des analphabètes (46%) et de niveau primaire (30%). 10% ont le niveau secondaire et 4% ont fait l'université. Plus de 60% des époux/parents sont autochtones de leur milieu alors que 36% viennent d'autres localités. Ces hommes sont actifs en majorité dans l'agriculture (42%), dans la vente de produits agricoles et le petit commerce (12%) et dans l'artisanat (19%). 11% sont des agents des administrations publiques et privées. Ils sont dans leur grande majorité mariés (plus de 90%)

60% des enfants interrogés grâce aux questionnaires sont victimes de violences. 32% d'entre eux en sont survivants. 75% des enfants victimes/survivants sont de sexe féminin ; Environ 42% de ces enfants ont entre 10 et 14 ans et plus de 53% sont âgés de plus de 15 ans. La majorité est analphabète (35%) ou a le niveau primaire (40%). 22 % de ces enfants ont le niveau secondaire. Ils sont autochtones de leur localité à 46% ; les allochtones représentent 44%. Ils sont élèves (38%), apprentis (20%), aide domestique (17%), aide économique (10%) et aide agricole (7%)

Les principales caractéristiques des enquêtés sont récapitulées dans les tableaux 4 à 9 ci-dessous.

Il convient de noter que pour chaque groupe cible, les différences entre les totaux des répartitions selon les caractéristiques sont dues aux valeurs manquantes induites soit par des non réponses à certaines questions, soit par des sauts de questions automatiques compte tenu des réponses données aux questions précédentes.

Tableau 4 : Récapitulatif des caractéristiques des femmes victimes ou survivantes, époux des femmes/parents des enfants victimes et autorités

Variables	Femmes victimes	Epoux/ Parents	Autorités	Ensemble	
				Effectifs	%
Répartition des enquêtés selon le sexe					
Masculin		510	163	673	51,85
Féminin	601		24	625	48,15
TOTAL	601	510	187	1298	100
Répartition des enquêtés selon l'âge					
moins de 20	20			20	1,54
20-29	178	47	10	235	18,1
35-39	239	170	26	435	33,51
45-49	99	165	54	318	24,5
55 - 59 ans	36	66	39	141	10,86
60 et plus	29	62	58	149	11,48
TOTAL	601	510	187	1298	100
Répartition des enquêtés selon leur niveau d'instruction					
Aucun	358	233	26	617	47,53
Primaire	131	152	20	303	23,34
Secondaire 1er cycle	57	54	25	136	10,48
Secondaire 2eme cycle	33	43	40	116	8,94
Supérieure	9	20	61	90	6,93
NR	13	8	15	36	2,77
TOTAL	601	510	187	1298	100
Répartition des enquêtés selon leur origine					
Autochtone	291	307	187	785	60,48
Allochtone	283	185		468	36,06
NR	27	18		45	3,46
TOTAL	601	510	187	1298	100
Répartition des enquêtés selon l'activité exercée					
Agriculture	118	214		332	29,88
Vente de produits agricoles	40	17		57	5,13
Petit commerce	212	47		259	23,31
Artisanat de service	46	99		145	13,05
Transformation de produits agricoles	47			47	4,23
Fonctionnaire (salarié des administrations publique et privée)	45	59		104	9,36
NR	93	74		167	15,03
TOTAL	601	510		1111	100

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 5 : Récapitulatif de quelques caractéristiques des femmes victimes ou survivantes

Variables	Effectif	%
Répartition des femmes selon qu'elles sont victimes ou survivantes		
Victime de violences	370	61,56
Survivantes de violences	164	27,29
NR	67	11,14
TOTAL	601	100
Répartition des femmes victimes et survivantes selon le nombre d'enfants		
0	63	10,48
1 – 3	312	51,91
4 – 6	179	29,78
7 et plus	47	7,82
TOTAL	601	100
Répartition des femmes victimes et survivantes selon le nombre de coépouses		
0	334	55,57
1	177	29,45
2 – 3	80	13,31
4 et plus	10	1,66
TOTAL	601	100

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 6 : Récapitulatif de quelques caractéristiques des enquêtés de sexe masculin

Variable	Epoux/parents	Autorités	Ensemble	%
Répartition des enquêtés de sexe masculin selon l'état matrimonial				
Célibataire	20	14	34	4,88
Marié	463	166	629	90,24
Divorcé(e)	17	0	17	2,44
Veuf(ve)	7	1	8	1,15
NR	3	6	9	1,29
TOTAL	510	187	697	100
Répartition des époux des femmes victimes et survivantes selon le nombre de femmes				
1	324		324	66,53
2	124		124	25,46
3	21		21	4,31
4	10		10	2,05
5 et plus	5		5	1,03
NR	3		3	0,61
TOTAL	487		487	100

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 7 : Récapitulatif de quelques caractéristiques des femmes victimes ou survivantes

Répartition des autorités selon leurs responsabilités		
Responsabilités	Effectif	%
Autorités communales	25	13,37
Autorités locales	26	13,9
Responsable CPS	6	3,21
Responsable santé	16	8,56
Forces de sécurité	14	7,49
Directeur/Enseignant	26	13,9
Leader traditionnel	15	8,02
Leader religieux	43	22,99
	16	8,55
TOTAL	187	100

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 8 : Récapitulatif des caractéristiques des enfants victimes ou survivants

Variables	Effectif	%
Répartition des enfants victimes selon l'âge		
moins de 10 ans	22	3,70%
10-14 ans	249	41,90%
15-17 ans	318	53,50%
NR	5	0 84%
TOTAL	594	100,00%
Répartition des enfants victimes selon le sexe		
Féminin	446	75%
Masculin	148	25%
Total	594	100,00%
Répartition des enfants victimes selon le niveau d'instruction de la victime		
Aucun	210	35,40%
Primaire	239	40,20%
Secondaire 1er cycle	115	19 40%
Secondaire 2eme cycle	16	2,70%
Supérieure	2	0,30%
NR	12	2,02%
TOTAL	594	100,00%
Répartition des enfants victimes selon l'origine de la victime		
Autochtone	275	46 30%
Allochtone	263	44 30%
NR	56	9,42%
TOTAL	594	100 00%

Répartition des enfants victimes selon l'activité exercée par la victime		
Elève	226	38 00%
Apprentie	117	19,70%
Aide domestique	102	17 20%
Aide économique	60	10 10%
Aide agricole	43	7 20%
NR	46	7,74%
TOTAL	594	100,00%
Répartition des enfants selon qu'ils sont victimes ou survivants		
Victime de violences	358	60,30%
Survivantes de violences	192	32,30%
NR	44	7 40%
TOTAL	594	100,00%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 9 : Récapitulatif des caractéristiques des mères des enfants victimes ou survivants

Répartition des mères/tutrices des enfants victimes selon l'âge		
moins de 25	6	1,00%
25-34	95	15,99%
35-44	191	32 15%
45 et plus	100	16,83%
NR	202	34,00%
TOTAL	594	100,00%
Répartition des mères/tutrices des enfants victimes selon le niveau d'instruction de la mère/ tutrice		
Aucun	321	54 00%
Primaire	97	16 30%
Secondaire 1er cycle	29	4,90%
Secondaire 2eme cycle	14	2,40%
Supérieure	39	6,60%
NR	94	15 80%
TOTAL	594	100 00%
Répartition des mères/tutrices des enfants victimes selon l'activité exercée par la mère/tutrice		
Agriculture	107	18,00%
Vente de produits agricoles	37	6,20%
Petit commerce	186	31,30%
Artisanat	38	6 40%
Transformation	43	7,20%
Fonctionnaire	76	12,80%
NR	107	18 00%
TOTAL	594	100,00%

Répartition des mères/tutrices des enfants victimes selon le nombre de co-épouses à leur mère		
0	394	66 30%
1	115	19 40%
2 – 3	75	12,60%
4 et plus	10	1,70%
TOTAL	594	100 00%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

*2.2 Différentes formes et manifestations de VBG observées dans les **communes cibles et leur spécificité par commune***

2.2.1 Différentes formes et manifestations de VBG observées dans les communes cibles

Les données recueillies dans les 13 communes cibles de l'étude de base, selon les six (6) catégories de personnes rencontrées, font ressortir les formes de VBG suivantes :

- Violences physiques
- Violences verbales et psychologiques
- Violences sexuelles
- Pratiques traditionnelles néfastes
- Traite des femmes et des jeunes filles

En effet, il ressort de l'analyse des résultats présentés dans le tableau 10 et illustrés par le graphique 1 ci-dessous, que les formes de violences basées sur le genre telles qu'admises par les personnes rencontrées se présentent dans l'ordre suivant :

- les violences verbales et psychologiques (86%, admises par 1722 personnes sur 1995)
- les violences physiques (76%, 1512 personnes sur 1995)
- la traite des femmes et des jeunes filles (931 sur 1995, soit 47%)
- les violences sexuelles (44%, 871 personnes sur 1995)
- les pratiques traditionnelles néfastes (43%, 859 personnes sur 1995).

Ces différentes formes de violences se manifestent de diverses manières.

Manifestations des violences

Violences verbales et psychologiques

Dans la publication de Wildaf intitulée Effectivité des droits des femmes en Afrique de l'Ouest les violences psychologiques sont définies comme « les formes de violence affectant le bien-être psychique et mental de la femme. Ce sont par exemple les menaces, l'insulte, l'intimidation, la sorcellerie, les rites de veuvage inhumains et dégradants».

En effet, les violences verbales et psychologiques constituent des atteintes à la personnalité des femmes et des enfants (surtout les filles), à leur image, à leur estime propre et à leur équilibre intérieur. Selon les personnes enquêtées, les violences verbales et psychologiques se manifestent, par ordre d'importance, par les injures (76% des enquêtées l'ont reconnu), les menaces (57%), la peur (54%), les pressions (48%), la polygamie (45%), les intimidations (39%), les critiques injustifiées (24%), la répudiation (23%) les chantages (22%), les taquineries méchantes (22%) l'isolement (20%), la possessivité (19%), les surnoms ridicules (19%), les pratiques de charlatanisme et du mysticisme (18%), les actes de dévalorisation de la femme (18%), les fausses accusations/diffamation et calomnies (14%) et la manipulation (13%).

Violences physiques

Dans la même publication de Wildaf intitulée Effectivité des droits des femmes en Afrique de l'Ouest il a été révélé que les violences physiques touchent « aussi bien les femmes vivant dans un lien de mariage formel que celles ne vivant pas dans les liens du mariage ». Elles sont exercées sur le corps des femmes et des enfants et se manifestent, selon les personnes rencontrées par des gifles (66%), des coups avec un objet (ceintures, bâton, lanterne, coupe-coupe, bouteille, etc) (53%), des coups de poing (47%), des coups de pieds (37%), des blessures (37%), des bosses (18%) et des pincements (13%). D'autres manifestations ont été également évoquées par moins de 10% des personnes rencontrées : il s'agit de l'arrachement des cheveux arrachés, de morsures, de brûlures, la torsion ou la cassure de bras, de meurtres, de strangulations, de bains d'acides, etc. Il faut ajouter à toutes ces manifestations la bastonnade, les mutilations physiques etc. qui ont été révélées lors des focus group.

Violences sexuelles

Selon le document Pour une société sans violence au Bénin édité en juillet 2002 par Wildaf et l'Union Européenne, « Les violences sexuelles correspondent au fait d'imposer ses désirs sexuels et ses choix sexuels à la femme »

Il ressort des données collectées dans le cadre de l'étude de base que le harcèlement sexuel vient en tête des manifestations des violences sexuelles (cela est reconnu par 37% des personnes rencontrées). En effet, 737 personnes sur 1995 admettent son existence dans les localités ciblées. Le harcèlement sexuel est suivi des viols (reconnu par 20% des personnes rencontrées) et de l'inceste (10%).

Le document de Wildaf, cité plus haut, nous donne quelques définitions de ces formes de violences. Selon ce document, le harcèlement sexuel est « une autre forme de violence subie par les femmes, en silence, généralement dans leurs lieux de travail, entreprises et bureaux mais également dans les établissements scolaires et universitaires et sur les lieux d'apprentissage. Il consiste à soumettre sans répit la victime à des attaques réitérées, incessantes afin de la contraindre à avoir des rapports sexuels avec l'auteur de la violence qui est généralement un supérieur hiérarchique. C'est un abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail »
L'inceste selon le document est «l'entretien de rapports sexuels entre personnes liées par le sang ou l'alliance».

Quant au viol, il est « un acte de violence par lequel un homme (violeur) impose des relations sexuelles avec pénétration à une personne, contre sa volonté. Le viol peut accabler les victimes d'infections génitales ou urinaires (MST, SIDA) »

Selon Wildaf « *Bien que le viol soit retenu comme infraction, les juridictions ont du mal, sous la pesanteur des mentalités, à admettre que cette infraction puisse être retenue dans les rapports entre époux. Or, le viol entre époux est un phénomène réel, présent dans la vie de nombreux couples et qui mérite dès lors d'être appréhendé de façon autonome. On a tendance à l'occulter sous le prétexte du devoir de cohabitation qui s'impose aux époux dans toutes ses dimensions. Si l'entretien de rapports sexuels est une obligation entre époux, il ne doit pas s'accomplir contre vents et marées, notamment contre la volonté de l'un des époux. Il requiert consentement sans lequel le viol peut être établi. Malheureusement, l'accomplissement de ce devoir donne lieu dans certains cas à de véritables sévices et excès sur la personne de la femme. Celle-ci n'arrive pas toujours à se prévaloir de viol imputable à son mari parce que l'infraction n'existe pas en tant que telle ; et si elle parvient à l'évoquer, on a tôt fait de requalifier ce comportement en simples coups et blessures ou en sévices* ».

Traite des femmes et des jeunes filles

Selon le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, « l'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement

d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes »

Les données collectées dans le cadre de l'étude de base du Projet EMPOWER permettent de noter que la traite des femmes et des jeunes filles se manifeste dans les communes cibles par l'exploitation physique des femmes et des filles (44%) et par l'exploitation sexuelle (12%).

A travers les focus group, on a pu se rendre compte d'une forme d'exploitation observée dans les bars, restaurants et buvettes. Il s'agit de l'exploitation des serveuses dans les bars : exploitation de la main d'œuvre et abus sexuel de la part aussi bien non seulement des populations mais aussi des patrons.

Pratiques traditionnelles néfastes

Elles sont relatives aux pratiques de mariages précoces et forcés admis par 32% des personnes interrogées, par les pratiques de rites de veuvage (20%) et par les pratiques de mutilations génitales féminines (13%).

Selon l'étude des Nations Unies « Un mariage précoce est le mariage d'un enfant, autrement dit d'une personne âgée de moins de 18 ans. Les filles mineures ne sont pas en pleine maturité et capacité d'agir et ne sont pas à même d'exercer un contrôle sur leur sexualité. Se marier et avoir des enfants peut avoir des effets négatifs sur leur santé, nuire à leur éducation et restreindre leur indépendance économique. Les mariages précoces accroissent également le risque d'infection par le VIH. Ces mariages ont lieu dans le monde entier, mais ils sont le plus répandus en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, où plus de 30 % des filles âgées de 15 à 19 ans sont mariées »

Le mariage forcé ne se préoccupe pas du consentement de la jeune fille. Les Focus group ont permis de catégoriser les différentes formes de mariages forcés, également décrites dans le document de Wildaf. Selon ce document, il s'agit :

- du mariage forcé simple par lequel l'épouse n'est pas du tout consultée pour le choix de son mari ; celui-ci lui est purement et simplement imposé par le père ou la famille
- du mariage par échange : c'est une pratique qui a cours dans certaines régions du Nord Bénin par exemple à Cobly et dans les environs. Il se fait entre deux familles qui s'échangent leurs enfants. La première donne sa fille en mariage à la seconde qui s'engage à donner en retour une de ses filles à un garçon de la première famille. Cette pratique aboutit à des dettes dont l'objet est la jeune fille et dont la nécessité de remboursement pérennise l'institution du mariage par échange. Il constitue une véritable violence

exercée sur les femmes concernées qui se retrouvent embarquées dans une aventure pour la vie avec des personnes qu'elles n'aiment pas du tout et /ou qu'elles ne connaissent même pas ou si peu, obligées de partager avec elles ce que l'être humain a de plus cher, son intimité

- du mariage par rapt dans lequel la famille du futur époux, en accord avec certains parents de la jeune fille, procède à l'enlèvement de cette dernière pour la consommation du mariage. Cette forme de mariage sans consentement sévit encore dans la région du Mono.

Les rites de veuvage sont vécus par la femme de plusieurs manières. Selon l'étude de Wildaf, «la femme qui perd son mari est, au nom de la tradition, contrainte à des cérémonies rituelles telles que :

- boire des mixtures douteuses pour attester de son innocence quant à la cause ayant entraîné la mort de son époux ;
- se coucher auprès du mort
- boire l'eau de lavage du cadavre
- se faire interner avec obligation de ne pas se laver, se peigner, s'habiller
- pleurer chaque matin pour manifester son affection pour le défunt mari. »

L'Etude des Nations-Unies estiment à « plus de 130 millions le nombre de filles et de femmes vivant aujourd'hui qui ont subi des mutilations génitales féminines, principalement en Afrique et dans certains pays du Moyen-Orient ». La même étude estime à 17% le taux de prévalence des MGF au Bénin.

Les focus group ont permis, par ailleurs, de noter l'existence d'autres formes de violences relatives aux pratiques traditionnelles que sont l'infanticide rituel, les rites d'initiation aux fétiches, le minage de la femme pour la posséder, les rites de mariages qui consacrent la femme entièrement à la famille et au mari, etc

Violences économiques

Les violences économiques se caractérisent par l'empêchement de la femme de mener une activité économique et la privation de celle-ci des moyens de subsistance pour elle et pour les enfants. Cela ressort des focus groups organisés avec les membres de certains groupements et associations, comme nous le verrons plus loin.

Les différentes formes de violences évoquées et leurs manifestations sont consignées dans le tableau 10[5]

5 Ce tableau comporte dans la première colonne les différentes formes de violences et leurs manifestations. Il faut signaler que dans la liste des manifestations, il y en a qui peuvent être des effets. Les colonnes suivantes présentent pour chaque cible et pour l'ensemble des cibles, l'effectif et la proportion de personnes ayant donné une réponse.

Tableau 10 : Nombre et proportion des cas de violences selon les différentes catégories de cibles interrogées

Formes de violences	CIBLES													
	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		EPOUX / PARENTS		AUTORITES		STRUCTURES		PRESSE		ENSEMBLE	
	N = 601		N = 594		N = 510		N = 187		N = 91		N = 12		N = 1995	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Violences physiques	**438**	**73%**	**466**	**78%**	**353**	**69%**	**162**	**87%**	**83**	**91%**	**10**	**83%**	**1512**	**76%**
Coups de poing	280	47%	260	44%	205	40%	116	62%	71	78%	10	83%	**942**	**47%**
Coups de pied	200	33%	212	36%	182	36%	86	46%	59	65%	7	58%	**746**	**37%**
Coups avec un objet	290	48%	341	57%	251	49%	113	60%	63	69%	8	67%	**1066**	**53%**
Blessures	216	36%	218	37%	140	27%	94	50%	67	74%	7	58%	**742**	**37%**
Gifles	381	63%	409	69%	305	60%	138	74%	72	79%	8	67%	**1313**	**66%**
Cheveux arrachés	47	8%	29	5%	26	5%	28	15%	25	27%	4	33%	**159**	**8%**
Pincements	69	11%	87	15%	45	9%	32	17%	22	24%	2	17%	**257**	**13%**
Morsures	35	6%	38	6%	15	3%	25	13%	21	23%	3	25%	**137**	**7%**
Brûlures	42	7%	27	5%	15	3%	27	14%	16	18%	3	25%	**130**	**7%**
Bosses	108	18%	124	21%	56	11%	40	21%	25	27%	3	25%	**356**	**18%**
Bras tordus ou cassés	68	11%	16	3%	17	3%	38	20%	29	32%	6	50%	**174**	**9%**
Meurtres	7	1%	3	1%	5	1%	11	6%	9	10%	4	33%	**39**	**2%**
Strangulations	19	3%	5	1%	6	1%	14	7%	11	12%	1	8%	**56**	**3%**
Actes de vitriol (bains d'acides)	0	0%	1	0%	1	0%	6	3%	4	4%	2	17%	**14**	**1%**
Violences verbales et psychologiques	**534**	**89%**	**517**	**87%**	**410**	**80%**	**166**	**89%**	**83**	**91%**	**12**	**100%**	**1722**	**86%**
Peur	301	50%	332	56%	256	50%	103	55%	66	73%	10	83%	**1068**	**54%**
Surnoms ridicules	137	23%	115	19%	39	8%	45	24%	36	40%	6	50%	**378**	**19%**
Pression	300	50%	270	45%	229	45%	91	49%	64	70%	8	67%	**962**	**48%**
Taquineries méchantes	168	28%	109	18%	75	15%	53	28%	37	41%	5	42%	**447**	**22%**
Menaces	365	61%	332	56%	238	47%	123	66%	75	82%	12	100%	**1145**	**57%**
Chantages	162	27%	102	17%	81	16%	54	29%	34	37%	6	50%	**439**	**22%**

Formes de violences	CIBLES													
	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		EPOUX / PARENTS		AUTORITES		STRUCTURES		PRESSE		ENSEMBLE	
	N = 601		N = 594		N = 510		N = 187		N = 91		N = 12		N = 1995	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Critiques injustifiées	188	31%	106	18%	72	14%	57	30%	47	52%	5	42%	**475**	**24%**
Intimidation	252	42%	221	37%	184	36%	72	39%	43	47%	9	75%	**781**	**39%**
Isolement	151	25%	71	12%	103	20%	40	21%	26	29%	7	58%	**398**	**20%**
Manipulation	89	15%	66	11%	57	11%	32	17%	19	21%	3	25%	**266**	**13%**
Possessivité	151	25%	41	7%	101	20%	58	31%	34	37%	4	33%	**389**	**19%**
Polygamie	358	60%	151	25%	210	41%	107	57%	62	68%	10	83%	**898**	**45%**
Dénonciations et calomnies	110	18%	30	5%	66	13%	35	19%	28	31%	4	33%	**273**	**14%**
Injures	487	81%	461	78%	344	67%	142	76%	73	80%	11	92%	**1518**	**76%**
Charlatanisme et mysticisme	161	27%	52	9%	58	11%	49	26%	36	40%	5	42%	**361**	**18%**
Répudiation	178	30%	67	11%	84	16%	74	40%	51	56%	7	58%	**461**	**23%**
Dévalorisation	181	30%	65	11%	47	9%	39	21%	32	35%	5	42%	**369**	**18%**
Les violences sexuelles	**256**	**43%**	**235**	**40%**	**176**	**35%**	**116**	**62%**	**79**	**87%**	**9**	**75%**	**871**	**44%**
Viols	118	20%	96	16%	47	9%	83	44%	56	62%	6	50%	**406**	**20%**
Inceste	58	10%	40	7%	26	5%	39	21%	31	34%	4	33%	**198**	**10%**
Harcèlements sexuels	202	34%	180	30%	183	36%	95	51%	71	78%	6	50%	**737**	**37%**
Les pratiques traditionnelles néfastes	**295**	**49%**	**169**	**28%**	**186**	**36%**	**116**	**62%**	**83**	**91%**	**10**	**83%**	**859**	**43%**
Mariages précoces et forcés	199	33%	138	23%	131	26%	94	50%	70	77%	9	75%	**641**	**32%**
Mutilations génitales féminines	65	11%	57	10%	61	12%	34	18%	35	38%	6	50%	**258**	**13%**
Rites de veuvage	161	27%	53	9%	74	15%	63	34%	51	56%	5	42%	**407**	**20%**
Traite des femmes et des jeunes filles	**256**	**43%**	**280**	**47%**	**207**	**41%**	**102**	**55%**	**75**	**82%**	**11**	**92%**	**931**	**47%**
Exploitation physique	219	36%	271	46%	203	40%	95	51%	70	77%	11	92%	**869**	**44%**
Exploitation sexuelle	51	8%	59	10%	33	6%	49	26%	41	45%	4	33%	**237**	**12%**

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Graphique N° 1 : Formes de VBG dans les communes cibles

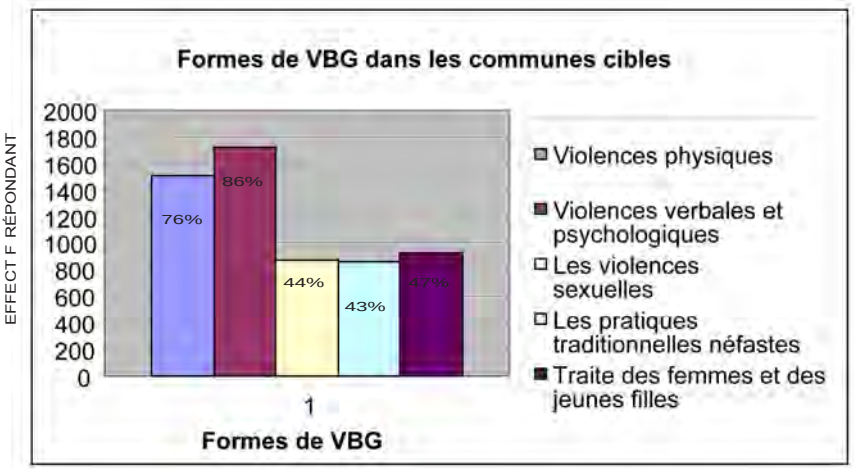

2.2.2 Spécificité des cas de VGB par commune

Les deux tableaux de l'Annexe 8 renseignent sur les types de violences par commune, tels que perçus par les autorités, les époux des femmes et les parents des enfants victimes, les personnes rencontrées au niveau des structures et les spécialistes de la presse.

Le premier tableau présente les types de violences reconnues par les groupes cibles dans chaque commune. Il est consigné dans la première colonne les noms des communes cibles ; la deuxième colonne indique l'effectif des groupes cibles à savoir les autorités, les époux des femmes/les parents des enfants, les responsables des structures et le spécialistes de la presse. Les chiffres contenus dans les colonnes 3 à 7 représentent la reconnaissance par chaque groupe cible des types de violences notées au niveau de chaque commune.

Le deuxième tableau traduit en pourcentage les résultats consignés dans le premier.

Il ressort de l'analyse de ces tableaux que, selon ces groupes cibles, les violences verbales et psychologiques viennent en tête (68%) suivies des violences physiques (63%), ce qui confirme la tendance générale dans le tableau 10. Par contre en troisième position, l'ensemble de ces groupes cibles cite la traite des femmes (35%) suivie des violences sexuelles et les pratiques traditionnelles néfastes qui enregistrent chacune 30%.

La lecture du tableau 11 ci-dessous nous permet d'établir les prévalences par commune.

Les violences verbales/psychologiques et les violences physiques sont citées comme premières violences subies par les femmes et les filles dans l'ensemble des communes, exception faite de la commune de Bembèrèkè où la traite des femmes et les pratiques traditionnelles néfastes viennent avant les violences physiques et après les violences verbales et psychologiques.

Tableau 11 : Prévalence des violences par commune

Communes	N°	Types de violences par ordre de prévalence, selon les 4 cibles	%
ALLADA	1	Violences verbales et psychologiques	83
	2	Violences physiques	81
	3	Pratiques traditionnelles néfastes	35
	4	Traite des femmes	29
	5	Violences sexuelles	27
APLAHOUE	1	Violences physiques	46
	2	Violences verbales et psychologiques	45
	3	Pratiques traditionnelles néfastes	22
	4	Violences sexuelles	16
	5	Traite des femmes	13
AVRANKOU	1	Violences verbales et psychologiques	70
	2	Violences physiques	67
	3	Violences sexuelles	49
	4	Pratiques traditionnelles néfastes	47
	5	Traite des femmes	42
BEMBEREKE	1	Violences verbales et psychologiques	86
	2	Traite des femmes	83
	3	Pratiques traditionnelles néfastes	67
	4	Violences physiques	64
	5	Violences sexuelles	33
COPARGO	1	Violences verbales et psychologiques	86
	2	Violences physiques	86
	3	Pratiques traditionnelles néfastes	51
	4	Traite des femmes	51
	5	Violences sexuelles	41
COTONOU	1	Violences physiques	68
	2	Violences verbales et psychologiques	67
	3	Violences sexuelles	26
	4	Traite des femmes	20
	5	Pratiques traditionnelles néfastes	17
DASSA-ZOUME	1	Violences verbales et psychologiques	78
	2	Traite des femmes	62
	3	Violences physiques	46
	4	Violences sexuelles	38

Communes	N°	Types de violences par ordre de prévalence, selon les 4 cibles	%
	5	Pratiques traditionnelles néfastes	32
DJIDJA	1	Violences verbales et psychologiques	55
	2	Traite des femmes	45
	3	Violences physiques	35
	4	Pratiques traditionnelles néfastes	23
	5	Violences sexuelles	15
GRAND-POPO	1	Violences verbales et psychologiques	17
	2	Violences physiques	13
	3	Violences sexuelles	13
	4	Pratiques traditionnelles néfastes	8
	5	Traite des femmes	8
KANDI	1	Violences verbales et psychologiques	84
	2	Violences physiques	76
	3	Traite des femmes	76
	4	Violences sexuelles	51
	5	Pratiques traditionnelles néfastes	49
KETOU	1	Violences verbales et psychologiques	68
	2	Violences physiques	68
	3	Violences sexuelles	46
	4	Pratiques traditionnelles néfastes	43
	5	Traite des femmes	30
KOUANDE	1	Violences verbales et psychologiques	82
	2	Violences physiques	79
	3	Traite des femmes	40
	4	Pratiques traditionnelles néfastes	37
	5	Violences sexuelles	33
TCHAOUROU	1	Violences verbales et psychologiques	69
	2	Violences physiques	57
	3	Pratiques traditionnelles néfastes	33
	4	Traite des femmes	30
	5	Violences sexuelles	28

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

- ✓ Comment les femmes victimes ou survivantes elles-mêmes perçoivent les VBG

Selon les femmes victimes, les violences subies par elles sont constituées de violences verbales et psychologiques (96%), suivies des violences physiques (57%), de la traite des femmes (33%), des pratiques traditionnelles néfastes (32%) et des violences sexuelles (16%). Le faible taux de violences sexuelles s'explique par la non reconnaissance par les populations de tous les contours de cette forme d violence,

notamment le viol conjugal qui est une pratique quasi-généralisée dans toutes les régions du Bénin. Aussi, les pesanteurs sociologiques empêchent-elles les femmes d'extérioriser les violences sexuelles qu'elles ont subies.

Cette tendance générale s'applique bien à la plupart des communes ciblées, exception faite des communes de Bembéréké, de Kandi et de Kouandé où les femmes dans leur grande majorité (100% des femmes rencontrées) ont admis que la première violence subie par elles est relative aux pratiques traditionnelles néfastes. Les violences liées aux pratiques traditionnelles néfastes viennent en deuxième position à Copargo (90%), après celles verbales et psychologiques.

Une attention particulière mérite d'être accordée à la traite des femmes qui vient en deuxième position à Djidja (79%), après les violences verbales et psychologiques. Cela s'explique par le fait qu'à Djidja les femmes et les filles font l'objet d'exploitation de la part de leurs époux et parents pour des activités agricoles. Il en est de même à Bembéréké et à Kandi où les femmes admettent respectivement à 85% et 62% l'existence de violence relative à la traite des femmes.

Les violences subies par les femmes telles que perçues par elles-mêmes sont consignées dans les tableaux 12 et 13 ci-après :

Tableau 12 : Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en valeur absolue par commune

COMMUNES	N	Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en valeur absolue				
		Violences physiques	Violences verbales et psychologiques	Violences sexuelles	Pratiques traditionnelles néfastes	Traite des femmes
ALLADA	40	14	40	0	0	0
APLAHOUE	40	22	39	3	13	3
AVRANKOU	41	35	41	26	17	18
BEMBEREKE	20	7	16	6	20	17
COPARGO	20	13	20	0	18	8
COTONOU	217	117	201	24	11	52
DASSA-ZOUME	43	23	43	2	8	22
DJIDJA	39	7	39	8	16	31
GRAND-POPO	20	8	20	0	0	0
KANDI	21	17	20	2	21	13
KETOU	20	19	20	16	15	3
KOUANDE	40	34	40	5	40	17

COMMUNES	N	Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en valeur absolue				
		Violences physiques	Violences verbales et psychologiques	Violences sexuelles	Pratiques traditionnelles néfastes	Traite des femmes
TCHAOUROU	40	27	40	3	15	15
TOTAL	601	343	579	95	194	199

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 13 : Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en % par commune

COMMUNES	N	Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en %				
		Violences physiques	Violences verbales et psychologiques	Violences sexuelles	Pratiques traditionnelles néfastes	Traite des femmes
ALLADA	40	35%	100%	0%	0%	0%
APLAHOUE	40	55%	98%	8%	33%	8%
AVRANKOU	41	85%	100%	63%	41%	44%
BEMBEREKE	20	35%	80%	30%	100%	85%
COPARGO	20	65%	100%	0%	90%	40%
COTONOU	217	54%	93%	11%	5%	24%
DASSA-ZOUME	43	53%	100%	5%	19%	51%
DJIDJA	39	18%	100%	21%	41%	79%
GRAND-POPO	20	40%	100%	0%	0%	0%
KANDI	21	81%	95%	10%	100%	62%
KETOU	20	95%	100%	80%	75%	15%
KOUANDE	40	85%	100%	13%	100%	43%
TCHAOUROU	40	68%	100%	8%	38%	38%
TOTAL	601	57%	96%	16%	32%	33%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

- ✓ Comment les enfants victimes ou survivants eux-mêmes perçoivent les violences

Les enfants dans leur grande majorité (93%) ont reconnu que la forme de violence dont ils sont le plus victimes est relative aux violences verbales et psychologiques, suivi des violences physiques (80%), de la traite des enfants (28%), des violences sexuelles (17%), des pratiques traditionnelles néfastes (9%). Le cas de violences verbales et psychologiques le plus cité par les enfants (78%) est l'injure. Les gifles et les coups avec objet sont cités pour illustrer les violences physiques sont ils font l'objet. Les enfants victimes ont également parlé des violences sexuelles, le harcèlement sexuel en milieu scolaire, de même que les mariages précoces et forcés qui sont des violences relatives aux pratiques traditionnelles néfastes.

Ces données confirment la tendance générale qui place les violences verbales/ psychologiques et les violences physiques aux premiers plans. Les enfants des communes de Kandi à 75%, de Copargo à 70%, de Kouandé à 48%, de Djidja à 47%, de Bembéréké à 40% estiment avoir été victimes de traite.

Les violences subies par les enfants telles que perçues par eux-mêmes sont consignées dans les tableaux 14 et 15 ci-après :

Tableau 14 : Violences subies par les enfants selon eux-mêmes en valeur absolue par commune

COMMUNES	N	Violences subies par les femmes selon elles-mêmes en valeur absolue				
		Violences physiques	Violences verbales et psychologiques	Violences sexuelles	Pratiques traditionnelles néfastes	Traite des enfants
ALLADA	40	40	40	3	0	0
APLAHOUE	41	19	35	1	2	5
AVRANKOU	39	37	38	2	0	6
BEMBEREKE	20	8	19	6	1	8
COPARGO	20	17	15	1	7	14
COTONOU	215	179	190	40	2	69
DASSA-ZOUME	40	40	39	5	0	0
DJIDJA	38	28	36	1	6	18
GRAND-POPO	20	9	19	0	0	0
KANDI	20	16	20	9	9	15
KETOU	20	20	20	4	6	0
KOUANDE	40	37	40	21	15	19
TCHAOUROU	41	25	41	9	7	15
TOTAL	594	475	552	102	55	169

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 15 : Violences subies par les enfants selon eux-mêmes en % par commune

COMMUNES	N	Violences subies par les enfants selon eux-mêmes en %				
		Violences physiques	Violences verbales et psychologiques	Violences sexuelles	Pratiques traditionnelles néfastes	Traite des enfants
ALLADA	40	100%	100%	8%	0%	0%
APLAHOUE	41	46%	85%	2%	5%	12%
AVRANKOU	39	95%	97%	5%	0%	15%
BEMBEREKE	20	40%	95%	30%	5%	40%
COPARGO	20	85%	75%	5%	35%	70%
COTONOU	215	83%	88%	19%	1%	32%
DASSA-ZOUME	40	100%	98%	13%	0%	0%
DJIDJA	38	74%	95%	3%	16%	47%
GRAND-POPO	20	45%	95%	0%	0%	0%
KANDI	20	80%	100%	45%	45%	75%
KETOU	20	100%	100%	20%	30%	0%
KOUANDE	40	93%	100%	53%	38%	48%
TCHAOUROU	41	61%	100%	22%	17%	37%
TOTAL	594	80%	93%	17%	9%	28%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

2.3 Formes et aspects de VBG spécifique à chaque commune

Le tableau 16 ci-dessous, conçu à partir des données collectées lors des focus groups permet de se rendre compte de quelques formes de VBG qui sont singulières à certaines communes.

Tableau 16 : Singularité des communes en matière de VBG

Types de violences	KANDI	TCHAOUROU	BEMBEREKE	ALLADA	COTONOU	KETOU	AVRANKOU
Violences physiques	Bastonnade	- Bastonnade - Gifles	Bastonnade	Bastonnade	- Bastonnade - Gifles	Bastonnade	Bastonnade
Violences morales et psychologiques	- Déscolarisation des filles - Négligence des femmes malades par les hommes - Répudiation	- Injures - Menaces - Isolement - Adultère des époux (hommes et femmes)	-Déscolarisation - Non scolarisation des enfants	- Injures - Polygamie - Menaces - Possessivité - Intimidation	- Injures - Déscolarisation des enfants - Refus d'assurer l'éducation des enfants - Polygamie - Privation de la femme et des enfants de nourriture - Défaillance dans les soins aux enfants et à la femme - Abandon de famille par l'homme	- Polygamie - Privation de la femme et des enfants de nourriture	Injures
Violences économiques					Empêchement des femmes de mener des AGR par les maris		
Traite des femmes et filles	Exploitation économique des femmes par les maris	Traite des enfants			Travail des enfants		
Violences sexuelles		- Harcèlement sexuel des filles par les jeunes hommes et par les enseignants - Viol des filles/femmes par les hommes - Grossesse non désirée	Grossesses non désirées	Grossesses non désirées	Harcèlement sexuel des filles par les hommes		- Harcèlement sexuel - Grossesse en milieu scolaire
Pratiques traditionnelles néfastes	Mariage forcé	Mariage forcé			- Mariages précoces	- Mariage forcé - Mariage précoce	- Mariage précoce et forcé - Rites de veuvage contraignant la femme à vivre dans de mauvaises conditions

Types de violences	KOUANDE	COPARGO	GRAND POPO	APLAHOUE	DASSA ZOUME	DJIDJA
Violences physiques	Bastonnade	Bastonnade	Bastonnade	Bastonnade	Bastonnade	- Bastonnade - Les parents sont durs envers les filles
Violences morales et psychologiques	Intimidation des femmes par les hommes	- Injures - Privation de parole - Usurpation/ Expropriation	- Polygamie - Mise au couvent des enfants	- Polygamie - Mise au couvent des enfants	- Déscolarisation des enfants, surtout des filles - Polygamie - Abandon de foyer	- Injures permanentes - Déscolarisation des filles pour les couvents - Faible attention des pères sur la santé des personnes à leur charge - Presque toutes les femmes sont adeptes du fétiche ancestral
Violences économiques	Empêchement des femmes de mener des activités par les maris					Interdiction à la femme de mener des activités économiques
Traite des femmes et filles				Exploitation des femmes pour les champs	- Exploitation des femmes pour les champs - Exploitation des enfants pour les champs	- Enfant à la disposition quasi permanente des parents pour travaux - Soumission totale des femmes
Violences sexuelles		Grossesses très rapprochées		Viol des filles		
Pratiques traditionnelles néfastes	Mariage forcé	Mariage forcé	Mariage forcé	Mariage par rapt		- Mariage forcé - La plupart des femmes sont adeptes du fétiche ancestral et soumises à de mauvais traitements - Chartalanisme - Sorcellerie

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Par rapport aux violences verbales et psychologiques, on note, à Kandi, la négligence des femmes malades et la répudiation de ces dernières par les hommes.

A Cotonou, il convient de noter le refus d'assurer l'éducation des enfants, la privation de la femme et des enfants de nourriture, la défaillance dans les soins aux enfants et à la femme et l'abandon de famille.

A Kétou, les violences morales et psychologiques singulières notées consistent à priver la femme et les enfants de nourriture.

A Kouandé, les violences verbales et psychologiques sont caractérisées par l'intimidation des femmes par les hommes.

La privation de parole (des femmes par les hommes) et l'usurpation/expropriation (des femmes de leurs biens par les hommes) sont la spécificité de la commune de Copargo.

Dassa-Zoumé est singulière en matière d'abandon de foyer et d'exploitation des femmes pour les activités agricoles.

A Djidja, les violences morales et psychologiques se manifestent par la déscolarisation des filles et leur internement dans les couvents, la faible attention des pères pour la santé des personnes à leur charge. Il y a lieu de préciser qu'à Djidja presque toutes les femmes sont systématiquement adeptes des fétiches, de force ou de gré. Au-delà du caractère moral et psychologique de la non scolarisation ou de la déscolarisation des filles, il y a lieu d'affirmer que ces enfants sont victimes de violence « intellectuelle » voire « économique », car « éduquer une fille c'est éduquer une nation ».

Les violences économiques s'observe dans toutes les communes ; cependant la note avec plus d'acuité dans certaines communes tel que cela ressort des focus group. Il s'agit de Cotonou où les hommes empêchent les femmes de mener des activités économiques. C'est également le cas de la commune de Kouandé et de Djidja où les femmes n'ont pas le droit de mener une activité économique.

Selon les résultats des focus group, certains époux refusent aux femmes de mener une activité économique parce que, selon eux, elles ne pourront plus bien s'occuper du ménage. Pour d'autres, le fait pour la femme de mener une activité économique lui permettra d'acquérir une autonomie financière, et, ce faisant, la femme n'est plus soumise à son mari. D'autres encore autorisent la femme à mener son activité mais ce sont eux qui jouissent des fruits de cette activité par des prêts d'argent sans remboursement. Certains incitent les femmes à prendre des crédits auprès d'institutions de micro finance pour ensuite les leur arracher. Dans la quasi-totalité des communes, la violence économique se manifeste par le refus de l'homme de donner de l'argent à la femme pour faire face aux dépenses du ménage. La femme se trouve très souvent obligée d'investir aussi bien le capital que les intérêts de son activité économique dans les dépenses de subsistance du ménage.

On note dans certaines communes des cas de violences relatives à l'exploitation/ traite des femmes et des enfants. C'est le cas des communes de Kandi, de Dassa-Zoumè et d'Aplahoué où les femmes sont exploitées pour des activités champêtres. En plus des femmes, ce sont les enfants qui sont exploités dans les champs par les parents à Dassa Zoumé. Ces derniers font l'objet de traite à Tchaourou et à Cotonou. A Djidja, les enfants sont à la disposition quasi permanente des parents qui les exploitent pour les activités champêtres. Les femmes sont entièrement soumises aux hommes qui les exploitent pour avoir les revenus nécessaires aux cérémonies fétichistes.

Dans les zones rurales où l'agriculture est pratiquée telles que Kandi, Dassa-Zoumè, Tchaourou et Djidja, les femmes et les enfants sont utilisées dans les champs comme main d'œuvre par les chefs de ménage qui empochent la totalité de leur revenu agricole. Les enfants sont enrôlés dans des activités champêtres au détriment de l'école.

A Cotonou, les enfants sont exploités comme aides domestiques ou aides économiques et victimes de sévices corporelles à longueur de journée. Ils ne font l'objet d'aucun soin de la part de leurs « propriétaires » qui ne pensent qu'à tirer profit d'eux.

En ce qui concerne les pratiques traditionnelles néfastes, le cas de Djidja est singulier. En effet, dans cette commune la quasi-totalité des filles et des femmes sont systématiquement adeptes des fétiches. Ces dernières passent des moments relativement longs allant jusqu'à six mois dans les couvents dans des conditions hygiéniques qui laissent à désirer. Pendant leur séjour dans les couvents, elles n'auraient pas le droit de faire quelque toilette que ce soit. Le témoignage suivant est éloquent, à cet effet : « *la jeune fille, pendant sa mise au couvent, qui dure six (6) mois au moins, ne doit pas se laver ni faire la lessive. Si éventuellement il lui plaisait de se laver, ce n'est qu'avec du sable et jamais avec de l'eau. Cette dernière ne porte durant toute la période qu'un petit tissu qui la couvre de la hanche jusqu'au genou, le torse nu. Pour sa sortie du couvent, elle subit le rite «* du lavage public *» qui impose à l'adepte de se mettre nue, à l'intérieur d'un cercle de spectateurs et sous l'égide des chefs féticheurs. Ce n'est qu'après cette cérémonie qu'elle est autorisée à porter une tenue ordinaire* ». Il faut y ajouter, toujours pour le compte de la commune de Djidja, le mariage forcé, les pratiques de charlatanisme et de sorcellerie et l'organisation périodique de cérémonies ruineuses qui les dépouillent de leurs biens économiques. Des témoignages de plusieurs cas d'accusation, à tort ou à raison, de sorcellerie ont été faits lors des focus group.

A Allada, les focus group ont permis de noter la mise au couvent forcé des enfants au détriment de l'école.

La commune d'Aplahoué se singularise par la pratique du mariage par rapt.

2.4 Principaux auteurs de violences sur les filles et les femmes

Les tableaux 17 et 18 suivants présentent les résultats des données relatives aux principaux auteurs des violences sur les femmes et sur les filles.

Selon les femmes victimes, les autorités et les responsables de structures rencontrées, 86% des violences sur les femmes sont causées par leurs conjoints. 20% des personnes rencontrées pensent que ces violences sont causées par les belles-familles alors que 8% admettent que ces violences sont l'œuvre des co-épouses.

Tableau 17 : Principaux auteurs des violences sur les femmes

AUTEURS	FEMMES VICTIMES		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=187		N=91		N=879	
le mari	506	84%	165	88%	84	92%	755	86%
la belle-famille	128	21%	33	18%	12	13%	173	20%
les co-épouses	47	8%	10	5%	10	11%	67	8%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les auteurs de violences sur les femmes sont principalement leurs époux (86%).

Le présent graphique permet de mieux visualiser ces résultats.

Graphique N° 2 : Auteurs des violences sur les femmes

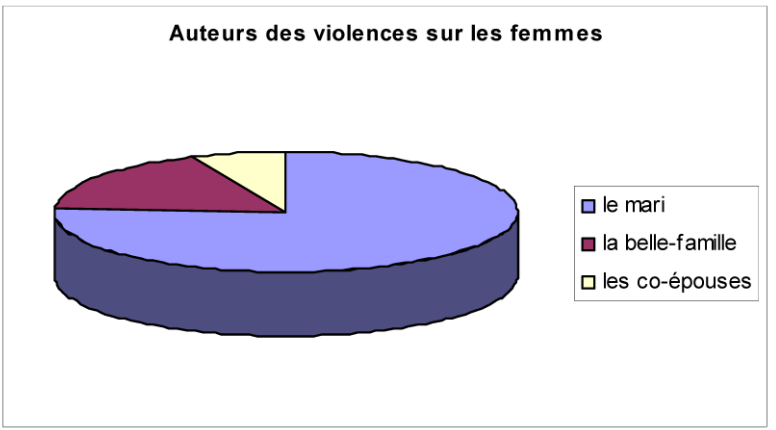

En ce qui concerne les violences sur les enfants, elles sont majoritairement causées, selon les personnes enquêtées, par les parents (68%) et par les tuteurs (40%). 11% de ces personnes reconnaissent que les enseignants en sont également responsables ; de même, les jeunes garçons, dans la même proportion (11%), sont reconnus comme auteurs de certaines formes de violences (violences physiques, sexuelles, etc.).

Tableau 18 : Principaux auteurs des violences sur les filles

AUTEURS	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=187		N=91		N=1473	
Parents	427	71%	387	65,2%	125	67%	58	64%	997	68%
Tuteurs	235	39%	245	41,2%	71	38%	44	48%	595	40%
Enseignants	42	7%	68	11,4%	26	14%	19	21%	155	11%
Jeunes	52	9%	69	11,6%	30	16%	7	8%	158	11%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Le graphique suivant illustre bien ces résultats.

Graphique N° 3 : Auteurs des violences sur les enfants

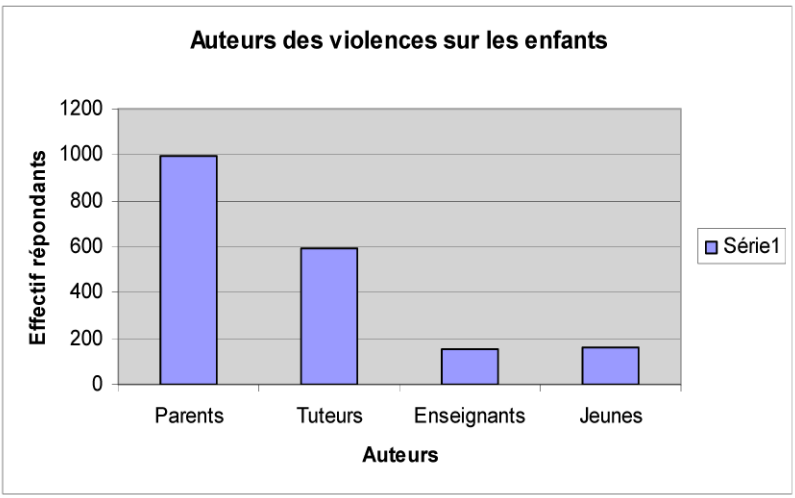

2.5 Causes des violences sur les filles et les femmes

Le tableau 19 suivant donne les principales causes des violences faites aux femmes.

Tableau 19 : Causes des violences sur les femmes

Causes des violences	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=510		N=187		N=91		N=1983	
Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale	364	60,6%	259	43,1%	313	61,4%	110	59%	62	68%	1108	56%
Les us et coutumes peu favorables aux droits de la femme	352	58,6%	169	28,1%	280	46,6%	103	55%	69	76%	973	49%
Méconnaissance par les femmes de leurs droits	283	47,1%	182	30,3%	196	32,6%	92	49%	63	69%	816	41%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Selon les femmes victimes, les enfants victimes, les parents des enfants/les époux des femmes, les autorités et les responsables des structures, les violences à l'endroit des femmes trouvent leurs causes dans le fait que le statut social de la femme est faible dans une société à prédominance patriarcale (56%), que les us et coutumes des différentes localités sont peu favorables au respect des droits de la femmes (49%) et que les femmes méconnaissent leurs droits (41%). Il faut ajouter à cela la méconnaissance des droits des femmes par certains hommes.

Les autres causes, selon les mêmes personnes enquêtées, sont la pauvreté du ménage, ou de l'un des conjoint (18%), le manque de respect des femmes à l'égard de leur mari (15%), le manque d'humilité des hommes (13%), les problèmes d'ordre financier (8%), la colère (6%). Il faut y ajouter l'infidélité (de l'un ou l'autre des conjoints), le manque de communication entre époux, l'insatisfaction de l'homme, l'insubordination de la femme vis-à-vis du mari, etc. Le tableau 20 suivant présente le détail de ces causes.

Tableau 20 : Autres causes des violences sur les femmes

Raisons des violences sur les femmes	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=510		N=187		N=91		N=1389	
Colère	73	12%			8	4%	7	8%	88	6%
Manque de communication	27	4%			12	6%	8	9%	47	3%
Infidélité	51	8%			11	6%	2	2%	64	5%
Manque d'humilité	121	20%			31	17%	30	33%	182	13%
Insatisfaction	35	6%			5	3%	2	2%	42	3%
Insubordination	53	9%			3	2%	3	3%	59	4%
Pauvreté	159	26%			65	35%	24	26%	248	18%
Manque de respect			210	41%					210	15%
Problèmes financiers			105	21%					105	8%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

En ce qui concerne les enfants, les causes qui conduisent aux violences à leur égard tel que cela ressort des données collectées auprès des personnes enquêtées sont la désobéissance des enfants à l'endroit de leurs parents (32%), la pauvreté des parents (19%) et l'inconscience des parents qui n'assument pas leurs responsabilités (11%)

Tableau 21 : Autres causes des violences sur les enfants

Raisons des violences sur les enfants	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=187		N=91		N=1473	
Désobéissance des enfants	258	43%	179	30,1%	28	15%	8	9%	473	32%
Inconscience des parents	84	14%	71	12,0%	4	2%	4	4%	163	11%
Pauvreté des parents	110	18%	110	18,5%	36	19%	21	23%	277	19%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

2.6 Typologie et proportion des femmes, des filles et enfants victimes des VBG dans les communes cibles

Les données collectées auprès des personnes enquêtées et consignées dans les tableaux ci-dessous, révèlent que les femmes victimes de violences sont en majorité non instruites comme l'ont indiqué 77% des personnes interrogées. Selon 52% des enquêtées, les femmes rurales sont victimes de violences et 12% l'admettent, en ce qui concerne les femmes en zones urbaines, ce qui ne reflète pas forcément la réalité. On peut conclure que les gens se font l'illusion qu'en milieu urbain il y a peu de violences envers les femmes. Les focus group ont permis de noter que des femmes instruites sont également victimes de violences.

Tableau 22 : Femmes les plus exposées aux violences

Femmes les plus exposées	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=510		N=187		N=91		N=1389	
Femmes non instruites	471	78%	378	74%	137	73%	78	86%	1064	77%
Femmes des zones rurales	325	54%	233	46%	92	49%	67	74%	717	52%
Femmes des zones urbaines	68	11%	51	10%	28	15%	21	23%	168	12%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Le graphique ci-après permet d'avoir une lecture plus facile de cette catégorisation.

Graphique N° 4 : Femmes les plus exposées aux violences

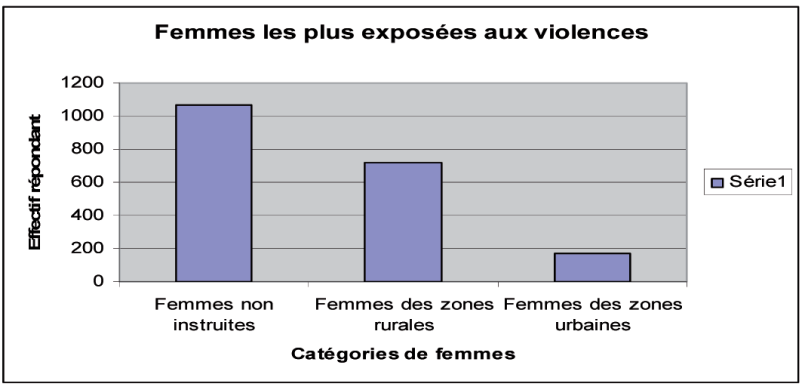

Les filles les plus exposées proviennent de familles pauvres selon 74% des femmes victimes, enfants victimes, parents/époux, autorités et responsables de structures (Voir tableau 23 et graphique ci-dessous) de même que les filles non scolarisées ou déscolarisées (selon 55% des personnes rencontrées). Les filles scolarisées n'échappent pas aux violences selon 20% des personnes interrogées.

Tableau 23 : Filles les plus exposées aux violences

Filles les plus exposées	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N= N=594		N=510		N=187		N=91		N=1983	
Filles issues de familles pauvres	441	73%	460	77,4%	363	71%	128	68%	76	84%	1468	74%
Filles scolarisées	84	14%	139	23,4%	90	18%	45	24%	33	36%	391	20%
Filles non scolarisées ou déscolarisées	348	58%	297	50,0%	275	54%	105	56%	66	73%	1091	55%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Graphique N° 5 : Filles les plus exposées

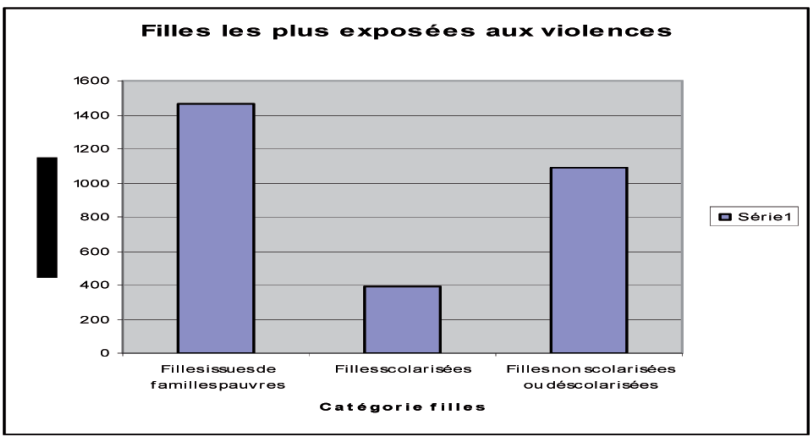

Ainsi, la non scolarisation, la déscolarisation et la pauvreté constituent des déterminants favorables aux violences faites aux filles.

Les tableaux 24 et 25 ci-dessous renseignent sur les tranches d'âge de femmes et d'enfants les plus touchées par les violences.

La tranche d'âges de femmes la plus touchée est incontestablement la tranche des 21 ans et plus (71% des personnes enquêtées l'ont admis). Il en est de même de la tranche d'âges des 15-20 ans (selon 18% des personnes rencontrées) qui n'est pas épargnée par les violences. Il y a lieu de préciser que certaines filles de 15-20 ans ont déjà d'enfants et vivent maritalement sont considérées comme femmes.

Tableau 24 : Tranche d'âge de femmes la plus touchée par les violences

Tranches d'âges de femmes touchées	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=510		N=187		N=91		N=1398	
15-20 ans	97	16%	122	24%	24	13%	12	13%	255	18%
21 ans et plus	496	83%	341	67%	92	49%	50	55%	979	71%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Tableau 25 : Tranche d'âge d'enfants (filles) la plus touchée par les violences

Tranches d'âges d'enfants touchés	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N= N=594		N=510		N=187		N=91		N=1983	
4-9 ans	48	8%	124	21%	66	13%	19	10%	4	4%	261	13%
10-14 ans	382	64%	427	72%	310	61%	72	39%	37	41%	1228	62%
15-17 ans	128	21%	201	34%	98	19%	37	20%	26	29%	490	25%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

La tranche d'âge d'enfants la plus touchée par les violences est celle des 10-14 ans, selon 62% des personnes rencontrées. Cependant d'autres tranches d'âges n'échappent pas aux violences. Ce sont les tranches d'âge de 15-17 ans (selon 25% des personnes rencontrées) et de 4-9 ans (selon 13%), comme le montrent les graphiques 6 et 7 ci-dessous.

Graphique N°6 : Tranches d'âges de femmes touchées par les violences

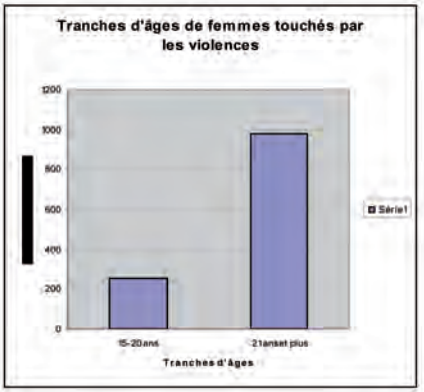

Graphique N°7 : Tranches d'âges d'enfants touchées par les violences

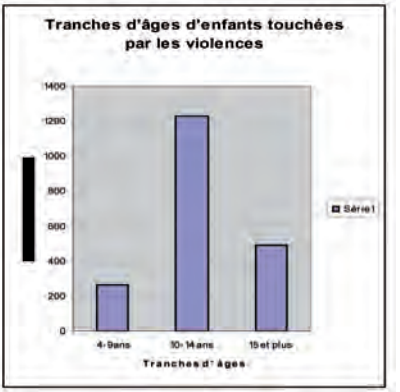

2.7 Déterminants socioculturels, économiques et religieux favorisant le phénomène et attitudes/comportements à l'égard des femmes et filles dans les communes cibles.

Le tableau 26 suivant présente les résultats des données relatives aux déterminants socioculturels, économiques et religieux.

Tableau 26 : Déterminants socioculturels, économiques et religieux

Déterminants	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=510		N=187		N=91		N=1389	
Poids de la tradition	275	46%	205	40%	67	36%	54	59%	601	43%
Dépendance de la femme	130	22%	89	17%	35	19%	22	24%	276	20%
Valorisation du sexe masculin	114	19%	64	13%	28	15%	15	16%	221	16%
Pauvreté	231	38%	184	36%	85	45%	38	42%	538	39%
Ignorance	27	4%	27	5%	18	10%	6	7%	78	6%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Il ressort des données collectées auprès des personnes enquêtées que les violences ont pour déterminants socioculturels le poids de la tradition (selon 43% des personnes rencontrées) qui est soutenue par la valorisation de l'homme au détriment de la femme (selon 16% de ces catégories de personnes). La pauvreté (39%) et la dépendance économique des femmes (16%) en sont les déterminants économiques. L'ignorance est admise par 6% des personnes interrogées comme déterminant des violences.

Ces données, collectées grâce aux questionnaires, sont complétées par celles issues des entretiens (focus group) présentées ci-dessous. Les déterminants socioculturels permettent de se rendre compte des attitudes et comportements à l'égard des femmes qui sont considérées comme des êtres inférieurs, entièrement à la merci des hommes qui peuvent disposer d'elles comme ils le veulent, y compris exercer des violences à leur endroit.

Tableau 27 : Déterminants socioculturels, économiques et religieux issus des focus groups

Communes	Déterminants socioculturels	Déterminants économiques	Déterminants religieux
Kandi	- L'homme est le plus grand dans la société et donc, homme supérieur à la femme - Education nécessitant le châtiment - Femmes plus faibles que les hommes	- Dépendance économique de la femme vis-à-vis de l'homme	- Don des femmes sous forme « d'aumône » à la veille du jeun musulman
Tchaourou	- Refus de certaines femmes qui ont eu d'amants lors des cérémonies de rejoindre le foyer conjugal - Adoption par force de la culture de l'autre - Acceptation du mariage forcé par la tradition - Soumission inconditionnelle de la femme à l'homme	- Manque de moyens financiers - Pauvreté	- Non respect de la religion de l'autre - Refus aux enfants de se marier à des hommes d'une autre religion - Sabotage de la religion de l'autre - Prolifération des églises et des sectes
Bembéréké	- Supériorité de l'homme sur la femme - Femme plus faible que l'homme - Mariage forcé	Pauvreté	- Non respect de la religion musulmane qui interdit la fornication - Adoption par force de la religion du mari par la femme
Allada	- Faible niveau d'instruction et analphabétisme des femmes - Us et coutumes prônant la soumission totale de la femme/fille à l'homme - Hégémonie des conjoints sur leurs épouses empêchant leur épanouissement économique - Femmes considérées comme inférieures à l'homme - La femme considère l'homme comme son Dieu « Sè tché »	- Pauvreté - Dépendance économique des femmes vis-à-vis des maris	- Faire du jeune garçon un homme qui connaît et respecte les normes de la société (en séjournant dans le couvent)

Communes	Déterminants socioculturels	Déterminants économiques	Déterminants religieux
Cotonou	- Analphabétisme - Mauvaise éducation - La femme est considérée comme étant de sexe faible - Les hommes se prennent pour des chefs - Les domestiques sont considérés comme des objets achetés - Ignorance des droits de la femme - Polygamie - Peu de place accordée aux femmes dans la société béninoise - Tradition - L'acte de violence sur la femme est accepté dans la société	- Pauvreté/ Misère - Chômage - Faible pouvoir d'achat des femmes - Insuffisance/ inexistence d'autonomie de la femme	- Non appartenance à la même religion - Manque de crainte de Dieu - Autorité de l'homme sur la femme selon Dieu
Kétou	Coutume ne donne pas de droits à la femme. L'homme a tout pouvoir sur la femme	Pauvreté	
Avrankou	Les us et coutumes	Pauvreté	
Kouandé	- Tradition - Mariage forcé - Suivi sans discernement des pratiques ancestrales par les maris	Domination économique des femmes par les hommes	
Copargo	Tout dans la maison appartient à l'homme, y compris la femme - L'homme est en position de force selon la tradition		
Dassa Zoumè	- Supériorité de l'homme - Les hommes d'aujourd'hui ne se comportent comme ceux d'antan; ils ne prennent pas leurs responsabilités, fragilisant la cellule familiale - Dans la tradition, les femmes sont considérées comme des êtres inférieurs - les us et coutumes exigent la soumission de la femme à l'homme		

Communes	Déterminants socioculturels	Déterminants économiques	Déterminants religieux
Djidja	- La culture exige certaines choses de la femme, comme la privation des activités économiques - la mise au couvent - Toute puissance de l'homme - La culture fait de la femme une propriété de son mari et peut en disposer comme il veut - Dans notre société, la femme ne peut rien sans se plier à la volonté de l'homme		

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

2.8 Attitudes adoptées face aux violences faites aux femmes et aux enfants

Face aux cas de violences faites aux femmes et aux enfants, les différentes catégories de personnes rencontrées adoptent certaines attitudes qui sont consignées dans le tableau 28 suivant :

Tableau 28 : Attitudes face aux violences faites aux femmes et aux enfants

Attitudes face aux violences	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=510		N=187		N=91		N=1983	
Alerter les comités de lutte	12	2%			4	1%	33	18%	28	31%	77	4%
Alerter les ONG	13	2%	0	0%	2	0%	32	17%	30	33%	77	4%
Alerter les CPS	10	2%	10	2%	7	1%	34	18%	40	44%	101	5%
Alerter la police	28	5%	29	5%	19	4%	70	37%	57	63%	203	10%
Alerter les autorités locales	73	12%	34	6%	91	18%	55	29%	29	32%	282	14%
Rien	340	57%	81	14%	285	56%	7	4%	2	2%	715	36%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Les femmes victimes, les enfants victimes, les autorités et les responsables des structures estiment à 36% que rien ne se fait en cas de violence. 14% d'entre eux estiment qu'en cas de VBG, les autorités locales sont alertées alors que 10% des personnes interrogées disent alerter les forces de l'ordre en général. Les comités de

lutte, les ONG et les CPS sont très faiblement sollicités selon les personnes rencontrées (environ 4% d'entre eux ont recours à ces structures en cas de VBG.

Plus de la moitié des femmes (57%) ne font rien lorsqu'elles sont victimes de violences. Seulement 2% d'entre elles ont recours aux comités de lutte, ONG et CPS alors que 5% s'adressent à la police.

Les époux des femmes victimes et les parents des enfants victimes estiment à 56% que rien n'est fait à leur encontre lorsqu'ils se rendent coupables de violences sur leurs femmes ou sur leurs enfants. 18% ont admis qu'ils sont interpellés par les autorités locales et 4% par les forces de l'ordre. Les structures telles que les comités de lutte, les ONG et les CPS sont presque inactives face aux auteurs de VGB. En effet, seulement 1% reconnaissent avoir été interpellés par ces structures

2.9 Lois anti Violences Basées sur le Genre

2.9.1 Différentes lois protégeant les droits des femmes et des enfants au Bénin, notamment les lois anti-VBG

Le tableau 29 ci-dessous présente le niveau de connaissance des lois protégeant les femmes contre les violences au Bénin.

Tableau 29 : Connaissance de l'existence des lois qui protègent les femmes au Bénin

Existence des lois protégeant les femmes au Bénin	**FEMMES VICTIMES**		**ENFANTS VICTIMES**		**PARENTS/ EPOUX**		**ENSEMBLE**	
	N=601		N=594		**N=510**		**N=1705**	
Oui	325	54%	205	35%	268	53%	798	47%
Non	276	46%	389	65%	242	47%	907	53%
TOTAL	601	100%	594	100%	510	100%	1705	100%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Il est à noter que plus de la moitié (53%) des femmes victimes, des enfants victimes, les parents/époux ne sont pas conscients de l'existence de ces lois. Cependant, l'analyse de ce tableau montre que plus de la moitié des femmes victimes interrogées (54%) estiment être conscientes de l'existence de lois qui les protègent contre les VBG. Les 2/3 des enfants (65%) n'ont pas conscience de l'existence des lois qui les protègent.

A la question de savoir s'ils connaissent ces lois, seulement 39% des femmes victimes, des enfants victimes, les parents/époux et des autorités rencontrées répondent par l'affirmative contre 61% qui ne connaissent pas ces lois, tel que le montre le tableau 30 ci-dessous.

Tableau 30 : Connaissance des lois existantes

Connaissance des lois existantes	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=325		N=205		N=268		N=187		N=985	
Oui	116	36%	80	39%	107	40%	86	46%	389	39%
Non	209	64%	125	61%	161	60%	101	54%	596	61%
TOTAL	325	100%	205	100%	268	100%	187	100%	985	100%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Près des 2/3 des femmes (64%) et des enfants (61%) n'ont pas connaissance des lois qui les protègent. Il en est de même des parents des enfants et des époux dont la majorité (60%) ne connaissent pas ces lois.

Lorsqu'il a été demandé aux femmes victimes, aux enfants victimes, aux parents/ époux et aux autorités rencontrées de citer les lois qu'ils connaissent, 17% citent le Code des personnes et de la famille. Seulement 7% évoquent le « droit des enfants ». Une analyse minutieuse du tableau 31 ci-dessous permet de se rendre compte que quelques lois ont été citées par les autorités. Environ le cinquième (19%) des époux des femmes/parents d'enfants rencontrés connaissent le code des personnes et de la famille. Les femmes et les enfants victimes dans leur grande majorité ont pu à peine citer les lois qui les protègent.

Tableau 31 : Citation des lois existantes

Lois citées	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=325		N=205		N=268		N=187		N=985	
La constitution	1	0%	0	0%	3	1%			4	0%
Le code de la famille	17	5%	21	10%	51	19%	81	43%	170	17%
Droits des enfants	4	1%	39	19%	23	9%			66	7%
Loi contre les mutilations génitales							8	4%	8	1%
Loi contre le trafic des enfants							11	6%	11	1%
Loi contre le travail des mineurs							8	4%	8	1%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Selon les membres des structures rencontrées lors des focus groups, « les lois » ci-après permettent d'assurer la protection des femmes et des enfants, au Bénin. Il s'agit de :

- Code des personnes et de la famille
- Loi contre le harcèlement sexuel
- Loi contre le mariage forcé
- Convention sur les droits des enfants
- Loi contre la traite des enfants
- Loi contre la maltraitance des enfants
- Loi sur les mutilations génitales féminines (MGF)
- Loi portant conditions de déplacement des mineurs
- Loi pour la scolarisation des filles
- Loi sur la santé de la reproduction
- Loi sur équité et égalité entre homme et femme
- Loi portant statut de la femme au Bénin

Signalons que les réponses ont été transcrites telles que données par les participants aux focus group et n'ont pas subi de modifications de la part de l'équipe.

2.9.2 Evaluation du niveau de l'observance et de mise en application des lois anti Violences Basées sur le Genre

Le tableau 32 suivant présente le sentiment des femmes victimes, des parents/époux et des autorités relatif à l'application des lois protégeant les femmes et les enfants.

Tableau 32 : Application des lois protégeant les femmes et les enfants

Application effective des lois	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=325		N=268		N=187		N=780	
Oui	113	35%	104	39%	86	45%	303	39%
Non	212	65%	3	1%	0	0%	215	27%
NR			161	60%	101	54%	262	34%
TOTAL	325	100%	268	100%	187	100%	780	100%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Une lecture de ce tableau permet de noter que 39% des personnes ayant connaissance de l'existence des lois estiment qu'elles sont appliquées contre 27% qui pensent le contraire. Plus du tiers de ces personnes (34%) n'ont pu se prononcer.

65% des femmes qui se sont prononcées estiment que ces lois ne sont pas appliquées contre 35% qui pensent le contraire. Pour 39% des parents/époux et 45% des autorités, les lois protégeant les femmes et les enfants sont appliquées.

Quand l'occasion leur a été donnée de dire le taux d'application de ces lois, la plupart des personnes rencontrées ont eu assez de difficultés à faire cette évaluation. Les réponses de quelques-uns (les parents/époux et les autorités) qui se sont livrés à l'exercice, sont consignés dans le tableau 33 ci-après.

Tableau 33 : Taux d'application des lois

Niveau d'application des lois	PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=104		N=86		N=190	
100%	4	4%	4	5%	8	4%
75%	8	8%	14	16%	22	12%
50%	29	28%	18	21%	47	25%
25%	38	36%	50	58%	88	46%
0%	9	9%	0	0%	9	5%
Ne sait pas	16	15%			16	8%
TOTAL	104	100%	86	100%	190	100%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Sur un ensemble de 697 parents/époux et autorités, seulement 190 ont répondu à cette question. Il en ressort que :

- 46% de ces personnes estiment que les lois anti VBG sont appliquées à 25%
- 25% pensent que ces lois seraient appliquées à 50%
- 11% estiment que ces lois sont appliquées à 75%.
- 5% de ces personnes pensent que ces lois ne sont pas du tout appliquées
- 4% estiment que ces lois sont appliquées à 100%.

2.10 Thèmes et stratégies de lutte contre les Violences Basées sur Genre

2.10.1 Thèmes objets des Communications pour le Changement de Comportement et des plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants.

Le tableau 34 permet d'avoir une idée de la participation des groupes cibles composant les grappes au niveau des villages/quartiers de ville aux séances de communication pour le changement de comportement.

Tableau 34 : Participation aux séances de communications

Participation aux séances de communications	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=510		N=1705	
Oui	39	6 5%	61	10%	20	4%	120	7%
Non	562	93 5%	533	90%	490	96%	1585	93%
TOTAL	601	100 0%	594	100 0%	510	100 0%	1705	100%

***Source* : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008**

Selon les résultats consignés dans ce tableau, 93% des femmes victimes, enfants victimes et parents/époux disent n'avoir jamais assisté à une séance de Communications pour le Changement de Comportement et de plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants organisées par certaines structures. Seulement 7% de l'ensemble de ces groupes ont admis avoir assisté à de telles séances. Cela pose certainement le problème de la présence effective de ces structures ou alors de la visibilité de leurs actions sur le terrain.

Par contre sur l'ensemble des 91 structures rencontrées lors de la collecte des données dans les 13 communes, 72 (79%) ont affirmé qu'elles organisent à l'endroit des populations de leurs localités respectives des séances de communication pour le changement de comportement.

Interrogés par rapport aux thèmes ayant fait l'objet de séances auxquelles elles ont participé, ces personnes citent les thèmes présentés dans le tableau 35 suivant.

Tableau 35 : Thèmes développés au cours des séances de communication

Thèmes développés	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=39		N=61		N=20		N=60		N=72		N=192	
Les IST	6	15,4%	3	4,9%	3	15,0%	3	5%	10	14%	25	13%
La Déscolarisation des filles	15	38,5%	3	4,9%	10	50,0%	19	30%	15	21%	62	32%
L'accès à l'eau et l'électricité	1	2,6%	1	1,6%	1	5,0%	1	2%	0	0%	4	2%
La Gestion des crédits octroyés	4	10,3%	1	1,6%	0	0,0%	2	3%	3	4%	10	5%
Le Changement de comportement	16	41,0%	52	85,2%	5	25,0%	20	32%			93	48%
Les Droits des enfants et des femmes									34	48%	34	18%

***Source* : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008**

A la lecture de ce tableau, on se rend compte que 48% de ces groupes admettent que l'accent est mis par les structures actives sur « le changement de comportement » ;

selon 32% d'entre eux, le thème abordé concerne la « déscolarisation des filles » ; viennent ensuite les thèmes suivants : les « Droits des enfants et des femmes » (18%), « les Infections Sexuellement Transmissibles » (13%), , la «Gestion des crédits octroyés » (5%) et « l'accès à l'eau et à l'électricité » (2%)

Les thèmes cités par les structures actives dans la promotion des droits des femmes et des enfants et lors de focus group sont les suivants[6] :

Violences faites aux femmes/enfants

- La lutte contre les violences
- La maltraitance des enfants
- Le phénomène de vidomègon/ Enfant placé
- Le châtiment corporel en milieu scolaire
- Le traitement des enfants placés
- Les méfaits des violences basées sur le genre
- La lutte contre les MGF
- L'intégration des enfants/femmes victimes de VBG
- Le mariage forcé
- Le lévirat
- Le trafic des enfants
- Le harcèlement sexuel
- Le mariage précoce

Santé et Santé de la reproduction

- Les attitudes à adopter face aux jeunes garçons
- Les contraceptifs
- Les grossesses précoces
- La sensibilisation sur les IST et la nécessité de changer de comportement
- La santé de la reproduction en milieu scolaire
- L'accès aux soins de santé modernes
- La limitation des naissances
- L'avortement

6 Le regroupement des thèmes a été effectué par l'équipe

Education/scolarisation

- La scolarisation des enfants, surtout des filles
- Les avantages de la scolarisation
- Le maintien des enfants à l'école
- L'école comme tremplin pour la réussite de la vie de l'enfant
- La déperdition scolaire/ Pourquoi certaines filles quittent tôt les bancs ?
- Les enfants ont droit à l'éducation

Développement

- Le développement du village
- La question de l'eau et de l'électricité
- Les Femmes et le développement
- L'accès à l'eau potable

Famille/Ménage

- La bonne gestion dans la famille
- Le respect de la femme pour son mari
- Comment la femme doit faire pour se prendre en charge et aider son conjoint
- Les conditions de vie dans les foyers
- L'importance de la femme dans le foyer
- Le rôle de la femme
- Les difficultés des femmes
- La Femme, sel de vie
- Les enfants, c'est la richesse
- Le Dialogue
- La vie de ménage
- L'harmonie familiale

Hygiène

- L'hygiène

Droits et devoirs

- Les droits des femmes
- Les droits et les devoirs des enfants
- Le rôle et les devoirs de la femme
- La sensibilisation sur le respect de l'être humain

Economie et gestion des ressources

- La gestion des micro crédits et des AGR
- Le plaidoyer : accroître le pouvoir économique des femmes
- La gestion financière
- Le leadership

Lois anti VBG

- La sensibilisation sur les lois existantes
- Les textes de répression
- Le Code des personnes et de la famille

2.10.2 **Stratégies7 les plus efficaces en matière de lutte contre les** Violences Basées sur le Genre selon les zones.

Les structures adoptent différentes sortes de stratégies, ainsi que le montrent le tableau 36 suivant, de l'avis des femmes victimes, des époux/parents, des autorités et des responsables des structures.

Tableau 36 : Stratégies de lutte utilisées contre les VBG

Stratégies de lutte	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=39		N=20		N=60		N=72		N=191	
Sensibilisation	32	82,1%	14	70,0%	53	88%	56	78%	155	81%
Education	6	15,4%							6	3%
Réunions			6	30,0%	11	18%	15	21%	32	17%
Répressions					6	10%	4	6%	10	5%
NSP	6	15,4%							6	3%

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

7 Stratégie, dans ce contexte, englobe aussi bien des stratégies que des activités, par souci de rendre fidèlement compte des résultats obtenus sur le terrain

Les sensibilisations sont de loin la stratégie adoptée par les structures, selon 81% des personnes qui se sont prononcées. Elles sont suivies des « Réunions » (selon 17% des personnes interrogées), des répressions (5%) et de l'éducation (3%).

Ce résultat se traduit par le graphique ci-après :

Graphique N°8 : Stratégies de lutte contre les VBG

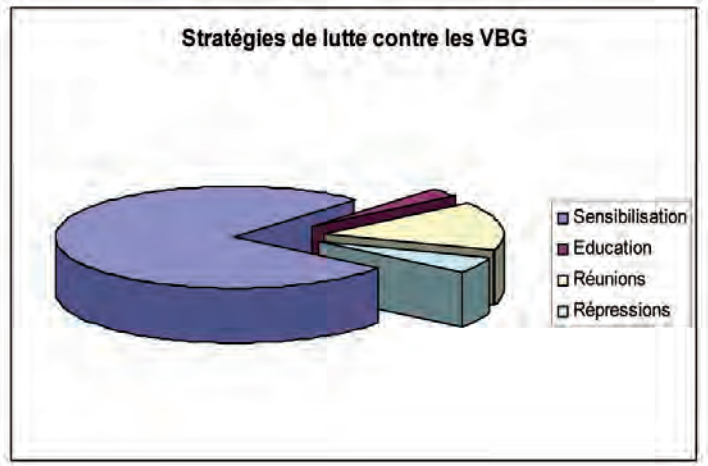

Les stratégies/activités évoquées par les membres des associations interrogés au cours des focus groups sont les suivantes :

Mobilisation sociale et médiation

- *Réunions*
- *Sensibilisation*
- *Dialogue*
- *Porte à porte*
- *Sketch*

Dénonciation/répression

- *Dénonciation de cas de violences*
- *Convocation des auteurs chez le délégué ou chez les leaders religieux*

Appui au renforcement des femmes

- *Effort pour sortir de la dépendance vis-à-vis des maris*
- *Microfinance permettant d'augmenter les ressources des femmes*
- *Initiation des femmes aux AGR*
- *Tontine (épargne/crédit)*

Promotion de la scolarisation

- *Encouragement des meilleures filles*
- *Aide à la scolarisation des enfants surtout les filles en difficulté*
- *kit scolaire*
- *Réunion avec les enseignants*
- *Négociation avec les chefs féticheurs*

Formation/renforcement de capacités

- *Formation*
- *Conseils aux femmes*
- *Formation des femmes*
- *Alphabétisation fonctionnelle*
- *Voyages d'échanges*

Prévention

- *Etablir un répertoire des enfants (filles)*
- *Surveillance du mouvement des enfants*

Action de prise en charge

- *Récupération et réinsertion des enfants*
- *Intervention dans les familles concernées*
- *Parrainage*
- *Assistance aux personnes âgées*
- *Ecoute des enfants*

Les responsables des 91 structures ont évoqué les stratégies/activités qu'elles adoptent dans la mise en œuvre de leurs activités. Il s'agit, entre autres, de :

- *Séances d'IEC/CCC*
- *Accueil*
- *Formation*
- *Micro finance/ Micro crédit*
- *Distraction/jeux pour les enfants*
- *Dialogue/règlement à l'amiable*
- *Projection de film/cassette vidéo*
- *Plaidoyer*
- *Dénonciation*
- *Alphabétisation*
- *Scolarisation*
- *Renforcement des capacités*
- *Conscientisation*
- *Emissions radios*
- *Récupération/ Réinsertion*
- *Organisation de relais communautaires*
- *Causeries*
- *Parrainage*
- *Collaboration*
- *Appui aux AGR*
- *Conseils*
- *Aide financière*
- *Protection*

Selon les femmes victimes, les époux/parents, les autorités et les responsables des structures, les stratégies/activités les plus efficaces, tel que cela ressort du tableau 37 ci-dessous sont : les sensibilisations (77%), l'éducation (15%) les répressions (7%) et les réunions (3%).

Tableau 37 : Stratégies les plus efficaces

Stratégies **les plus efficaces**	**FEMMES VICTIMES**		**PARENTS/ EPOUX**		**AUTORITES**		**STRUCTURES**		**ENSEMBLE**	
	N=39		**N=20**		**N=60**		**N=72**		**N=191**	
Sensibilisations	30	76,9%	14	70,0%	48	80%	55	76%	147	77%
Education	7	17,9%			1	2%	21	29%	29	15%
Répressions	2	5,1%			7	11%	5	7%	14	7%
Réunions			5	25,0%					5	3%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Ces personnes justifient l'efficacité de ces stratégies/activités par le fait qu'il y a une prise de conscience et un changement de comportement des populations, ce qui se traduit par le recul de certaines pratiques de VBG et par une augmentation des inscriptions scolaires.

Les responsables des structures ayant mis en place ces stratégies/activités pensent que les plus efficaces sont :

- *Collaboration*
- *Formation*
- *Alphabétisation*
- *Parrainage*
- *Dialogue*
- *Plaidoyer*
- *Dénonciation*
- *Appui aux AGR*
- *Emissions radios*
- *IEC/CCC*
- *Récupération/ Réinsertion*
- *Causeries*
- *Projection*
- *Conseils*
- *Aide financière*
- *Protection*

2.11 Structures actives dans la prise en charge des victimes et survivantes des VBG

2.11.1 Existence d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes/enfants dans leur localité

Le tableau 38 ci-après montre que 86% des personnes rencontrées ne sont pas conscientes de l'existence d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans leur localité. Cela pose encore, comme cela a été souligné plus haut, le problème de la visibilité des activités de ces structures.

Tableau 38 : Existence d'actions de lutte
contre les violences faites aux femmes / enfants dans la localité

Existence d'actions de lutte	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=510		N=187		N=1892	
Oui	91	15%	34	6%	55	11%	90	48%	270	14%
Non	510	85%	560	94%	455	89%	97	52%	1622	86%
TOTAL	601	100%	594	100%	510	100%	187	100%	1892	100%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Cependant, une analyse des données collectées auprès des structures permet de se rendre compte que quelques actions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants existent bel et bien dans ces localités (Voir tableau ci-dessous 39) et sont menées par des structures qui seront citées plus loin.

Tableau 39 : Actions menées dans le cadre de la lutte contre les VBG

Actions de lutte	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=91		N=34		N=90		N=75		N=290	
Assistance sanitaire	8	8,8%	2	5,9%	4	4,4%	15	20%	29	10%
Conseils	72	79,1%	21	61,8%	57	63,3%	50	67%	200	69%
Formations	20	22,0%	3	8,8%	2	2,2%	25	33%	50	17%
Répressions	84	92,3%	0	0,0%	13	14,4%	1	1%	98	34%
Réhabilitation	9	9,9%	0	0,0%	4	4,4%	6	8%	19	7%
Réinsertion	19	20,9%	5	14,7%	13	14,4%	11	15%	48	17%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Ces actions sont constituées de conseils (69% des personnes rencontrées l'ont affirmé), les répressions (34%), la réinsertion et la formation (17%), l'assistance sanitaire (10%) et la réhabilitation (7%).

2.11.2 Structures actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes selon les populations

Les femmes victimes, les enfants victimes, les parents/époux et les autorités sont conscients de l'existence de structures actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, ainsi que le montre le tableau 40 suivant.

Tableau 40 : Structures actives dans la lutte contre des violences faites aux femmes selon les cibles

Structures actives dans la lutte	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=91		N=34		N=55		N=187		N=367	
CPS	18	19,8%	6	17,6%	9	16,4%	50	27%	83	23%
Autorité locale	11	12,1%	4	11,8%	14	25,5%	25	13%	54	15%
Association locale	21	23,1%	6	17,6%	19	34,5%	20	11%	66	18%
ONG	15	16,5%	10	29,4%	17	30,9%	47	25%	89	24%
Comité de lutte[1]	13	14,3%	4	11,8%	4	7,3%	13	7%	34	9%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Il est à remarquer que 24% des personnes rencontrées ont admis que ces structures sont constituées d'ONG, 23% estiment que les CPS sont actifs dans ce domaine, 18% attribuent ces activités aux associations locales et 15% aux autorités locales. Les comités de lutte n'ont été reconnus comme actifs dans cette lutte que par seulement 9%.

Outre les 91 structures dont les représentants ont été rencontrés lors de la collecte et dont la liste se trouve en annexe 9, d'autres structures actives dans le domaine ont été citées, de même que les actions menées par ces structures. Il s'agit de :

Tableau 41 : Autres Structures actives dans la lutte contre des violences faites aux femmes citées par les structures rencontrées

Structures	Actions
- ABAEF - ACTION SOCIAL - AIDE ET ACTION - AFJB - AMNESTY - APEM ONG - ASPAD - BORNE FONDEN - BRIGADE - CAEB - CARITAS - CEPADES ONG - CI-AF - CITOYEN DU MONDE - CLOSE - COMITE LUTTE - CRS - DAPAS - DEAM BENIN - DON BOSCO - EDUCOM - GENDARMERIE - GPIFED - GRABE BENIN - GRAD-FEM - GRADH ONG - GRADID - IBB - IAMD - INTERNAT - INITIATIVE DEVELOPPEMENT - LARES - MISSION CATHOLIQUE - ONDAM - OPESVAT - PADME - PAPME - PDDHE - PIED - PLAN BENIN - POLICE - RAOUL FOLLEREAU - RIFONGA - SIA N' SON - SNV - SŒURS SALESIENS - SOS VIDOMEGON - ST CAMILLE	- SENSIBILISATION - PLAIDOYER/LOBBYING - IEC/CCC - CONSCIENTISATION - PARRAINAGE - RECUPERATION/REINSERTION - AIDE AUX VICTIMES/AIDE AUX ENFANTS - PRISE EN CHARGE - ASSISTANCE - ACCUEIL DES VICTIMES - APPUI FINANCIER - MICRO FINANCE/MICRO CREDIT - PROMOTION DE LA FEMME - PROTECTION DE LA FEMME - PROMOTION DES DROITS - VISITE - EDUCATION/FORMATION - APPUI A LA SCOLARISATION - PROMOTION DE L'EDUCATION - ALPHABETISATION - APPRENTISSAGE - ENCADREMENT - LUTTE CONTRE LES VBG - LUTTE CONTRE LE TRAFIC - LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE - DENONCIATION - REPRESSION
- TC - TERRE DES HOMMES - UNICEF - USAID - WILDAF	

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

La revue documentaire a également permis de disposer d'une liste de structures de protection de l'enfant réparties sur l'ensemble du territoire national et présentée en annexe 10.

Appelées à se prononcer sur le niveau (taux) de fréquentation de différents services, les personnes interrogées ont eu des difficultés à procéder à une véritable évaluation. Cependant, certains se sont livrés à l'exercice, comme le montre le tableau 42 ci-dessous.

Tableau 42 : Niveau de fréquentation des services

Fréquentation de services	FEMMES VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=90		N=55		N=90		N=75		N=310	
8-10 femmes	7	8%	5	9%	8	9%	12	16%	32	10%
6-8 femmes	18	20%	12	22%	13	14%	8	11%	51	17%
3-5 femmes	22	24%	14	26%	20	22%	20	27%	76	25%
1-2 femmes	14	16%	6	11%	14	16%	10	13%	44	14%
0 femme	0	0%	0	0%	3	3%	1	1%	4	1%
Ne sait pas	29	32%	18	32%	32	36%	24	32%	103	33%
TOTAL	90	100%	55	100%	90	100%	75	100%	310	100%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Selon les résultats consignés dans le tableau ci-dessus :

- *25% des personnes qui se sont prononcées estiment que ces services sont fréquentés par 3 à 5 femmes sur 10 attendues*
- *17% d'entre elles pensent que 6 à 8 femmes sur 10 fréquentent ces services*
- *14% pensent qu'à peine 1 à 2 femmes ont recours à ces services et*
- *10% croient que 8 à 10 femmes sollicitent les services de ces structures*
- *33% n'ont pas été en mesure de se situer par rapport à la fréquentation de ces services par les femmes.*

Pour rendre plus efficaces les actions des structures, les femmes victimes, les enfants victimes, les parents/époux et les autorités pensent dans leur grande majorité (73%) qu'il leur faut un appui financier ; 51% estiment qu'il faut les former et leur apporter un appui matériel ; 39% des personnes rencontrées suggèrent un renforcement des capacités alors que 19% pensent que pour rendre efficaces les actions de ces structures, il leur faut un appui institutionnel.

Tableau 43 : Actions pour plus d'efficacité

Actions pour plus d'efficacitédes interventions	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		ENSEMBLE	
	N=91		N=34		N=55		N=90		N=270	
Appui institutionnel	11	12,1%	10	29,4%	2	3,6%	27	30,0%	50	19%
Renforcement des capacités	17	18,7%	14	41,2%	24	43,6%	49	54,4%	104	39%
Formation	46	50,5%	19	55,9%	23	41,8%	50	55,6%	138	51%
Appui financier	71	78,0%	28	82,4%	37	67,3%	61	67,8%	197	73%
Appui matériel	35	38,5%	26	76,5%	27	49,1%	50	55,6%	138	51%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

2.12 Possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG

2.12.1 Existence de possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés

Les femmes victimes, les enfants victimes, les parents/époux, les autorités et les responsables des structures se sont prononcés sur l'existence de possibilités d'intégration des femmes et enfants telles que :

- les centres de formation professionnelle
- les crédits générateurs de revenus
- l'accès à la scolarisation et
- les abris à moyen et long termes.

Tableau 44 : Existence de possibilités d'intégration **des femmes, filles et** enfants récupérés

Existence de possibilité d'intégration	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=601		N=594		N=510		N=187		N=91		N=1983	
Oui	123	20%	147	25%	83	16%	82	44%	65	71%	500	25%
Non	438	73%	447	75%	418	82%	99	53%	26	29%	1428	72%
NR	40	7%			9	2%	6	3%			649	33%
TOTAL	601	100%	594	100%	510	100%	187	100%	91	100%	1983	100%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Sur l'ensemble des personnes rencontrées, 72% ont estimé qu'il n'existe pas ces possibilités d'intégration des femmes et des enfants dans les localités parcourues. Cependant, une bonne lecture de ce tableau permet de se rendre compte que les responsables des structures ont admis à 71% l'existence de ces possibilités, de même que près de la moitié des autorités (44%). Cela pose certainement le problème de compréhension par les autres groupes (femmes victimes, enfants victimes et parents/époux) de ce que c'est que les possibilités d'intégration.

2.12.2 Exemples de possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés

Les personnes rencontrées ont cité les possibilités d'intégration des femmes, des filles et des enfants. Les résultats sont présentés ci-après.

Tableau 45 : Exemples de possibilités d'intégration des femmes, **filles et enfants récupérés**

Exemple de possibilités d'intégration	FEMMES VICTIMES		ENFANTS VICTIMES		PARENTS/ EPOUX		AUTORITES		STRUCTURES		ENSEMBLE	
	N=122		N=147		N=83		N=82		N=65		N=499	
Centres de formations professionnelles	54	44%	126	86%	54	65%	44	54%	48	74%	326	65%
Crédits générateurs de revenus	96	79%	38	26%	33	40%	41	50%	28	43%	236	47%
Accès à la scolarisation	43	35%	88	60%	20	24%	52	63%	34	52%	237	47%
Abris à moyen et long terme	8	7%	6	4%	9	11%	18	22%	26	40%	67	13%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

65% des personnes rencontrées pensent que les centres de formations professionnelles représentent des possibilités d'intégration ; 47% d'entre eux pensent aux crédits générateurs de revenus comme possibilités d'intégration ; ces personnes pensent dans la même proportion (47%) que l'accès à la scolarisation est une forme d'intégration des enfants, notamment des filles alors que 13% ont pensé à des abris à moyen et long termes.

En s'intéressant au cas des femmes victimes, 79% de ces femmes pensent aux crédits générateurs de revenus comme exemple de possibilité d'intégration et près de la moitié de ces femmes (44%) considèrent les centres de formation professionnelle comme possibilité d'intégration. Cela dénote combien le renforcement de leur capacité économique et professionnelle les préoccupe.

Quant aux enfants victimes, ils pensent aux centres de formation professionnelle (86%) et à l'accès à la scolarisation (60%) comme possibilités de leur intégration.

Certaines de ces structures qui offrent ces possibilités d'intégration ont été rencontrées et leur liste figure en annexe 11.

Seulement le tiers des femmes victimes et enfants victimes (34%) ont pu bénéficier des prestations de ces structures d'intégration, ainsi que le montre le tableau 46 ci-dessous :

Tableau 46 : Proportion de femmes et d'enfants victimes
ayant déjà bénéficié des prestations

Bénéficiaires des prestations des structures	**FEMMES VICTIMES**		**ENFANTS VICTIMES**		**ENSEMBLE**	
	N=123		N=147		**N=270**	
Oui	9	7%	83	56%	92	34%
Non	114	93%	64	44%	178	66%
TOTAL	123	100%	147	100%	270	100%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Appréciant les services dont ils ont bénéficié, les femmes victimes, les enfants victimes, de même que leurs époux et leurs parents, ont donné diverses appréciations, ainsi que le montre le tableau 47 suivant :

Tableau 47 : Appréciation sur les services fournis par les structures

Appréciation des services	**FEMMES VICTIMES**		**ENFANTS VICTIMES**		**PARENTS/ EPOUX**		**ENSEMBLE**	
	N=9		N=147		**N=17**		**N=173**	
Très Bon	2	22%	62	42%	9	53%	73	42%
Bon	6	67%	21	14%	5	29%	32	18%
Peu Bon	1	11%	2	1%	2	12%	5	3%
Pas du tout bon	0	0%	0	0%	1	6%	1	1%
NR			62	42%			62	36%
TOTAL	9	100%	147	100%	17	100%	173	100%

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

42% ont trouvé que les prestations étaient très bonnes alors que 18% les ont trouvées bonnes. Il y a lieu de noter que 36% n'ont pu se prononcer sur la qualité de ces services.

2.13 Freins et opportunités (culturels, administratifs, religieux) du partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc.

Selon les femmes victimes, les autorités, les responsables des structures rencontrés et les membres des associations et groupements rencontrés lors des focus groups, les éléments ci-après pourraient être des freins au partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux. Il s'agit de :

- *Complexe de supériorité des hommes*
- *Non respect des engagements*
- *Réticence des maris à la participation des femmes aux activités*
- *Complexe d'infériorité des femmes par rapport aux hommes*
- *Résistance des époux*
- *Analphabétisme*
- *Conflits de rôles*
- *Lenteur administrative*
- *Non implication des dignitaires*
- *Divergence des religions*
- *Conditions difficiles de la plupart des femmes*
- *Politisation des actions /récupération politique*
- *Les exigences du fétiche*
- *Méconnaissance de la population et de ses réalités*
- *Non motivation des autorités*
- *Dépendance/inactivité des GF*
- *Si les hommes ne trouvent pas leur intérêt, ils constituent des entraves*
- *Réticence de certaines femmes à poser leurs problèmes*
- *Analphabétisme des femmes*
- *Personnel du projet venant d'ailleurs*
- *La volonté des chefs de culte de faire de toutes les femmes adeptes de fétiches*
- *Méfiance entre membres*
- *Réticence des illettrés vis-à-vis des lettrés*
- *Interdits/superstition*

S'agissant des opportunités au partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, ils ont évoqué :

- *Existence des groupements fonctionnels*
- *Participation de la communauté*
- *Ouverture de la population à tout partenaire*

- *Engagement des membres du groupe*
- *Engagement des populations*
- *Existence d'un comité de lutte contre le trafic*
- *Facilité de réunir les femmes/disponibilité pour les réunions*
- *Prise en compte des idées de la population*
- *Existence de plusieurs structures*
- *Disponibilité des radios locales*
- *Disponibilité des traducteurs*
- *Possibilité de traduire les messages en langues locales*
- *Soutien du gouvernement aux femmes*
- *Ouverture des groupes organisés*
- *Reconnaissance du Comité par le CPS*
- *Prise de conscience des parents de la nécessité d'envoyer les enfants à l'école*
- *Populations convaincues par la nécessité de scolariser les filles*
- *Appui des autorités administratives*
- *Organisation de plus en plus des femmes en association*
- *Disponibilité des conseillers communaux*
- *Disponibilité des jeunes*
- *Disponibilité des ONGs*
- *Ouverture et disponibilité de certains garants de la tradition*
- *Reconnaissance du bureau APE*
- *Entraide entre membres*
- *Enthousiasme des populations*
- *Disponibilité de l' APE*
- *Disponibilité de certaines autorités*

2.14 Besoins en renforcement de capacités des partenaires

Les données collectées auprès des structures rencontrées ont permis d'identifier quelques difficultés liées aux activités et au personnel, les biens meubles et immeubles dont elles disposent, de même que quelques besoins en formation, au regard de leurs difficultés. Ces données n'étant pas exhaustives, il serait plus intéressant de faire un diagnostic ultérieur auprès de certaines structures qui seront ciblées, afin de disposer de données plus complètes et prendre les dispositions plus idoines susceptibles de renforcer convenablement leurs capacités. Les structures rencontrées sont catégorisées comme suit :

- *ONG partenaires*
- *Centre de Promotion Sociale*
- *Structures de prise en charge des victimes et potentielles victimes*
- *Associations d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG*
- *Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes*

2.14.1 ONG partenaires

Cinq (5) ONG partenaires sur six (6) ont pu être rencontrées par les agents de collecte. Il s'agit de SIN-DO (Atlatique-Littoral), QUI DIT MIEUX (Ouémé-Plateau), APROFEJ (Mono-Couffo), Equi-Filles (Borgou-Alibori) et AFVP-A (Atacora-Donga). Les difficultés évoquées par l'ensemble de ces structures sont relatives à la complicité des parents et au manque de moyens financiers et de communication. Les difficultés liées au personnel, telles qu'évoquées par les personnes rencontrées sont relatives à la faible capacité d'intervention, au bénévolat, à l'effectif réduit du personnel et au manque de formation. La plupart des ONG dispose de local abritant leur bureau et des mobiliers de bureau, de même que l'outil informatique. Les besoins en formation identifiés par les structures elles-mêmes pour permettre d'améliorer leurs prestations concernent la stratégie de capitalisation des activités, la tenue du secrétariat et de la comptabilité.

2.14.2 Centres de Promotion Sociale (CPS)

Dix (10) CPS ont pu être rencontrés lors de la collecte des données. Il s'agit des CPS de Suru Lere et de Gbégamey (Cotonou), d'Allada, de Kétou, de Djidja, de Dassa-Zoumè, de Bembéréké, de Tchaourou, de Kandi et de Copargo. Les difficultés évoquées par les chefs des CPS sont relatives à la réticence des époux, à l'insuffisance de moyens financiers, au manque de moyens de déplacement, à l'ingérence des belles familles, au manque de moyens matériels, à l'absence de local (Copargo).

Par rapport au personnel, les difficultés sont essentiellement liées à l'insuffisance du personnel et à sa faible capacité d'intervention. A l'exception de Copargo, l'ensemble des CPS parcourus dispose de local avec quelques équipements sommaires (mobiliers de bureau).

Les Chefs des CPS souhaitent un renforcement de capacités par la formation sur les thèmes suivants : textes de lois anti VBG, code des personnes et de la famille, gestion des ressources humaines, prise en charge des cas de VBG

2.14.3 Structures de prise en charge des victimes et potentielles victimes

Ces structures peuvent être catégorisées en structures d'intégration, structures de prise en charge, centres de formation et sont implantées dans les communes visitées. Les principales difficultés liées aux activités évoquées par les personnes rencontrées au sein de ces structures sont les suivantes :

- *Refus des populations de porter plainte*
- *Manque de moyens matériels et financiers (ensemble des structures)*
- *Opposition des parents*
- *Isolement des victimes (centre de récupération)*
- *Grossesses non désirées (centre de formation)*
- *Difficultés de communication*

Par rapport aux difficultés liées au personnel, il a été évoqué :

- *le manque/ l'insuffisance de formation et d'encadrement*
- *le manque/l'insuffisance de personnel*

Ces structures disposent pour la plupart de local abritant les bureaux et de quelques mobiliers et matériels de bureau.

Les besoins en formation exprimés par les responsables rencontrés sont les suivants :

- *formation sur le code des personnes et de la famille*
- *formation sur le développement communautaire*
- *formation en puériculture*
- *formation sur le droit*
- *formation sur les stratégies de lutte*
- *formation sur les stratégies de prise en charge*

2.14.4 Associations d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG.

Les données collectées n'ont pas permis d'identifier des associations de praticiens de droits susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG. Il a été identifié des individus (juristes et parajuristes) qui offrent des conseils et accompagnements juridiques aux populations victimes de violations de leurs droits. Il est important qu'un diagnostic complémentaire se fasse afin de rendre disponibles ces informations.

2.14.5 Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes **(services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.)**

D'autres structures pouvant fournir des services utiles aux victimes, telles que les centres de santé, les institutions offrant des services d'alphabétisation, les institutions offrant des services de crédits, etc. ont été rencontrées. Elles disposent, comme les autres, de locaux et de matériels et équipements pour la mise en œuvre de leurs activités. Les difficultés auxquelles elles sont confrontées sont relatives à l'insuffisance de moyens financiers et matériels et aux impayés (IMF). Elles souhaitent un renforcement des capacités des agents afin de les rendre plus efficaces.

2.15 Définition des caractéristiques-type d'un mini-centre

CARE envisage d'aider à la mise en place de mini-centres au sein d'environ 50% des CPS sur une base compétitive. L'objectif de la mise en place des mini-centres est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de prise en charge des victimes par les CPS. Les responsables des structures rencontrées lors de la collecte des données ont bien voulu donner leur points de vue sur les différents types de services que pourraient offrir ces mini-centres, la qualité/capacité du personnel, les ressources matérielles nécessaires, les horaires de travail et le système d'archivage des données à mettre en place.

2.15.1 Services à offrir par les mini centres

Les services que pourraient offrir les mini-centres afin d'assurer la prise en charge effective et efficace des victimes de VBG, selon les personnes rencontrées, sont les suivantes :

- *Suivi des cas de VBG*
- *Formation*
- *Accueil des femmes*
- *Appui aux initiatives locales dans la lutte contre les VBG*
- *Assistance aux victimes*
- *Suivi des enfants*
- *Appui financier aux victimes*
- *Prise en charge des victimes*
- *Séances d'IEC/CCC*
- *Assistance technique*
- *Appui conseil*
- *Appui aux AGR*

- *Education des filles*
- *Assistance au foyer*
- *Assistance para juridique*
- *Gestion des conflits*

2.15.2 Qualité/capacité du personnel des mini-centres

Selon les personnes rencontrées, le personnel des mini-centres devrait avoir le profil (qualités/capacités) ci-après :

- *Personnel intègre*
- *Qualité de bon animateur*
- *Effectif du personnel renforcé : au moins deux à trois personnes*
- *Personnel maîtrisant les notions de gestion*
- *Personnel équipé*
- *Personnel expérimenté*
- *Personnel compétent*
- *Personnel parlant plusieurs langues de la* localité

2.15.3 Ressources matérielles

En termes de ressources matérielles, les responsables des structures pensent que les mini-centres, pour être efficaces, devraient disposer de :

- *local (bâtiment) approprié, pouvant favoriser un hébergement provisoire de courte durée*
- *moyens financiers*
- *moyens roulants*
- *mobiliers de bureau*
- *fournitures de bureau*
- *une base de données*

2.15.4 Organisation interne, horaires de travail et système d'archivage

Les éléments d'une organisation interne qui pourraient favoriser une mise en œuvre correcte des activités des mini-centres sont les suivants :

- *Rémunération des agents*
- *Documentation des activités*

- *Documentation des cas de VBG*
- *Renforcement des capacités des agents*
- *Assurer un accueil de qualité*
- *Mettre en place une bonne organisation*
- *Collaboration avec d'autres structures*
- *Elaboration de plan d'action annuel*
- *Asseoir un service administratif de qualité*
- *Mettre en place un système efficace de communication*
- *Associer les femmes aux actions*

L'horaire de travail proposé par la majorité les personnes rencontrées est de 9H à 12H et de 15H à 18H. Cependant, certains pensent que les mini-centres devraient travailler 24H sur 24H et d'autres pensent qu'ils doivent travailler en journée continue de 8H à 14H.

Ces mini centres devraient, en outre, avoir un système d'archivage des données qui permettent d'assurer un bon suivi des cas. Les centres devraient également disposer de l'outil informatique pouvant leur permettre de disposer et de gérer une base de données relative aux VBG.

2.16 Mise en place d'une base de données pour le suivi-évaluation

Les données collectées ne permettent pas de procéder à une évaluation rigoureuse des ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements. Cela se justifie, en partie, par le fait que ces données n'ont été collectées que dans 13 communes sur les 77 que comptent le Bénin.

En se fondant sur la situation des CPS telle qu'observé dans les communes parcourues, il y a lieu, pour une bonne gestion de la base de données au niveau 12 départements, de doter ces structures d'un minimum de ressources. En effet, le diagnostic des CPS révèle que :

- *certains ne disposent pas de local*
- *le personnel est insuffisant et peu qualifié*
- *l'outil informatique est quasiment inexistant dans la quasi-totalité des CPS*
- *le personnel ne dispose de moyens de déplacement adéquat*
- *les centres ne disposent que de quelques matériels et mobiliers en quantité insuffisante*
- *les centres manquent cruellement de moyens financiers pour les dépenses courantes*

Eu égard à tout ce qui précède, il y a lieu d'appuyer ces centres en :

- *mettant à la disposition du personnel les supports pour la collecte des données*
- *les dotant de l'outil informatique*
- *renforçant l'effectif du personnel*
- *mettant en place le système de gestion de la base de données*
- *formant le personnel pour une bonne gestion de la base de données*

Il serait nécessaire de réaliser une étude complémentaire pour faire l'état des lieux de l'ensemble des CPS et faire une véritable évaluation des ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements. Les ONG partenaires et les superviseurs du Projet pourraient être mis à contribution.

2.17 Production de supports audio-visuels

2.17.1 Journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur **preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production** de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les **objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés.**

Il ressort des données collectées que les personnes rencontrées connaissent très peu de journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés.

Quelques personnes/structures tel que cela ressort du tableau 48 ci-après, ont été citées :

Tableau 48 : Liste des personnes capables de produire les brochures

LIEUX/REGIONS	NOMS/STRUCTURES	ADRESSE
KETOU	YANVI BASILE	RADIO ALAKETOU
BORGOU ALIBORI	DAVID OGOUCHINA	JOURNALISTE ORTB
	SENI SOUROU	JOURNALISTE ORTB
	MOHAMED ALIDOU	JOURNALISTE ORTB
	ALASSANE BAKO	JOURNALISTE ORTB
KETOU	RADIO ALLA KETOU	KETOU

LIEUX/REGIONS	NOMS/STRUCTURES	ADRESSE
DJIDJA	RADIO ROYALE	ABOMEY
	RADIO CARREFOUR	BOHICON
COPARGO-DJOUGOU	AMOS ABEL	ANIMATEUR RADIO SOLIDARITE FM DJOUGOU
APLAHOUE	ATIKPATO ADRIEN	97 25 00 46/95 35 75 51
	TCHEOU NABOA	95 56 34 52
ALLADA	ALLOGNISSOU H	93 86 16 39 ANIMATEUR RADIO
OUEME/PLATEAU	JOURNAL LE TELEGRAMME	90 93 38 48
BENIN	OLOUGOU EXPEDIT	JOURNALISTE ORTB

***Source** : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008*

Comme on peut le remarquer, les références de ces personnes relatives aux travaux réalisés n'accompagnent pas ce listing. Il y a lieu de faire des investigations complémentaires pour atteindre cet objectif.

2.17.2 Disponibilité et coûts de l'accès à l'utilisation d'équipements pour l'impression de documents en langues locales.

Les données collectées auprès de certains responsables de structures ont permis d'établir une liste d'imprimeries/structures susceptibles d'imprimer en langues nationales les supports ou de personnes/structures susceptibles d'orienter le Projet pour l'impression de documents en langues nationales. Cette liste est présentée dans le tableau 49 ci-après :

Tableau 49 : Liste des structures capables d'imprimer les documents

Structures ayant fait la proposition	Régions	Structures/imprimeries
AFVPA-ONG	ATACORA	CENTRE ALPHABETISATION (DDA)
APEM ONG	BORGOU ALIBORI	IMPRIMERIE EXPRESS PARAKOU
APROFEJ	APLAHOUE	EPHATA A AZOVE
BEL AVENIR	COTONOU	LES NOUVELLES PRESSES A SEGBEYA

Structures ayant fait la proposition	Régions	Structures/imprimeries
CAFEB ONG	COLLINES	IMP. DES COLLINES
CELLULE ALPHABETISATION	KANDI	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA CULTURE
CLUB FEMININ	BEMBEREKE	FAROUKOU METE
CPS	COPARGO	SAMOU SALIFOU COORDONNATEUR ALPHABÉTISATION
IDEE-ONG	APLAHOUE	IMPRIMERIE APHATA AZOVE 90 92 09 32 / 95 15 05 91
MISSION TANEKA	COPARGO	MISSION TANEKA A DJOUGOU
PIED	DONGA	UEEB LANGUE DENDI
PLAN BENIN	KOUANDE	BIO MAMA RAZAK 97 57 35 98
SERVICE ALPHABETISATION	LITTORAL	EDAL 2000 BP 05 9044COTONOU
SIA N'SON ONG	BORGOU	SIA N'SON ONG
		DIRECTION DE L'ALPHABETISATION
		IMPRIMERIE EXPRESS
SIN-DO	LITTORAL	IMPRIMERIE COPEF TEL 21 30 63 97

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008

Il y a lieu de compléter cette liste par des recherches complémentaires.

Conclusions et recommandations

Les résultats de l'étude de base du Projet EMPOWER, dont les données ont été collectées du 05 au 22 février 2008 nous permettent de tirer les conclusions ci-après :

- *les violences basées sur le genre existent bel et bien dans les différentes communes parcourues dans le cadre de l'étude de base du Projet EMPOWER.*

- *les différentes formes identifiées se retrouvent dans l'ensemble des 13 communes avec toutefois des spécificités quant aux manifestations. Il s'agit des violences physiques, des violences verbales et psychologiques, des violences sexuelles, des pratiques traditionnelles néfastes, de la traite des femmes et des filles mais aussi des violences économiques.*

- *le phénomène trouve son fondement dans des déterminants religieux (autorité de l'homme sur le femme, selon Dieu), économique (pauvreté, dépendance économique de la femme) mais surtout dans des déterminants socioculturels selon lesquels l'homme est supérieur à la femme qui lui doit une soumission totale. L'homme décide donc à la place de la femme et peut assurer sa « correction » en cas d'erreur de sa part. Les femmes victimes sont pour la plupart non instruites et se retrouvent en majorité en zones rurales, âgées de 21 ans et plus. Quant aux filles, elles sont pour la plupart issues de familles pauvres, non scolarisées ou déscolarisées et âgées de 10 à 14 ans.*

- *les auteurs des violences sur les femmes sont surtout les époux mais aussi des membres de la famille de l'époux ; ceux qui exercent ces violences sur les enfants sont les parents et les tuteurs.*

- *les populations sont conscientes de l'existence des lois protégeant les femmes et les enfants ; mais force est de constater qu'elles connaissent peu ces lois et sont à peine capables de dire si elles sont appliquées ou pas.*

- *des structures sont actives dans la lutte contre les violences basées sur le genre et mènent diverses activités très appréciables allant dans le sens de la réduction du phénomène ; cependant, leurs actions restent limitées par le nombre réduit de leur personnel, le manque de moyens financiers, le manque de formation/d'encadrement, etc.*

- *les données collectées ne permettent pas d'identifier les spécialistes de droits susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les*

victimes de VBG dans les communes parcourues.

- *les données collectées n'ont pas pu permettre de procéder à une évaluation rigoureuse des ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements.*

- *les données relatives à l'identification de journalistes et d'imprimeries susceptibles d'accompagner le projet dans la production et dans l'impression des brochures sont loin de combler les attentes ; les personnes rencontrées ont des connaissances très limitées de ces spécialistes*

Eu égard à tout ce qui précède, nous recommandons :

1- Que les stratégies et le dispositif du Projet EMPOWER s'inspirent des expériences des acteurs intervenant sur le terrain et tiennent compte de la spécificité de chaque commune en matière de violences basées sur le genre ;

2- Qu'un dispositif de renforcement de capacités techniques et financières des structures offrant des services utiles aux victimes de VBG soit mis en place ;

3- Qu'un diagnostic complémentaire soit fait pour identifier les associations de praticiens du droit susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG. Il est souhaitable de l'AFJB soit sollicitée dans ce cadre.

4- Qu'une étude complémentaire soit initiée pour faire l'état des lieux de l'ensemble des CPS et faire une véritable évaluation des ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements

5- Que des investigations complémentaires soient faites pour l'identification des journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés ; il en est de même pour la disponibilité et les coûts de l'accès à l'utilisation d'équipements pour l'impression de documents en langues locales. Les partenaires et le personnel du Projet pourront être mis à contribution.

Références bibliographiques

- AFJB, ESAM, HRTG, OMTC : *La violence étatique au Bénin, un rapport alternatif présenté au Comité des droits de l'homme des Nations-Unies*, 2004

- Andrée Côté et al : *Violence conjugale : lutte de femmes et modernité*, Canada, 2002

- CARE Bénin/CEFORP : *Rapport Etude de base du Projet de renforcement des capacités locales pour la promotion et la protection des droits des enfants au Bénin (PROCHILD)* , Cotonou, Juin 2003

- CARE International au Mali et World Vision International au Mali : *Rapport Enquête de base du projet Lutte contre le Trafic et l'Exploitation du Travail des Enfants : « Sininyesigi Nyuman Malidenmiseninw ye » dans les régions de Mopti, Ségou et le District de Bamako*, Bamako, juillet 2004

- INSAE : *Recensement général de la Population et de l'Habitat 3*, 2002

- NATIONS-UNIES : *Etude approfondie sur toutes les formes de violences à l'égard des femmes*, 2006

- OXFAM QUEBEC : *Etudes sur la violence faite aux femmes en Afrique de l'Ouest*

- WILDAF : *Etat des lieux sur les violences faites aux femmes et à la petite fille*, 2007

- WILDAF WASRO/ BSRAO : *Pour une société sans violence au Bénin*, Juillet 2002

- WILDAF WASRO/ BSRAO : *Effectivité des droits des femmes en Afrique de l'ouest : quelle responsabilité pour les acteurs judiciaires et extrajudiciaires*

: *Ethical Considerations for Researching Violence Against Women*

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de Référence de l'étude de base
Annexe 2 : Liste des villages ciblés pour la collecte des données
Annexe 3 : Tableau de bord
Annexe 4 : Liste des communes du Bénin /Echantillonnage des communes
Annexe 5 : Outils de collecte des données
Annexe 6 : Programme de la formation des agents de collecte
Annexe 7 : Liste des agents de collecte
Annexe 8 : Types de violences faites aux femmes et aux enfants selon les cibles interrogées par commune en chiffres absolus et en pourcentage
Annexe 9 : Liste des structures rencontrées lors de la collecte des données
Annexe 10 : Autres structures intervenant dans la protection de la femme et de l'enfant
Annexe 11 : Structures offrant des possibilités d'intégration

Annexe 1 : Termes de Référence de l'étude de base

PROJET ENABLING MOBILIZATION AND POLICY
IMPLEMENTATION FOR WOMEN'S RIGHTS
(EMPOWER)

TERMES DE REFERENCE

POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE BASE DU PROJET ENABLING MOBILIZATION AND POLICY IMPLEMENTATION FOR WOMEN'S RIGHTS (EMPOWER)

Version finale

Janvier 2008

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights (EMPOWER) est un projet de trois (3) ans financé par le Peuple Américain.

Il est exécuté par CARE INTERNATIONAL, en collaboration avec douze (12) Organisations Non Gouvernementales (ONG) du réseau RIFONGA[8] et l'AFJB[9]. Les 12 ONG sont les structures qui ont la charge exclusive de l'exécution des activités sur le terrain. Elles travailleront en concertation principalement avec les CPS, ainsi qu'avec les autorités locales, les leaders traditionnels et d'opinion et des organes locaux (comités et autres) qui soit ont des expériences concluantes en la matière ou soit sont motivés à jouer des rôles opportuns à la réussite du projet.

L'objectif global du projet EMPOWER est de réduire les violences basées sur le Genre (VBG), notamment celles faites aux femmes et aux enfants dans les 77 Communes du Bénin.

Le projet EMPOWER vise deux **objectifs spécifiques** :

- *Renforcer la reconnaissance et l'acceptation des droits des femmes ; et*
- *Accroître l'utilisation des services de prise en charge des victimes des Violences Basées sur le Genre - VBG*

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, CARE envisage de réaliser une étude de base afin de collecter des informations sur les indicateurs du projet, y compris les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) en faveur des politiques et lois anti VBG, ainsi que les droits de la femme et de l'enfant, sur toute l'étendue du territoire national.

Elle lance le présent avis en vue du recrutement d'un Consultant Statisticien qui appuiera le Responsable du Suivi Evaluation de EMPOWER dans des domaines spécifiques.

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Objectifs de l'étude

Cette étude de base vise à recueillir des données de base relatives aux indicateurs du projet, y compris les Connaissances, Attitudes et Pratiques (CAP) en faveur des politiques et lois anti VBG, ainsi que les droits de la femme et de l'enfant, sur toute l'étendue du territoire national.
De façon spécifique, l'étude vise à :

8 Réseau pour l'intégration des femmes des ONG et Associations Africaines
9 Association des Femmes Juristes du Bénin

✓ Par rapport aux VGB et à leurs fondements

1- Fournir des données sur les différentes formes et manifestations de VBG observées dans les communes cibles et les spécifier par commune.

2- Faire ressortir les formes et aspects cachés de VBG spécifique à chaque commune.

3- Etablir une classification des différentes formes de VBG suivant la fréquence de leurs manifestations et l'acuité des douleurs/violences.

4- Faire la typologie des femmes, des filles et enfants victimes des VBG dans les communes cibles.

5- Etablir la proportion des femmes, des filles et enfants victimes des VBG au Bénin.

6- Identifier les déterminants socioculturels, économiques, religieux, etc. qui favorisent le phénomène dans les communes cibles.

7- Identifier les attitudes et comportements à l'égard des femmes et filles dans les communes cibles.

✓ Par rapport aux lois anti VBG

8- Evaluer le niveau de l'observance et de mise en application des lois anti VBG.

✓ Par rapport aux thèmes et aux stratégies de lutte contre les VBG

9- Identifier les thèmes autour desquels pourraient se dérouler les Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants.

10- Identifier des stratégies qui ont été jugées efficaces par les différents acteurs en matière de lutte contre les VBG selon les zones.

✓ Par rapport à l'évaluation institutionnelle et au renforcement des capacités

11- Inventorier les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques et établir leur taux de fréquentation.

12- Identifier les possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG (centres de formations professionnelles, crédits générateurs de revenus, accès à la scolarisation, abris à moyen et long termes).

13- Identifier les freins et opportunités (culturels, administratifs, religieux, du partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc.).

14- Identifier les besoins en renforcement de capacités des partenaires et les opportunités de couverture de ces besoins au niveau et en dehors de EMPOWER.

i. ONG partenaires (besoins en renforcement de capacités …)

ii. Centres de Promotion Sociale (état des lieux, besoins en renforcement de capacités …)

iii. Structures de prise en charge des victimes et potentielles victimes (centres départementaux de formation professionnelle, CARITAS, Orphelinat, Internats de filles etc.)

iv. Associations d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG (besoins en renforcement de capacités, existence de telles associations disposées à soutenir des victimes non capables de payer les services d'avocat mais ayant besoin d'être défendues en justice ; pour de telles associations disponibles, estimer les conditions minimales requises).

v. Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes (services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.)

15- Définir les caractéristiques-type d'un mini-centre (services à apporter, qualité/capacité du personnel, ressources matérielles, organisation interne, horaires et calendrier de travail, archivage, etc.), au vu de l'objectif de CARE[10] et des stratégies potentiellement efficaces.

10 CARE envisage d'aider à la mise en place de mini-centres au sein d'environ 50% des CPS sur une base compétitive. L'objectif de la mise en place des mini-centres est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de prise en charge des victimes par les CPS.

✓ Par rapport à la mise en place d'une base de données pour le suivi-évaluation

16- Evaluer les ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements.

✓ Par rapport à la production de supports audio-visuels

17- Identifier des journalistes et autres spécialistes compétents, ayant leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés.

18- Identifier la disponibilité et les coûts de l'accès à l'utilisation d'équipements pour l'impression de documents en langues locales.

Résultats attendus de l'étude

Les résultats attendus de l'étude de base sont les suivants :

✓ Par rapport aux VGB et à leurs fondements

- les informations relatives aux différentes formes et manifestations de VBG observées dans les communes cibles sont fournies.
- les formes et aspects cachés de VBG spécifique à chaque commune sont mis en évidence.
- une classification des différentes formes de VBG suivant la fréquence de leurs manifestations et l'acuité des douleurs/violences est établie.
- la typologie des femmes, des filles et enfants victimes des VBG dans les communes cibles est dressée.
- la proportion des femmes, des filles et enfants victimes des VBG au Bénin est établie.
- les déterminants socioculturels, économiques, religieux, etc. qui favorisent le phénomène au Bénin sont identifiés.
- les attitudes et comportements à l'égard des femmes et filles dans les communes cibles sont connus.

✓ Par rapport aux lois anti VBG

- le niveau de l'observance et de mise en application des lois anti VBG est estimé.

✓ Par rapport aux thèmes et aux stratégies de lutte contre les VBG

- les thèmes autour desquels pourraient se dérouler les Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants sont identifiés.
- des stratégies qui ont été jugées efficaces par les différents acteurs en matière de lutte contre les VBG selon les zones sont identifiées.

✓ Par rapport à l'évaluation institutionnelle et au renforcement des capacités

- les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques sont inventoriés et leur niveau de fréquentation établi.
- les possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG sont identifiées (centres de formations professionnelles, crédits générateurs de revenus, accès à la scolarisation, abris à moyen et long termes).
- les freins et opportunités (culturels, administratifs, religieux, du partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc.) sont identifiés.
- les besoins en renforcement de capacités des partenaires et les opportunités de couverture de ces besoins au niveau et en dehors de EMPOWER sont identifiés.
    - ONG partenaires (besoins en renforcement de capacités …)
    - Centres de Promotion Sociale (état des lieux, besoins en renforcement de capacités …).
    - Structures de prise en charge des victimes et potentielles victimes (centres départementaux de formation professionnelle, CARITAS, Orphelinat, Internats de filles etc.).
    - Associations d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG (besoins en

renforcement de capacités, existence de telles associations disposées à soutenir des victimes non capables de payer les services d'avocat mais ayant besoin d'être défendues en justice ; pour de telles associations disponibles, estimer les conditions minimales requises).

- Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes (services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.).

- les caractéristiques-type d'un mini-centre (services à apporter, qualité/ capacité du personnel, ressources matérielles, organisation interne, horaires et calendrier de travail, archivage, etc.), au vu de l'objectif de CARE et des stratégies potentiellement efficaces sont définies.

✓ Par rapport à la mise en place d'une base de données pour le suivi-évaluation

- les ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour développer une base de données et la gérer par département et dans tous les 12 départements sont évaluées.

✓ Par rapport à la production de supports audio-visuels

- des journalistes et autres spécialistes compétents, ayant leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées, en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes, sont identifiés.
- la disponibilité et les coûts de l'accès à l'utilisation d'équipements pour l'impression de documents en langues locales sont identifiés.

3. DUREE DE L'ETUDE

L'étude durera vingt cinq (25) jours ouvrables répartis comme suit :

- Revue documentaire et préparation des outils de collecte : 2 jours
- Formation des agents de terrain : 1 jour
- Collecte des données : 10 jours
- Traitement et analyse : 8 jours
- Rapports provisoire et définitif : 4 jours

4. MISSION DU CONSULTANT

Le Consultant sera chargé de conduire tout le processus en vue d'atteindre les résultats attendus et énumérés ci-dessus. Il travaillera en collaboration avec le Responsable du Suivi-évaluation et la Directrice du projet EMPOWER.

Le projet ayant une envergure nationale et couvrant les 77 communes du pays, l'étude de base devrait s'étendre à toutes les communes. Mais compte tenu du temps et des moyens limités, elle se déroulera dans quelques communes qui seront ciblées par le Consultant selon un mode d'échantillonnage qu'il développera dans son offre technique. L'échantillon devra être le plus représentatif possible aussi bien des communes[11] que des acteurs.

A titre indicatif, le Consultant pourra interroger les acteurs ci-après (liste non limitative) : Centres de Promotion Sociale (CPS), ONG, Caritas, Direction Départementale de la Famille et de l'Enfant (DPFE), les comités locaux (Départementaux, Communaux, Communautaires), AFJB, Direction Départementale de la Formation des Filles, Centres Départementaux de formations professionnelles et techniques, Coordinations de zones sanitaires, projets à objectifs/activités utiles à EMPOWER. La liste des partenaires potentiels, en annexe 2, pourra l'inspirer dans son choix.

La réalisation de l'étude de base comportera, entre autres, les activités suivantes :

- *documentation interne et externe au projet et à CARE ;*
- *conception de supports de collecte des données ;*
- *collecte, dépouillement et traitement des données quantitatives et qualitatives ;*
- *analyse des données et rédaction du rapport provisoire de l'étude de base ;*
- *restitution et finalisation du rapport.*

Il est attendu du Consultant un rapport produit dans un esprit de précision, de clarté et de synthèse.

Pour ce faire, les personnes intéressées doivent envoyer à CARE Bénin une offre technique et une offre financière.

L'offre technique devra comporter la description de l'approche méthodologique notamment :

11 Voir liste des communes et des ONG partenaires en annexe 1

- la compréhension des termes de référence
- la description des méthodes et techniques de collecte
- la description du système d'échantillonnage détaillé
- la description du système de traitement et d'analyse
- la composition de l'équipe de réalisation, accompagnée des CV du personnel clé
- le calendrier détaillé de réalisation
- les expériences du consultant et de son équipe en matière de réalisation d'étude de base

L'offre financière précisera, quant à elle, les honoraires du Consultant et des autres membres de l'équipe, les matériels et fournitures de bureau nécessaires à la réalisation de l'étude, le déplacement, selon le modèle suivant :

Descriptif	Unité	Prix unitaire (FCFA)	Quantité	Prix total (FCFA)
1- Ressources humaines				
1.1- Consultant (s)				
Honoraires				
Perdiem				
1.2- Honoraires, perdiem et déplacement des agents de terrains				
Sous Total Ressources humaines (1)				
2- Ressources matérielles				
2.1- Formation des agents de terrain (fournitures)				
2.2- Formation des agents de terrain (location salle)				
2.3- Saisie, impression et multiplication des outils de collecte				
2.4- Transport et déplacement Consultant (s)				
2.5- Rapport et restitution				
Sous Total Ressources matérielles (2)				
GRAND TOTAL (1) + (2)				

Les offres technique et financière seront mises dans des enveloppes séparées.

MISSION SPECIFIQUE DU CONSULTANT STATISTICIEN

Les activités spécifiques à réaliser par le Consultant Statisticien (non limitatives) sont présentées dans le tableau suivant :

Activités (non limitatives)
Echantillonnage
In put sur les questionnaires conçus
Appui conseil-conseils pour la formation et la collecte des données
Elaboration des masques de saisie
Formation des opératrices/teurs de saisie et saisie des questionnaires
Apurement des données
Tabulation (confection des tableaux) et Graphiques
Analyse quantitative des données
Appui à l'élaboration du rapport

L'offre technique du Consultant Statisticien devra comporter la description de l'approche méthodologique notamment :

- la compréhension des termes de référence
- une proposition d'appui-conseil sur les méthodes et techniques de collecte à utiliser
- la description du système d'échantillonnage détaillé
- la description du système de traitement des données collectées
- une proposition d'appui-conseil pour les méthodes et outils d'analyse des données collectées
- le calendrier détaillé de réalisation
- les expériences du consultant et de son équipe en matière de réalisation d'étude de base

L'offre financière précisera, quant à elle, le montant journalier des honoraires auquel le Consultant aspire.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit répondre aux qualifications suivantes :

- Avoir le niveau BAC + 4 dans une discipline des sciences sociales (sociologie, démographie, économie, etc.) ;
- Maîtriser l'approche participative et au moins une méthodologie de collecte de données quantitatives et qualitatives ;
- Avoir au minimum trois (03) d'expérience en suivi-évaluation des projets de développement social/communautaire ;
- Maîtriser l'outil informatique, notamment logiciels de traitement de textes, les tableurs et les logiciels de traitement et d'analyse statistique (au moins SPSS) ;
- Savoir l'importance du Genre pour le développement humain durable ;
- Avoir une connaissance de la manière dont il faut intégrer le Genre dans les projets et programmes de développement ;
- Fournir des preuves d'une capacité d'analyse et de conduite d'études ou d'enquête
- Maîtriser parfaitement le Français ;
- Etre capable de lire et de comprendre aisément des textes écrits en Anglais ;
- L'expérience d'étude ou d'évaluation relatives au Genre ou aux violences basées sur le genre (VBG) sera un atout ;
- Etre immédiatement disponible ;

6. PRODUIT

Le Consultant présentera un rapport définitif de l'étude en cinq (5) exemplaires et sur support CD. A titre indicatif, le rapport pourrait être structuré de la manière suivante :

- Page de garde, table des matières, index des tableaux.
- Introduction
- Approche méthodologique et difficultés
- Résultats obtenus (en rapport avec les objectifs de l'étude)
- Conclusions et recommandations
- Annexes : termes de référence, bibliographie, plan de travail, outils de collecte, etc.

ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

Annexe 1 des TdR : Liste des communes et des ONG partenaires

Zones	Départements	Communes		NGO
		Names	No.	
North	Alibori	Malanville, Kandi, Banikora, Gogounou, Karimama, Segbana	6	FADEC
	Atakora	Natitingou, Tanguieta, Ouassa Pehunco, Boukoumbe, Colby, Kerou, Kouande, Materi Toucountouna	9	AFVP-A
	Borgou	Parakou, Nikki, Bembereke, Kalale, N'dali, Perere, Sinende, Tchaourou	8	Equi-Filles
	Donga	Djougou, Bassila, Ouake, Copargo	4	AVODEF
Central	Collines	Dassa-Zoume, Savalou, Glazoue, Bante, Ouesse, Save	6	AFPFE
	Plateau	Pobe, Ketou, Sakete, Adja-Ouere, Ifangni	5	AFDDB
	Zou	Abomey, Bohicon, Cove, Agbangnizoun, Djidja, Ouinhi, Zagnanado, Za-kpota, Zogbodomey	9	Ligue life
South	Atlantique	Allada, Ouidah, Abomey Calavi, So Ava, Kpomasse, Toffo, Tori-Bossito, Ze	8	SIN-DO
	Couffo	Dogbo, Aplahoue, Klouekanney, Djakotomey, Lalo, Toviklin	6	CARSO
	Littoral	Cotonou	1	Africa Obota
	Mono	Lokossa, Come, Grand Popo, Athieme, Bopa, Houeyogbe	6	APROFEJ
	Oueme	Porto Novo, Adjarra, Dangbo, Adjohoun, Les Aguegues, Akpro-Misserete, Avrankou, Bonou, Seme-Podji	9	Qui dit mieux

Annexe 2 des TdR : Partenaires potentiels et types de partenariats envisagés

Type d'Institution	Nom de l'Institution	Partenariat
Publique, Centrale	Directeur des Ministères de la Famille et de l'Enfance; de la Santé; de l'intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation; de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Locales; des Enseignements Technique et Professionnel.	• Comité Consultatif (voir aussi les OSC) pour l'adéquation de l'approche du projet EMPOWER • Rencontre semestrielle pour le suivi des résultats et l'identification et des stratégies permettant de relever les défis
Publique, Décentralisée	Centres départementaux d'Ecoute pour l'Harmonie Familiale	• Système d'Information & de Gestion des Données VBG • Prise en charge/abri à moyen et long termes aux victimes VBG, services spécifiques • Formation du personnel des FCPS
	Tribunaux	• Collaboration avec les CPS/Communes pour les poursuites
	Internats de jeunes filles; centres de formation technique; et Centres de Coordination d'Alphabétisation	• Référence pour les survivantes et besoins à long & moyen termes des survivantes éventuelles
	Administrations et conseils communaux (les conseils sont localement élus et contiennent en leur sein des Chefs d'Arrondissements);	• Renforcement des connaissances sur les défis cachés et locaux par rapport à la VBG • Stratégie de mise en œuvre et revue bimestrielles de plan avec le CPS, les représentants des formateurs (y compris les survivantes qui sont des formatrices), les ONG partenaires, les organes des média, les chefs traditionnels engagés, les agences de sécurités, le CCS, le Coordonnateur Santé. • Infrastructure physique: dans bon nombre de communes, les domiciles construits pour les travailleurs du secteur public sont abandonnés. Ces maisons peuvent servir d'abri adéquat pour celles qui survivent aux VBG
	Brigade de Sécurité	• Appui/protection technique et juridique
	Coordination Scolaire de la Commune (CSC)	• Synergie avec les projets intervenant dans l'éducation; mise en application de la loi contre le harcèlement sexuel et du code d'éthique des enseignants; besoins en scolarisation des survivantes aux VBG
	Coordination Sanitaire de la Commune	• Référence médicale et psycho-sociale des victimes de VBG, services de planning familial
	CPS	• Prise en charge directe des pré et post VBG, et orientation des victimes (vers le centre départemental, les références). • Participation à l'activité d'orientation et de revue anti VBG au niveau communal • Collecte des données, au niveau communal, gestion et transfert aux centres départementaux. • Formation des survivantes et des acteurs locaux

Type d'Institution	Nom de l'Institution	Partenariat
Organisations de la Société Civile	Organisation internationales, bilatérales et multilatérales ; ONG non partenaires	• Les représentants de ces organisations seront des membres du Comité Consultatif • Partage de bonnes pratiques et de leçons apprises tout au long du projet • Coordination au plan national, départemental et communal • Formation et coopération pour le lobbying et le plaidoyer
	ONG partenaires	• Mise en œuvre à l'échelle départementale et communale • Développement d'une approche, suivi, évaluation et apprentissage • Formation des formatrices, et suivi des formations • Plaidoyer et lobbying • Assistance aux victimes • Renforcement des capacités des pairs et suivi
	Organes locaux existants: CAPE, CCEF, CLR, CL, AME, APE, CLTE, CLMG, etc. ayant démontré leur efficacité et engagement dans la mobilisation communautaire et le changement social en matière d'éducation des filles, de lutte contre le trafic des filles, les mutilations génitales féminines, en faveur de la protection des enfants vulnérables, contre la déscolarisation des filles au profits des couvents, etc.	• Les membres sélectionnés seront formés pour jouer le rôle de mobilisatrices de la communauté contre les VBG; quelques-unes de leurs leaders seront des formatrices; • Les représentants participeront aux réunions de revue bimestrielles au niveau communal; • Suivi des VBG et notification des cas aux acteurs.
	Leaders traditionnels, culturels et religieux du milieu	• Explication, enseignement des facteurs de VBG et définition de la stratégie permettant de les surmonter, au cours des ateliers CCC et de la préparation des ateliers, et par les circuits informels.
	Organes des médias	• Sélection des stations Radio et TV pour une sensibilisation sur la loi anti VBG avant le démarrage du projet.

Annexe 2 : Liste des villages ciblés pour la collecte des données

Départements	Communes	N°	Liste des villages/ quartiers
Atacora	Kouandé	1	BIRNI MARO
		2	BASSILOU
Donga	Copargo	3	GALORA
Atlantique	Allada	4	GLOTOMEY
		5	GBEGAMEY
Littoral	Cotonou	6	SURU LERE
		7	YENAWA
		8	AYELAWADJE I
		9	MISSEBO/PLACONDJI
		10	FIFADJI
		11	ALLOBATIN
		12	FIGNON
		13	DANTOKPA
		14	KOUHOUNOU
		15	FIDJROSSE KPOTA
		16	AGLA
Borgou	Bembereke	17	GUESSOU NORD
	Tchaourou	18	BETEROU
		19	KOUBOU
Alibori	Kandi	20	PEGON
Collines	Dassa Zoumè	21	FITA
		22	LATIN
Zou	Djidja	23	KOUTAGBA
		24	AHOZON
Couffo	Aplahoué	25	BOZINKPE
		26	APLAHOUE
Mono	Grand Popo	27	KPEKO
Ouémé	Avrankou	28	AFFANDJI-TANME
		29	SEDJE
Plateau	Kétou	30	SODJI

Annexe 3 : Tableau de bord

ETUDE DE BASE DE PROJET EMPOWER
CIBLES DE L'ETUDE DE BASE

Niveaux	N°	Cibles	Effectif		Outils de collecte
			Précision	Nombre	
Commune	1	Structures/projets intervenant dans le domaine de la protection des droits des femmes et des enfants (ONG partenaires ou ONG non partenaires		3	(ONG partenaires, ONG non partenaires, Centres de Promotion Sociale, Structures de prise en charge des victimes, Associations d'avocats/juristes, Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes)
	2	Centre de promotion sociale		1	
	3	Centres de formation professionnelle		3	
	4	Centres de récupération et de réinsertion, de structures de prise en charge, centre CARITAS	Responsable de ces structures	4	
	5	Association d'avocats/juristes		1	
	6	Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes (services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.)	Services santé, alphabétisation, microfinance	3	
	7	Journalistes (Presse écrite et audio-visuelle)	Responsable des radios communautaires ou journaliste/technicien de la presse écrite ou audio visuelle	1	Questionnaire presse
	8	Autorités communales et des services étatiques (Maire, responsables CPS, etc.)	Le Maire ou son représentant, le responsable du CPS ou son représentant	1	Questionnaire Autorités
	9	Responsables du centre communal de santé	Coordonnateur de la Zone sanitaire ou un responsable de centre de santé	1	

	10	Forces de sécurité (police, gendarmerie)	1 Police ou gendarmerie	1	
Arrondissement/village	11	Autorités locales (chef d'arrondissement, chef de villages) et responsables des associations locales de développement	1 chef d'arrondissement ou chef de village et 1 responsible d'association locale de développement	2	
	12	Ecole (Directeurs/Enseignants)		1	
	13	Leaders d'opinion (traditionnels, religieux, culturels, etc.)	1 tenant des religions traditionnelles, 1 responsable musulman et 1 responsable chrétien	3	
	14	Groupe de leaders d'opinion (traditionnels, religieux, culturels, etc.)	au plus 2 groupes	2	Grille d'entretien avec les comités, associations, groupements … (APE, AME, CLS, CLR, Comité de lutte, Groupement de femmes, groupe de jeunes, groupes de leaders traditionnels et d'opinion)
	15	Association de parents d'élèves/ CLS /CLR/AME	APE	1	
			Autres comités (CLS, CLR, AME, etc.)	1	
	16	Comité de lutte		1	
	17	Groupements de femmes		1	
	18	Groupes de jeunes		1	
	19	Femmes victimes de violences basées sur le genre		20	Questionnaire Femmes victimes et survivantes des violences
	20	Enfants victimes de violences basées sur le genre	Filles victimes de violences basées sur le genre	15	Questionnaire Enfants victimes et survivantes des violences
			Garcons victimes de violences	5	
	21	Familles/époux des femmes/filles victimes	Epoux des femmes victimes	15	Questionnaire Epoux/ Parents des femmes et des filles victimes et survivantes des violences
			Parents des enfants (filles ou garcons) victimes	5	

Annexe 4 : Liste des communes du Bénin /Echantillonnage des communes

N°	Départements	N°	Communes	N° tirés
1	Alibori	1	Banikoara	
		2	Gogonou	
		3	Kandi	1
		4	Karimama	
		5	Malanville	
		6	Ségbana	
2	Atacora	7	Boukoumbé	
		8	Cobly	
		9	Kérou	
		10	Kouandé	2
		11	Matéri	
		12	Natitingou	
		13	Pehounko	
		14	Tanguiéta	
		15	Toucountouna	
3	Atlantique	16	Abomey Calavi	
		17	Allada	3
		18	Kpomassè	
		19	Ouidah	
		20	So Ava	
		21	Toffo	
		22	Tori Bossito	
		23	Zè	
4	Borgou	24	Bembereke	4
		25	Kalalé	
		26	N'Dali	
		27	Nikki	
		28	Parakou	
		29	Pèrèrè	
		30	Sinendé	
		31	Tchaourou	5
5	Collines	32	Bantè	
		33	Dassa Zoumè	6
		34	Glazoué	
		35	Ouèssè	
		36	Savalou	
		37	Savè	
6	Couffo	38	Aplahoué	7
		39	Djakotomey	
		40	Dogbo	
		41	Klouékanmè	

N°	Départements	N°	Communes	N° tirés
		42	Lalo	
		43	Toviklin	
7	Donga	44	Bassila	
		45	**Copargo**	8
		46	Djougou	
		47	Ouaké	
8	Littotal	48	**Cotonou**	13
9	Mono	49	Athiémé	
		50	Bopa	
		51	Comè	
		52	**Grand Popo**	9
		53	Houéyogbé	
		54	Lokossa	
10	Ouémé	55	Adjara	
		56	Adjohoun	
		57	Aguégués	
		58	Akpro Misserete	
		59	**Avrankou**	10
		60	Bonou	
		61	Dangbo	
		62	Porto Novo	
		63	Sèmè	
11	Plateau	64	Adja Ouèrè	
		65	Ifangni	
		66	**Kétou**	11
		67	Pobè	
		68	Sakété	
12	Zou	69	Abomey	
		70	Agbangnizoun	
		71	Bohicon	
		72	Covè	
		73	**Djidja**	12
		74	Ouinhi	
		75	Zagnanado	
		76	Zakpota	
		77	Zogbodomey	

Annexe 5 : Outils de collecte des données

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER

Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL SUR LES CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

(Autorités communales, locales, force de sécurité, services étatiques, leaders traditionnels, religieux et autres personnes ressources)

Date de l'interview :	Date de contrôle :
Nom de l'enquêteur :	Nom du contrôleur :

I. IDENTIFICATION

NQ ⌊_⌊_⌊_⌊	1 1 Département : _____ 1 2 Commune : _____ 1 3 Arrondissement : _____ 1 4 Village : _____	⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋ ⌊_⌊_⌋
Nom de la personne :		

II. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

2 1 Sexe de la personne		2 4 Etat matrimonial	
Masculin	1	Célibataire	1
Féminin	2	Marié	2
		Divorcé/séparé	3
2 2 Age de la personne	⌊_⌊_⌋	Veuf	4
2 3 Niveau d'instruction :		2 5 Fonction de la personne	
Jamais été à l'école	1	Autorités communales	1
Cours primaire	2	Autorités locales ……	2
1er cycle collège	3	Responsable CPS ……	3
2ème cycle collège	4	Responsable santé	4
Etude supérieure	5	Forces de sécurité ……	5
Autres (préciser)	6	Directeur/Enseignant	6
		Leader traditionnel ……	7
		Leader religieux	8
		Autres (préciser)	9

III. CONNAISSANCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q301	Avez-vous déjà entendu parler des	Oui 1	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
	violences faites aux femmes et aux filles ?	Non 2	Q401
Q302	En quoi consistent, selon vous, les violences faites aux femmes et aux filles ?	……	
Q303	Pouvez-vous citer les violences faites aux femmes et aux filles que vous connaissez ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) 2 …… **Violences verbales et psychologiques** Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) ……	
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ 4 Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ……	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Traite des femmes et des jeunes filles Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ 5 Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** **……..** 6	
Q304	Quels sont les cas de violences faites aux femmes et aux filles que l'on rencontre dans votre milieu ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ……	
		Violences verbales et psychologiques 2 Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) …… **Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles** 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ 4 Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Autres (préciser) .... **Traite des femmes et des jeunes filles** Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ 5 Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) ..... **Autres (préciser) .....** .. 6	

IV. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q401	Certaines personnes n'hésitent pas à exercer une certaine violence sur les femmes ou sur les enfants (surtout filles) Connaissez-vous ce phénomène ?	Oui ..... 1 Non 2	Q414
Q402	Qui sont les principaux auteurs de ces violences sur les femmes ?	....	
Q403	Qui sont les principaux auteurs de ces violences sur les filles ?	....	
Q404	Ce phénomène se rencontre-t-il dans votre localité (commune, arrondissement, village)?	Oui ..... 1 Non 2	
Q405	Quelle est la particularité de votre localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)?	....	
Q406	Quelles sont les raisons qui les poussent à exercer la violence sur leurs femmes ?	....	
Q407	Quelles sont les raisons qui les poussent à exercer la violence sur leurs enfants (filles) ?	....	
Q408	Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux violences	Femmes non instruites..... 1 Femmes des zones rurales..... 2 Femmes des zones urbaines ..... 3 Autres (préciser) 4	
Q409	Selon vous, quels sont les enfants (filles) qui sont les plus exposés aux violences	Filles issues de familles pauvres..... 1 Filles scolarisées ..... 2 Filles non scolarisés ou déscolarisés 3 Autres (préciser) 4	
Q410	Quelle est la tranche d'âge de femmes la plus touchée par les violences?	10-14 ans .. 1 15-20 ans .. 2 21 ans et plus 3	
Q411	Quelle est la tranche d'âge d'enfants (filles) la plus touchée par les violences?	4-9ans .. 1 10-14 ans .. 2 15 et plus .. 3	
Q412	Quelles sont les causes de ces violences ?	Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale 1 Les us et coutumes peu favorables aux 2	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		droits de la femmes …… Ignorance par les femmes de leurs droits …… 3 Autres (préciser)…… 4 …… ……	
Q413	Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?	…… …… …… …… ……	
Q414	Si vous êtes devant un cas de violences faites aux femmes et aux enfants, que feriez-vous ?	Alerter les comités de lutte…… 1 Alerter les ONG…… 2 Alerter les CPS…… 3 Alerter la police 4 Alerter les autorités locales…… 5 Rien 6 Autres (préciser) 7 ……	
Q415	Etes-vous impliqué dans cette lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants?	Oui 1 Non 2	Q417
Q416	Si oui, quelle est votre contribution à cette lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?		
Q417	Dans votre localité, fait-on quelque chose pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ?	Oui 1 Non 2	Q427
Q418	Si oui, qui sont ceux qui mènent une action contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques)	CPS…… 1 Autorité locale 2 Association locale 3 ONG 4 Comité de lutte 5 Autres (préciser) 6	
Q419	Si oui, quel est le niveau de fréquentation de ces services ? (sur 10 femmes victimes de VBG, combien ont pu bénéficier de ces services ?)	8-10 femmes…… 1 6-8 femmes…… 2 3-5 femmes…… 3 1-2 femmes…… 4 0 femme …… 5 Ne sait pas…… 6	
Q420	En quoi consistent les actions menées dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants?		
Q421	Que faire pour rendre plus efficaces les actions de ces différents intervenants ?	Appui institutionnel…… 1 Renforcement de capacités…… 2 Formation…… 3 Appui financier…… 4 Appui matériel…… 5 Autres (préciser)…… 6	
Q422	Les structures initient-elles des séances de Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants ?	Oui 1 Non 2	Q424
Q423	Si oui, quels sont les thèmes autour desquels se déroulent ces séances ?		

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		.....	
Q424	Quelles sont les stratégies de lutte contre les VBG utilisées par les acteurs dans votre localité ?	.....	
Q425	Selon-vous quelles ont été les stratégies les plus efficaces en matière de lutte contre les VBG dans votre localité ?	.....	
Q426	Justifiez votre réponse	.....	
Q427	Existe-t-il des possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG?	Oui ..... 1 Non 2	Q429
Q428	Si oui, veuillez les citer	Centres de formations professionnelles 1 Crédits générateurs de revenus 2 Accès à la scolarisation 3 Abris à moyen et long termes 4 Autres (préciser) .. 5	
Q429	Selon vous, quels sont les freins (culturels, administratifs, religieux,) qui pourraient entraver le partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc ?	.....	
Q430	Selon vous, quelles sont les opportunités (culturels, administratifs, religieux,) qui pourraient renforcer le partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc ?	.....	
Q431	CARE envisage d'aider à la mise en place de mini-centres au sein d'environ 50% des CPS sur une base compétitive. L'objectif de la mise en place des mini-centres est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de prise en charge des victimes par les CPS. Quelles sont selon vous les caractéristiques-type d'un mini-centre (services à apporter, qualité/capacité du personnel, ressources matérielles, organisation interne, horaires et calendrier de travail, archivage, etc.), au vu de l'objectif de CARE et des stratégies potentiellement efficaces ?	.....	
Q432	Connaissez-vous des lois, au Bénin, qui protègent les femmes, les filles et les enfants ?	Oui ..... 1 Non 2	Q436
Q433	Si oui, veuillez les citer	.....	
Q434	Selon vous, ces lois sont-elles appliquées ?	Oui ..... 1 Non 2	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q435	Selon vous, quel est le taux d'application de ces lois ?	100%..... 1 75%..... 2 50%..... 3 25%..... 4 0%..... 5 Ne sait pas 6	
Q436	Connaissez-vous des journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés ?	Oui ..... 1 Non 2	Q438
Q437	Si oui, donnez leur noms, adresse, références et œuvres réalisées	....	
Q438	Existe-t-il dans votre localité des structures capables d'imprimer des documents en langues nationales ?	Oui ..... 1 Non 2	
Q439	Si oui, donner leurs coordonnées	....	
Q440	Quels sont les prix qu'elles pratiquent ?	....	

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER

Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL FEMMES VICTIMES ET SURVIVANTES DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

(femmes victimes de violences de toutes sortes femmes survivantes)

Date de l'interview :	Date de contrôle :
Nom de l'enquêteur :	Nom du contrôleur :

I. IDENTIFICATION

NQ	└─┴─┴─┘	1.1. Département : _____ 1.2. Arrondissement : _____ 1.3. Village/Quartier : _____	└─┘
Nom de la femme : ..... Nom de l'époux[13] :	....		└─┴─┘

II. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ÉPOUX

2.1. Age l'époux	└─┴─┘	2.4. Activité exercée	
.....	.....	Agriculture	1
2.2. Niveau d'instruction :		Vente de produits agricoles.	2
Aucun	0	Petit commerce	3
Primaire	1	Artisanat	4
Secondaire 1er cycle	2	Transformation	5
Secondaire 2è cycle	3	Fonctionnaire	6
Supérieure	4	Autres (à préciser)	9
.....	.....	.....	.....
2.3. Origine de l'époux :		2.5. Nombre de femmes	└─┘
Autochtone	1		
Allogène.....	2		

III. INFORMATIONS SUR LA FEMME VICTIME/SURVIVANTE

2.1. Age de la victime/survivante	└─┴─┘	2.4. Activité exercée	
.....	.....	Agriculture	1
2.2. Niveau d'instruction :		Vente de produits agricoles.	2
Aucun	0	Petit commerce	3
Primaire	1	Artisanat	4
Secondaire 1er cycle	2	Transformation	5
		Fonctionnaire	6

[13] S'il y a lieu

Secondaire 2e cycle	3	Autres (à préciser)	9
Supérieure	4		
		2 5 Statut de la femme :	
2 3 Origine de la victime/survivante:		Victime de violences……	1
Autochtone	1	Survivantes de violences……	2
Allogène	2	Autres (à préciser)……	9
		2 6 Nombre d'enfants	⌊__⌋
		2 7 Nombre de coépouses	⌊__⌋

IV. INFORMATIONS SUR VIOLENCES SUBIES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q301	Depuis quand subissez-vous les violences ?	Date _____ /_____ /_____/ ⌊__⌋	
Q302	Quels sont les types de violences que vous avez subies dans votre vie ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ……	
		Violences verbales et psychologiques 2 Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) ……	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) ……	
		Les pratiques traditionnelles néfastes 4 Mariages précoces et forcés □ Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ……	
		Traite des femmes et des jeunes filles 5 Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** 6	
Q303	Quels sont les types de violences que l'on rencontre dans votre localité ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ……	
		Violences verbales et psychologiques 2 Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □	
		Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) ……	
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** 4 Mariages précoces et forcés □ Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) …… **Traite des femmes et des jeunes filles** 5 Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** 6 **……..**	

V. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET/OU AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q401	Savez-vous que certains enfants sont également victimes de violences ?	Oui 1 Non 2	
Q402	Qui est (sont) le (les) principal (aux) auteurs de ces violences sur vous ?		
Q403	Qui est (sont) le (les) principal (aux) auteurs de ces violences sur les enfants, surtout les filles ?		
Q404	Quelle est la particularité de votre localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)?		
Q405	Quelles sont les raisons qui poussent l'auteur (les auteurs) à exercer la violence sur les femmes ?		
Q406	Quelles sont les raisons qui poussent l'auteur (les auteurs) à exercer la violence sur leurs enfants (filles) ?		

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q407	Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposés aux violences	Femmes non instruites 1 Femmes des zones rurales 2 Femmes des zones urbaines…… 3 Autres (préciser) 4	
Q408	Selon vous, quels sont les enfants (filles) qui sont les plus exposés aux violences	Filles issues de familles pauvres 1 Filles scolarisées 2 Filles non scolarisés ou déscolarisés… 3 Autres (préciser) 4	
Q409	Quelle est la tranche d'âge de femmes la plus touchée par les violences?	10-14 ans …… 1 15-20 ans…… 2 21 ans et plus…… 3	
Q410	Quelle est la tranche d'âge d'enfants (filles) la plus touchée par les violences?	4-9ans…… 1 10-14 ans …… 2 15 et plus …… 3	
Q411	Quelles sont les causes de ces violences ?	Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale…… 1 Les us et coutumes peu favorables aux droits de la femmes …… 2 Ignorance par les femmes de leurs droits …… 3 Autres (préciser)…… 4	
Q412	Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?	…… …… …… …… ……	
Q413	Que faites-vous lorsque vous subissez les violences ou lorsque vous êtes devant un cas des violences faites aux femmes et aux enfants?	Alerter les comités de lutte…… 1 Alerter les ONG…… 2 Alerter les CPS…… 3 Alerter la police 4 Alerter les autorités locales…… 5 Rien 6 Autres (préciser) 7	
Q414	Etes-vous impliquée dans la lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?	Oui 1 Non 2	Q416
Q415	Si oui, quelle est votre contribution à cette lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?		
Q416	Dans votre localité, fait-on quelque chose pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ?	Oui 1 Non 2	Q427
Q417	Si oui, qui sont ceux qui mènent une action contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques)	CPS…… 1 Autorité locale 2 Association locale 3 ONG 4 Comité de lutte 5 Autres (préciser) 6	
Q418	Si oui, quel est le niveau de fréquentation de ces services ? (sur 10 femmes victimes de VBG, combien ont pu bénéficier de ces services ?)	8-10 femmes…… 1 6-8 femmes…… 2 3-5 femmes…… 3 1-2 femmes…… 4 0 femme …… 5 Ne sait pas…… 6	
Q419	En quoi consistent les actions menées dans le cadre de la lutte des violences		

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q434	Selon vous, ces lois sont-elles appliquées ?	Oui 1 Non 2	
Q435	Selon vous, quel est le taux d'application de ces lois ?	100% 1 75% 2 50% 3 25% 4 0% 5 Ne sait pas …… 6	

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER
Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin

QUESTIONNAIRE STRUCTURES
(ONG partenaires, ONG non partenaires, Centres de Promotion Sociale, Structures de prise en charge des victimes, Associations d'avocats/juristes, Autres partenaires fournissant des services utiles aux victimes)

Date de l'interview :	Date de contrôle :
Nom de l'enquêteur :	Nom du superviseur :

I- Identification

NQ └─┴─┴─┘	1 1 Département : …… 1 2 Commune : …… 1 3 Arrondissement : …… 1 4 Village : ……	└─┘ └─┴─┘ └─┴─┘
Nom de la Structure :…… Date de création ou de démarrage :…… Zones d'intervention…… …… …… Nom de la personne : …… Contact :…… Effectif du personnel : …… dont …… femmes et …… hommes	Type de structures ONG ou association partenaire …… ONG ou association non partenaire… Centre de Promotion Sociale…… Structure de prise en charge des victimes[14]…… Association d'avocats/juristes…… Partenaires fournissant des services utiles aux victimes[15]…… Autres structures……	1 2 3 4 5 6 7

II. CONNAISSANCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q201	En quoi consistent, selon vous, les violences faites aux femmes et aux filles ?	……	

[14] Centres départementaux de formation professionnelle, CARITAS, Orphelinat, internat de filles etc
[15] Services de santé, alphabétisation, microfinance, etc

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q202	Pouvez-vous citer les violences faites aux femmes et aux filles que vous connaissez ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ..... 2 .. **Violences verbales et psychologiques** Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser)	
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) .... **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ 4 Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) .... **Traite des femmes et des jeunes filles** Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ 5 Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser)	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		. **Autres (préciser) .....** **..** 6	
Q203	Quels sont les cas de violences faites aux femmes et aux filles que l'on rencontre dans votre zone d'intervention ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser)	
		Violences verbales et psychologiques 2 Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) .... **Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles** 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) .... **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ 4 Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ..... **Traite des femmes et des jeunes filles** Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ 5 Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser)	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Autres (préciser) 6	

III. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q301	Selon vous qui sont les principaux auteurs de ces violences sur les femmes ?	....	
Q302	Selon vous qui sont les principaux auteurs de ces violences sur les filles ?	....	
Q303	Ce phénomène se rencontre-t-il dans votre localité (commune, arrondissement, village)?	Oui ..... 1 Non 2	Q305
Q304	Quelle est la particularité de votre localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)?	....	
Q305	Quelles sont les raisons qui les poussent à exercer la violence sur leurs femmes ?	....	
Q306	Quelles sont les raisons qui les poussent à exercer la violence sur leurs enfants (filles) ?	....	
Q307	Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux violences	Femmes non instruites..... 1 Femmes des zones rurales..... 2 Femmes des zones urbaines ..... 3 Autres (préciser) 4	
Q307	Selon vous, quels sont les enfants (filles) qui sont les plus exposés aux violences	Filles issues de familles pauvres..... 1 Filles scolarisées ..... 2 Filles non scolarisés ou déscolarisés 3 Autres (préciser) 4	
Q309	Quelle est la tranche d'âge de femmes la plus touchée par les violences?	10-14 ans .. 1 15-20 ans .. 2 21 ans et plus 3	
Q310	Quelle est la tranche d'âge d'enfants (filles) la plus touchée par les violences?	4-9ans .. 1 10-14 ans .. 2 15 et plus .. 3	
Q311	Quelles sont les causes de ces violences ?	Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale 1 Les us et coutumes peu favorables aux droits de la femmes ... 2 Ignorance par les femmes de leurs droits 3 Autres (préciser) 4	
Q312	Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?		
Q312	Si vous êtes devant un cas de violences faites aux femmes et aux enfants, que feriez-vous ?	Alerter les comités de lutte 1 Alerter les ONG 2 Alerter les CPS 3 Alerter la police 4	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Alerter les autorités locales 5 Rien ..... 6 Autres (préciser) 7	

VI. EVALUATION INSTITUTIONNELLE

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q401	Votre structure est-elle impliquée dans la lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?	Oui ..... 1 Non 2	Q403
Q402	Si oui, quelle est votre contribution à cette lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?	....	
Q403	Quelles sont les autres structures actives dans la lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques) que vous connaissez ?	....	
Q404	Que font-elles concrètement ?	....	
Q405	Quel est le niveau de fréquentation de ces services ? (sur 10 femmes victimes de VBG, combien ont pu bénéficier de ces services ?)	8-10 femmes 1 6-8 femmes 2 3-5 femmes 3 1-2 femmes 4 0 femme 5 Ne sait pas 6	
Q406	En quoi consistent les actions que vous menez dans le cadre de la lutte des violences faites aux femmes et aux enfants?	....	
Q407	Quel est le nombre total de bénéficiaires directs de ces activités?	..	
Q408	Si la structure est un centre de formation professionnelle ou un centre de récupération/réinsertion (ou en dispose), quelle est sa capacité d'accueil ?	..	
Q409	Initiez-vous des séances de Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants ?	Oui ..... 1 Non 2	Q411
Q410	Si oui, quels sont les thèmes autour desquels se déroulent ces séances ?	....	
Q411	Quelles sont les stratégies de lutte contre les VBG utilisées par votre structure ?	....	
Q412	Selon-vous quelles ont été les stratégies les plus efficaces en matière de lutte contre les VBG dans	....	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
	votre localité ?	....	
Q413	Justifiez votre réponse	....	
Q414	Votre structure mène-t-elle ses actions en partenariat avec d'autres structures ?	Oui ..... Non	Q417
Q415	Si oui quels sont les principaux partenaires (ONG, associations, groupements)?	....	
Q416	Quels sont les domaines de partenariat ?	....	
Q417	Existe-t-il des possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG?	Oui ..... 1 Non 2	Q419
Q418	Si oui, veuillez les citer	Centres de formations professionnelles 1 Crédits générateurs de revenus 2 Accès à la scolarisation 3 Abris à moyen et long termes 4 Autres (préciser) .. 5	
Q419	Quels sont les problèmes rencontrés liés à l'exécution des activités ?	....	
Q420	Quels problèmes liés au personnel avez-vous ?	....	
Q421	Quels sont les défis qui restent à relever ?	....	
Q422	Quelles sont les approches de solutions adoptées ?	....	
Q423	Citez les biens meubles, immeubles, matériels, mobiliers, etc. dont vous disposez pour exécuter les activités[16]	....	

[16] Exclusivement réservée au CPS

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		....	
Q425	Quels sont vos besoins en formation et en renforcement de capacités ?[17]	....	
Q426	Si vous êtes une association d'avocats/juristes susceptibles de défendre à des conditions forfaitaires les victimes de VBG, seriez-vous disposées à soutenir des victimes non capables de payer les services d'avocat mais ayant besoin d'être défendues en justice	....	
Q427	Le cas échéant, pouvez-vous estimer les conditions minimales requises ?	.	
Q428	Si vous êtes un partenaire pouvant fournir des services utiles aux victimes, comment pensez-vous pouvoir les aider [18]?	....	
Q429	Que faire pour rendre plus efficaces vos actions ?	Appui institutionnel 1 Renforcement de capacités 2 Formation 3 Appui financier 4 Appui matériel 5 Autres (préciser) 6	
Q430	Quels sont les succès et échecs que vous avez enregistrés et leçons apprises ?	....	
Q431	Selon vous, quels sont les freins (culturels, administratifs, religieux,) qui pourraient entraver le partenariat avec vous et avec les autres partenaires potentiels ?	....	
Q432	Selon vous, quelles sont les opportunités (culturels, administratifs, religieux,) qui pourraient renforcer le partenariat avec vous et les autres partenaires ?	....	
Q433	CARE envisage d'aider à la mise en place de mini-centres au sein d'environ 50% des CPS sur une base compétitive. L'objectif de la mise en place des mini-centres est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de prise en charge des victimes par les CPS. Quelles sont selon vous les caractéristiques-type d'un mini-centre (services à apporter, qualité/capacité du personnel, ressources matérielles, organisation interne, horaires et calendrier de travail, archivage, etc.), au vu de l'objectif de CARE et des stratégies potentiellement efficaces ?	....	
Q434	Connaissez-vous des lois, au Bénin, qui protègent	Oui 1	

[17] Concerne les ONG partenaires, les CPS, les structures de prise en charge, les associations d'avocats etc.
[18] Concerne les partenaires fournissant des services de santé, alphabétisation, microfinance, etc.)

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
	les femmes, les filles et les enfants ?	Non 2	Q438
Q435	Si oui, veuillez les citer	....	
Q436	Selon vous, ces lois sont-elles appliquées ?	Oui ..... 1 Non 2	
Q437	Selon vous, quel est le taux d'application de ces lois ?	100%..... 1 75%..... 2 50%..... 3 25%..... 4 0%..... 5 Ne sait pas 6	
Q438	Connaissez-vous des journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés ?	Oui ..... 1 Non 2	Q440
Q439	Si oui, donnez leur noms, adresse, références et œuvres réalisées	....	
Q440	Existe-t-il dans votre localité des structures capables d'imprimer des documents en langues nationales ?	Oui ..... 1 Non 2	
Q441	Si oui, donner leurs coordonnées	....	
Q442	Quels sont les prix qu'elles pratiquent ?	....	

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER

Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL DES EPOUX DES FEMMES/ PARENTS DES ENFANTS (GARÇONS OU FILLES) VICTIMES/SURVIVANTES

Date de l'interview :	Date de contrôle :
Nom de l'enquêteur :	Nom du superviseur :

I. IDENTIFICATION

NQ └─┴─┴─┘	1 1 Département : _____	└─┘
	1 2 Arrondissement : _____	
Nom de l'époux/parent:	1 3 Village : _____	
……		└─┴─┘
Nom de la victime/survivante :		

II. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ECONOMIQUES

2 1 Age du Chef de Ménage (époux/parent)	└─┴─┘	2 4 Etat matrimonial	
		Célibataire	1
		Marié	2
		Divorcé(e)/séparé(e)	3
2 2 Niveau d'instruction :		Veuf (ve)	4
Aucun	0	…	
Primaire	1	2 5 Nombre d'épouses	
Secondaire 1er cycle	2	(si marié)	└─┘
Secondaire 2e cycle	3		
Supérieure	4	2 6 Activité exercée par le CM	
		Agriculture	1
2 3 Origine du CM : Autochtone	1	Vente de produits agricoles	2
Allogène	2	Petit commerce	3
		Artisanat	4
		Fonctionnaire	5
		Autres (à préciser)	9

III. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q301	Vous est-il déjà arrivé d'exercer la violence sur une (des) femme (s) /fille (s)?	Oui Non	Q307
Q302	Quel est le lien entre cette (ces) femme (s)/ fille (s) et vous ?	Épouse…… 1 Sœur…… 2 Fille…… 3	
Q303	Quand est-ce que cela est arrivé pour la première fois ?	……	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q304	Cette violence a été exercée sur laquelle (lesquelles) des femmes citées en Q302 ?	..	
Q305	Quelle est la fréquence des violences que vous exercez sur votre épouse/fille ?	.	
Q306	Quels sont les types de violences que vous avez exercez sur cette (ces) femmes/ fille (s) ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ..... . **Violences verbales et psychologiques** 2 Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □	
		Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser)	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) ……	3	
		Les pratiques traditionnelles néfastes Mariages précoces et forcés □ Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ……	4	
		Traite des femmes et des jeunes filles Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) ……	5	
		Autres (préciser)	6	
Q307	Quels sont les types de violences qu'on rencontre dans votre localité vous avez exercez sur cette (ces) femmes ?	**Violences physiques** coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □	1	
		bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ……		
		Violences verbales et psychologiques Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) ……	2	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ……	3 4	
		Traite des femmes et des jeunes filles Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** **……**	5 6	
Q308	Quelle est la particularité de votre localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)?			
Q309	Quelles sont les raisons qui vous poussent à exercer la violence sur les femmes et/ou les filles?			
Q310	Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposées aux violences ?	Femmes non instruites Femmes des zones rurales Femmes des zones urbaines…… Autres (préciser)	1 2 3 4	
Q311	Selon vous, quels sont les enfants (filles) qui sont les plus exposés aux violences	Filles issues de familles pauvres Filles scolarisées Filles non scolarisés ou déscolarisés Autres (préciser)	1 2 3 4	
Q312	Quelle est la tranche d'âge de femmes la plus touchée par les violences?	10-14 ans …… 15-20 ans…… 21 ans et plus……	1 2 3	
Q313	Quelle est la tranche d'âge d'enfants (filles) la plus touchée par les violences?	4-9ans…… 10-14 ans …… 15 et plus ……	1 2 3	
Q314	Quelles sont les causes de ces violences ?	Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale…… Les us et coutumes peu favorables aux droits de la femmes …… Ignorance par les femmes de leurs droits Autres (préciser)……	1 2 3 4	
Q315	Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?	…… …… …… ……		
Q316	Que vous est-il arrivé (que vous arrive-t-il) lorsque vous avez exercé la violence sur cette (ces) femme (s)/fille (s)	Interpellé par les comités de lutte… Interpellé par les ONG…… Interpellé par les CPS…… Interpellé par la police	1 2 3 4	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
		Interpellé par les autorités locales… Rien Autres (préciser)	5 6 7	
Q317	Dans votre localité, fait-on quelque chose pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ?	Oui Non	1 2	 Q322
Q318	Si oui, qui sont ceux qui mènent une action contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques)	CPS…… Autorité locale Association locale ONG Comité de lutte Autres (préciser)	1 2 3 4 5 6	
Q319	Si oui, quel est le niveau de fréquentation de ces services ? (sur 10 femmes victimes de VBG, combien ont pu bénéficier de ces services ?)	8-10 femmes…… 6-8 femmes…… 3-5 femmes…… 1-2 femmes…… 0 femme …… Ne sait pas……	1 2 3 4 5 6	
Q320	En quoi consistent les actions menées dans le cadre de la lutte des violences faites aux femmes et aux enfants?			
Q321	Que faire pour rendre plus efficaces les actions de ces différents intervenants ?	Appui institutionnel…… Renforcement de capacités…… Formation…… Appui financier…… Appui matériel…… Autres (préciser)……	1 2 3 4 5 6	
Q322	Avez-vous déjà assisté à des séances de Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants organisées par certaines structures ?	Oui Non	1 2	 Q327
Q323	Si oui, quels sont les thèmes autour desquels ces séances se sont déroulées ?			
Q324	Quelles sont les stratégies de lutte contre les VBG utilisées par les acteurs dans votre localité ?			
Q325	Selon-vous quelles ont été les stratégies les plus efficaces en matière de lutte contre les VBG dans votre localité ?			
Q326	Justifiez votre réponse			
Q327	Existe-t-il des possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG?	Oui Non	1 2	 Q330
Q328	Si oui, veuillez les citer	Centres de formations professionnelles Crédits générateurs de revenus…… Accès à la scolarisation……	1 2 3	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
		Abris à moyen et long termes……	4	
		Autres (préciser)……	5	
Q329	Quelle appréciation faite vous de ces services dont vous avez bénéficié ?	Très Bon……	1	
		Bon……	2	
		Peu Bon……	3	
		Pas du tout bon……	4	
Q330	Savez-vous qu'il existe des lois, au Bénin, qui protègent les femmes, les filles et les enfants contre les violences ?	Oui Non	1 2	
Q331	Connaissez-vous ces lois ?	Oui Non	1 2	
Q332	Si oui, veuillez les citer			
Q333	Selon vous, ces lois sont-elles appliquées ?	Oui Non	1 2	
Q334	Selon vous, quel est le taux d'application de ces lois ?	100% 75% 50% 25% 0% Ne sait pas ……	1 2 3 4 5 6	

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER

Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL ENFANTS (FILLES OU GARCONS) VICTIMES ET SURVIVANTES DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

(Enfants filles/garçons victimes et survivantes de violences de toutes sortes)

Date de l'interview :	Date de contrôle :
Nom de l'enquêteur :	Nom du contrôleur :

I. IDENTIFICATION

NQ	└─┴─┴─┘	1 1 Département : _____ 1 2 Arrondissement : _____ 1 3 Village/Quartier : _____	└─┘
Nom de la mère/tutrice[19] : Nom de l'enfant: Sexe de l'enfant	└─┴─┘		└─┴─┘

II. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA MERE/TUTRICE

2 1 Age de la mère/tutrice	└─┴─┘	2 4 Activité exercée Agriculture Vente de produits agricoles Petit commerce Artisanat Transformation Fonctionnaire Autres (à préciser)	 1 2 3 4 5 6 9
2 2 Niveau d'instruction : Aucun Primaire Secondaire 1er cycle Secondaire 2è cycle Supérieure	 0 1 2 3 4		
2 3 Origine de la mère : Autochtone Allogène	 1 2	2 5 Nombre de coépouses	└─┘

V. INFORMATIONS SUR LA FILLE VICTIME/SURVIVANTE

3 1 Age de la victime/survivante	└─┴─┘	3 4 Activité exercée Elève Apprentie Aide domestique	 1 2 3
3 2 Niveau d'instruction :			

[19] S'il y a lieu

Aucun	0	Aide économique	4
Primaire	1	Aide agricole	5
Secondaire 1er cycle	2	Autres (à préciser)	9
Secondaire 2è cycle	3		
Supérieure	4	3 5 Statut de l'enfant :	
		Victime de violences……	1
3 3 Origine de la victime/survivante:		Survivantes de violences……	2
Autochtone	1	Autres (à préciser)……	9
Allogène	2		

VI. INFORMATIONS SUR VIOLENCES SUBIES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
Q401	Depuis quand subissez-vous les violences ?	Date _____ /_____ /_____/	⌊_⌊_⌋	
Q402	Quels sont les types de violences que vous avez subies dans votre vie ?	**Violences physiques** coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ……	1	
		Violences verbales et psychologiques Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser)	2	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) ……	3	
		Les pratiques traditionnelles néfastes Mariages précoces et forcés □ Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ……	4	
		Traite des femmes et des jeunes filles Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) ……	5	
		Autres (préciser)	6	
Q403	Quels sont les types de violences que l'on rencontre dans votre localité ?	**Violences physiques** coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) …… **Violences verbales et psychologiques** Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □	1 2	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
		Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) ……		
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) …… **Traite des femmes et des jeunes filles** Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** **……..**	3 4 5 6	

VII. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
Q501	Qui est (sont) le (les) principal (aux) auteurs de ces violences sur vous ?			
Q502	Qui est (sont) le (les) principal (aux) auteurs de ces violences sur les enfants (filles et garçons) ?			
Q503	Quelle est la particularité de votre localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)?			
Q504	Quelles sont les raisons qui poussent l'auteur (les auteurs) à exercer la violence sur leurs enfants (filles ou garçons) ?			
Q505	Selon vous, quels sont les enfants (filles ou garçons) qui sont les plus exposés aux violences	Filles issues de familles pauvres Filles scolarisées Filles non scolarisés ou déscolarisés… Autres (préciser)	1 2 3 4	
Q506	Quelle est la tranche d'âge d'enfants (filles ou garçons) la plus touchée par les	4-9ans…… 10-14 ans ……	1 2	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
	violences?	15 et plus ……	3	
Q507	Quelles sont les causes de ces violences ?	Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale…… Les us et coutumes peu favorables aux droits de la femmes …… Ignorance par les femmes de leurs droits …… Autres (préciser)……	1 2 3 4	
Q508	Que faites-vous lorsque vous subissez les violences ou lorsque vous êtes devant un cas des violences faites aux femmes et aux enfants?	Alerter les comités de lutte…… Alerter les ONG…… Alerter les CPS…… Alerter la police Alerter les autorités locales…… Rien Autres (préciser)	1 2 3 4 5 6 7	
Q509	Dans votre localité, fait-on quelque chose pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ?	Oui Non	1 2	Q513
Q510	Si oui, qui sont ceux qui mènent une action contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques)	CPS…… Autorité locale Association locale ONG Comité de lutte Autres (préciser)	1 2 3 4 5 6	
Q511	En quoi consistent les actions menées dans le cadre de la lutte des violences faites aux femmes et aux enfants?			
Q512	Que faire pour rendre plus efficaces les actions de ces différents intervenants ?	Appui institutionnel…… Renforcement de capacités…… Formation…… Appui financier…… Appui matériel…… Autres (préciser)……	1 2 3 4 5 6	
Q513	Avez-vous déjà assisté à des séances de Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants organisées par certaines structures ?	Oui Non	1 2	Q515
Q514	Si oui, quels sont les thèmes autour desquels ces séances se sont déroulées ?			
Q515	Existe-t-il des possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG?	Oui Non	1 2	Q520
Q516	Si oui, veuillez les citer	Centres de formations professionnelles Crédits générateurs de revenus…… Accès à la scolarisation…… Abris à moyen et long termes…… Autres (préciser)……	1 2 3 4 5	
Q517	Avez-vous déjà bénéficié des prestations d'une ou de plusieurs de ces possibilités ?			
Q518	Si oui, laquelle (lesquelles)			

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES		PASSER A
Q519	Quelle appréciation faite vous de ces services dont vous avez bénéficié ?	Très Bon…… Bon…… Peu Bon…… Pas du tout bon……	1 2 3 4	
Q520	Savez-vous qu'il existe des lois, au Bénin, qui protègent les femmes, les filles et les enfants contre les violences ?	Oui Non	1 2	
Q521	Connaissez-vous ces lois ?	Oui Non	1 2	
Q522	Si oui, veuillez les citer			

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER
Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin
QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL PRESSE
(spécialistes de la presse)

Date de l'interview :	Date de contrôle :
Nom de l'enquêteur :	Nom du contrôleur :

I. IDENTIFICATION

NQ	└─┴─┴─┘	1.1. Département : _____	└─┘
		1.2. Commune : _____	
Nom de la personne :	.....	1.3. Arrondissement : _____	└─┴─┘
		1.4 Village : _____	
			└─┴─┘

II. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

2.1. Sexe de la personne		2.4. Etat matrimonial	
Masculin	1	Célibataire	1
Féminin	2	Marié	2
.....	.....	Divorcé/séparé	3
2.2. Age de la personne	└─┴─┘	Veuf	4
.....	.....	.....	.....
2.3. Niveau d'instruction :		2.5. Type de presse	
Jamais été à l'école.	1	Audiovisuelle service public	1
Cours primaire.....	2	Audiovisuelle privée	2
1er cycle collège	3	Presse écrite publique	3
2ème cycle collège.....	4	Presse écrite privée	4
Etude supérieure	5	Autres (préciser)	5
Autres (préciser)	6		
		2.6 Fonction/spécialité	
		Animateur……..	1
		Journaliste……	2
		Technicien……	3
		Caricaturiste ……	4
		Autres (préciser)	5

III. CONNAISSANCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q301	Avez-vous déjà entendu parler des violences faites aux femmes et aux filles ?	Oui 1 Non 2	Q401

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q302	En quoi consistent, selon vous, les violences faites aux femmes et aux filles ?	……	
Q303	Pouvez-vous citer les violences faites aux femmes et aux filles que vous connaissez ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) 2 …… **Violences verbales et psychologiques** Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) ……	
		Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ 4 Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) …… **Traite des femmes et des jeunes filles** Exploitation physique des femmes et des 5	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		jeunes filles □ Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** **……..** 6	
Q304	Quels sont les cas de violences faites aux femmes et aux filles que l'on rencontre dans votre milieu ?	**Violences physiques** 1 coups de poing □ coups de pied □ coups avec un objet □ blessures □ gifles □ cheveux arrachés □ pincements □ morsures □ brûlures □ bosses □ bras tordus ou cassés □ meurtres □ strangulations □ bains d'acides □ Autres (préciser) ……	
		Violences verbales et psychologiques 2 Peur □ Surnoms ridicules □ Pression □ Taquineries méchantes □ Menaces □ Chantages □ Critiques injustifiées □ Intimidation □ Isolement □ Manipulation □ Possessivité □ Polygamie □ Dénonciations et calomnies □ Injures □ Charlatanisme et mysticisme □ Répudiation □ Dévalorisation □ Autres (préciser) …… **Les violences et abus sexuels sur les femmes et les filles** 3 Viols □ Inceste □ Harcèlements sexuels en milieu scolaire, universitaire, sur les lieux d'apprentissage et en milieu professionnel □ Autres (préciser) …… **Les pratiques traditionnelles néfastes** Mariages précoces et forcés □ 4 Mutilations génitales féminines □ Rites de veuvage □ Autres (préciser) ……	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		Traite des femmes et des jeunes filles Exploitation physique des femmes et des jeunes filles □ 5 Exploitation sexuelle des femmes et des enfants □ Autres (préciser) …… **Autres (préciser) .....** **……** 6	

VII. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
Q401	Certaines personnes n'hésitent pas à exercer une certaine violence sur les femmes ou sur les enfants (surtout filles) Connaissez-vous ce phénomène ?	Oui 1 Non 2	Q414
Q402	Qui sont les principaux auteurs de ces violences sur les femmes ?		
Q403	Qui sont les principaux auteurs de ces violences sur les enfants, notamment filles ?		
Q404	Ce phénomène se rencontre-t-il dans votre localité (commune, arrondissement, village)?	Oui 1 Non 2	
Q405	Quelle est la particularité de votre localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)?		
Q406	Quelles sont les raisons qui les poussent à exercer la violence sur leurs femmes ?		
Q407	Quelles sont les raisons qui les poussent à exercer la violence sur leurs enfants (surtout filles) ?		
Q408	Selon vous, quelles sont les femmes qui sont les plus exposés aux violences	Femmes non instruites 1 Femmes des zones rurales 2 Femmes des zones urbaines…… 3 Autres (préciser) 4	
Q409	Selon vous, quels sont les enfants (surtout filles) qui sont les plus exposés aux violences	Filles issues de familles pauvres 1 Filles scolarisées 2 Filles non scolarisés ou déscolarisés… 3 Autres (préciser) 4	
Q410	Quelle est la tranche d'âge de femmes la plus touchée par les violences?	10-14 ans …… 1 15-20 ans…… 2 21 ans et plus…… 3	
Q411	Quelle est la tranche d'âge d'enfants (surtout filles) la plus touchée par les violences?	4-9ans…… 1 10-14 ans …… 2 15 et plus …… 3	
Q412	Quelles sont les causes de ces violences ?	Statut social faible dans une société à prédominance patriarcale…… 1 Les us et coutumes peu favorables aux droits de la femmes …… 2 Ignorance par les femmes de leurs droits	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		…… 3 Autres (préciser)…… 4	
Q413	Quels sont les déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisent le phénomène ?	…… …… …… …… ……	
Q414	Si vous êtes devant un cas de violences faites aux femmes et aux enfants, que feriez-vous ?	Alerter les comités de lutte…… 1 Alerter les ONG…… 2 Alerter les CPS…… 3 Alerter la police 4 Alerter les autorités locales…… 5 Rien 6 Autres (préciser) 7	
Q415	Etes-vous impliqué dans cette lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?	Oui 1 Non 2	Q417
Q416	Si oui, quelle est votre contribution à cette lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants?		
Q417	Dans votre localité, fait-on quelque chose pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ?	Oui 1 Non 2	Q427
Q418	Si oui, qui sont ceux qui mènent une action contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques)	CPS…… 1 Autorité locale 2 Association locale 3 ONG 4 Comité de lutte 5 Autres (préciser) 6	
Q419	Si oui, quel est le niveau de fréquentation de ces services ? (sur 10 femmes victimes de VBG, combien ont pu bénéficier de ces services ?)	8-10 femmes…… 1 6-8 femmes…… 2 3-5 femmes…… 3 1-2 femmes…… 4 0 femme …… 5 Ne sait pas…… 6	
Q420	En quoi consistent les actions menées dans le cadre de la lutte des violences faites aux femmes et aux enfants?		
Q421	Que faire pour rendre plus efficaces les actions de ces différents intervenants ?	Appui institutionnel…… 1 Renforcement de capacités…… 2 Formation…… 3 Appui financier…… 4 Appui matériel…… 5 Autres (préciser)…… 6	
Q422	Les structures initient-elles des séances de Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants ?	Oui 1 Non 2	Q424
Q423	Si oui, quels sont les thèmes autour desquels pourraient se dérouler ces séances ?		
Q424	Quelles sont les stratégies de lutte		

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
	contre les VBG utilisées par les acteurs dans votre localité ?		
Q425	Selon-vous quelles ont été les stratégies les plus efficaces en matière de lutte contre les VBG dans votre localité ?		
Q426	Justifiez votre réponse		
Q427	Existe-t-il des possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG?	Oui 1 Non 2	Q429
Q428	Si oui, veuillez les citer	Centres de formations professionnelles 1 Crédits générateurs de revenus…… 2 Accès à la scolarisation…… 3 Abris à moyen et long termes…… 4 Autres (préciser)…… 5	
Q429	Selon vous, sont les freins (culturels, administratifs, religieux,) qui pourraient entraver le partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc ?		
Q430	Selon vous, sont les opportunités (culturels, administratifs, religieux,) qui pourraient renforcer le partenariat avec les comités, ONG, CPS, Réseaux, etc ?		
Q431	CARE envisage d'aider à la mise en place de mini-centres au sein d'environ 50% des CPS sur une base compétitive L'objectif de la mise en place des mini-centres est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de prise en charge des victimes par les CPS Quelles sont selon vous les caractéristiques-type d'un mini-centre (services à apporter, qualité/capacité du personnel, ressources matérielles, organisation interne, horaires et calendrier de travail, archivage, etc), au vu de l'objectif de CARE et des stratégies potentiellement efficaces ?		
Q432	Connaissez-vous des lois, au Bénin, qui protègent les femmes, les filles et les enfants ?	Oui 1 Non 2	Q436
Q433	Si oui, veuillez les citer		
Q434	Selon vous, ces lois sont-elles appliquées ?	Oui 1 Non 2	
Q435	Selon vous, quel est le taux d'application de ces lois ?	100% 1 75% 2 50% 3 25% 4	

N°	QUESTIONS	CATEGORIES ET CODES	PASSER A
		0%..... 5 Ne sait pas 6	
Q436	Connaissez-vous des confrères journalistes et autres spécialistes compétents, ayant fait leur preuve, susceptibles de contribuer efficacement à la production de brochures et de bandes dessinées en adéquation avec les objectifs du projet, les stratégies et thèmes identifiés ?	Oui ..... 1 Non 2	Q438
Q437	Si oui, donnez leur noms, adresse, références et œuvres réalisées	....	
Q438	Existe-t-il dans votre localité des structures capables d'imprimer des documents en langues nationales ?	Oui ..... 1 Non 2	
Q439	Si oui, donner leurs coordonnées	....	
Q440	Quels sont les prix qu'elles pratiquent ?	....	

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER

Projet de lutte contre les violences basées sur le genre au Bénin

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES COMITES, ASSOCIATIONS, GROUPEMENTS…

(APE, AME, CLS, CLR, Comité de lutte, Groupement de femmes, groupe de jeunes, groupes de leaders traditionnels et d'opinion)

I. Identification

1.1. Département :
……..…
1.2. Commune :
……..…
1.3. Arrondissement :
……..…
1.4 Village :
……..…
1.5 Type de groupe :
……..
1.6 Date de création :
……
1.7 Nombre de membres : …… dont ……..femmes et ……..hommes
1.8 Nombre de participants à l'entretien :…… dont…..…femmes et ……hommes
1.9 Age moyen des participants:
……..…

II. CONNAISSANCE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

2.1. Description du phénomène des violences faites aux femmes et aux enfants (notamment les filles)
……
……
……
……
……..……..

2.2. Cas de violences faites aux femmes /filles connues dans la localité
……..…
……..…
……..…

……
……
……
……

IV. PERCEPTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

a. Principaux auteurs de ces violences sur les femmes /filles

……
……
……
……
……

b. Particularité de la localité en matière de violences basées sur le genre (les formes les plus rencontrées dans la région)

……
……
……
……
……
……

c. Raisons justifiant ces violences sur les femmes/filles

……
……
……
……
……
……
……

d. Femmes/filles les plus exposées

……
……
……
……
……
……
……

e. Tranches d'âges de femmes/filles les plus exposées

……
……
……
……
……

f. Causes de ces violences

……
……
……
……
……
……
……

g. Déterminants socioculturels, économiques et religieux qui favorisant le phénomène

……
……
……
……
……
……
……

h. Attitudes adoptées face à un cas de violences faites aux femmes et aux enfants

……
……
……
……
……
……

VIII. EVALUATION INSTITUTIONNELLE

a. Activités du groupe en matière de lutte contre les violences faites aux femmes/filles (activités, bénéficiaires, etc.)

……
……
……
……
……
……
……

b. Autres structures actives dans la lutte contre des violences faites aux femmes et aux enfants (les projets et structures offrant des services médicaux, psycho-sociaux et juridiques) et activités menées par elles

……
……
……
……
……
……
……

c. Niveau de fréquentation de ces services

……
……

……
……
……
……
……

d. Thèmes développés au cours des séances de Communications pour le Changement de Comportement et les plaidoyers pour le respect des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et des enfants

……
……
……
……
……
……
……

e. Stratégies de lutte contre les VBG utilisées par le groupe (insister sur la (les) plus efficace (s))

……
……
……
……
……
……
……

f. Principaux partenaires de la structure, domaines de partenariat et activités menées avec eux

……
……
……
……
……
……
……

g. Activités menées avec ces partenaires

……
……
……
……
……
……
……

h. Possibilités d'intégration des femmes, filles et enfants récupérés suite à la VBG dans la localité

……
……
……
……

……
……
……

i. Difficultés rencontrées par le groupe (par rapport aux activités, au personnel, aux membres etc.)

……
……
……
……
……
……
……

j. Défi à relever par la structure

……
……
……
……
……
……

k. Approches de solutions

……
……
……
……
……
……

l. Succès et échec du comités et leçons apprises

……
……
……
……
……
……
……..

m. Freins (culturels, administratifs, religieux,) pouvant entraver le partenariat avec vous et avec les autres partenaires potentiels

……
……
……
……
……
……
……

n. Opportunités (culturelles, administratives, religieux,) pouvant renforcer le partenariat avec vous et les autres partenaires

……
……
……
……
……
……
……

o. Connaissance des lois, au Bénin, qui protègent les femmes, les filles et les enfants et leur application

……
……
……
……
……
……
……

Annexe 6 : Programme de la formation des agents de collecte

ETUDE DE BASE DU PROJET EMPOWER
FORMATION DES AGENTS DE COLLECTE
Abomey, HÔTEL LE VAINQUEUR, le 04 février 2008
PROGRAMME

Journée du dimanche 03 février 2008

HORAIRES	ACTIVITES
A partir de 17h	Arrivée et installation des participants

Journée du lundi 04 février 2008

08H30-08H35	Mot de bienvenue
08H35-08H45	Présentation des participants
08H45-08H50	Présentation des objectifs de la formation
08H50-09H30	MODULE 1 : Présentation sur l'étude de base du Projet EMPOWER : contexte et justification, objectifs et approche méthodologique + Discussion
09H30-11H00	MODULE 2 : METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE DE BASE Thème 1 : DIFFERENTES ETAPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE
11H00-11H15	PAUSE CAFE
11H15-11H55	MODULE 2 : METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE DE BASE (suite) Thème 2 : INSTRUCUTIONS SPECIALES PAR RAPPORT A LA COLLECTE DES DONNEES RELATIVES AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE
11H55-13H00	MODULE 2 : METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE DE BASE Thème 3 : ETUDE ET ANALYSE DES OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES
13H00-14H00	PAUSE DEJEUNER
14H00-17H00	MODULE 2 : METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE DE BASE Thème 3 : ETUDE ET ANALYSE DES OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES (Suite et fin)
17H00-17H15	PAUSE CAFE
17H15-18H15	MODULE 2 : METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES DE L'ETUDE DE BASE (suite) Thème 4 : OPERATIONNALISATION DE LA COLLECTE
18H15-18H30	Clôture de la formation

Annexe 7 : Liste des agents de collecte

N°	NOMS ET PRENOMS	H/F
1	BONI DAMA Mêmounatou	F
2	SITA Sabikou	H
3	AMADOU IDRISSOU Inoussa	H
4	SOTON Eliane	F
5	KIKI Gilles	H
6	DEOU Jean Pierre	H
7	SAMBO ALI Abdou Kadri	H
8	ZOUMAROU Alima	F
9	CHABI KPANDE Josué	H
10	NIGUI GOMA Douro	H
11	CHABI Sabin	H
12	AGONMADAMI Jean	H
13	GANDAHO Florentin	H
14	FANOU Josseline	F
15	FIOGBE Fiacre	H
16	da COSTA Edouard	H
17	ADJE Jocelyne	F
18	HOUSSOU Meschac	H
19	KAKPO Ismaël	H
20	DANHOUNDO Georges	H
21	WELLET Blandine	F

Annexe 8 : Types de violences faites aux femmes et aux enfants selon les cibles interrogées par commune en chiffres absolus et en pourcentage

TYPES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS PAR CIBLES INTERROGEES EN CHIFFRES ABSOLUS

	Effectif Cibles					Violences physiques					Violences verbales et psychologiques					Violences sexuelles					Pratiques traditionnelles néfastes					Traite des femmes				
COMMUNES	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**
ALLADA	15	40	7	1	**63**	15	28	7	1	**51**	13	31	7	1	**52**	9	0	7	1	**17**	14	0	7	1	**22**	11	0	6	1	**18**
APLAHOUE	10	40	4	1	**55**	9	20	2	1	**32**	9	19	2	1	**31**	6	2	2	1	**11**	8	4	2	1	**15**	4	1	3	1	**9**
AVRANKOU	14	21	8	1	**44**	12	8	8	1	**29**	11	10	8	1	**30**	11	1	8	1	**21**	11	0	8	1	**20**	9	1	7	1	**18**
BEMBEREKE	7	20	8	1	**36**	7	7	8	1	**23**	7	15	8	1	**31**	5	0	6	1	**12**	5	10	8	1	**24**	5	18	6	1	**30**
COPARGO	8	19	9	1	**37**	7	15	9	1	**32**	6	16	9	1	**32**	5	0	9	1	**15**	6	3	9	1	**19**	5	5	8	1	**19**
COTONOU	60	159	13	1	**233**	57	90	12	1	**160**	55	90	12	1	**158**	47	1	12	1	**61**	25	1	12	1	**39**	35	0	12	1	**48**
DASSA-ZOUME	11	31	5	1	**48**	11	0	5	1	**17**	11	12	5	1	**29**	10	0	4	0	**14**	8	0	4	0	**12**	6	14	3	0	**23**
DJIDJA	11	40	3	1	**55**	7	14	3	1	**25**	11	24	3	1	**39**	7	1	3	0	**11**	11	1	3	1	**16**	11	17	3	1	**32**
GRAND-POPO	4	20		0	**24**	3	0			**3**	4	0			**4**	3	0			**3**	2	0			**2**	2	0			**2**
KANDI	9	20	14	1	**44**	9	9	15	1	**34**	9	13	15	1	**38**	9	0	13	1	**23**	7	0	14	1	**22**	9	10	14	1	**34**
KETOU	9	20	7	1	**37**	9	8	7	1	**25**	9	8	7	1	**25**	9	0	7	1	**17**	8	0	7	1	**16**	6	0	4	1	**11**
KOUANDE	12	40	4	1	**57**	12	28	4	1	**45**	12	30	4	1	**47**	12	2	4	1	**19**	11	6	3	1	**21**	11	9	3	0	**23**
TCHAOUROU	17	40	9	1	**67**	14	15	8	1	**38**	16	21	8	1	**46**	9	1	8	1	**19**	10	2	9	1	**22**	11	2	6	1	**20**
TOTAL	**187**	**510**	**91**	**12**	**800**	**172**	**242**	**88**	**12**	**514**	**173**	**289**	**88**	**12**	**562**	**142**	**8**	**83**	**10**	**243**	**126**	**27**	**86**	**11**	**250**	**125**	**77**	**75**	**10**	**287**

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008
Légende : Aut=autorité ; E/P=Epoux/parent ; Str= Structures ; Pr=Presse : Tot=Total

VIOLENCES FAITES AUX CONNAISSANCES PAR CIBLES INTERROGEES EN %

	Effectif Cibles					Violences physiques					Violences verbales et psychologiques					Violences sexuelles					Pratiques traditionnelles néfastes					Traite des femmes				
COMMUNES	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**	Aut	E/P	Str	Pr	**Tot**
ALLADA	15	40	7	1	**63**	100%	70%	100%	100%	**81%**	87%	78%	100%	100%	**83%**	60%	0%	100%	100%	**27%**	93%	0%	100%	100%	**35%**	73%	0%	86%	100%	**29%**
APLAHOUE	10	40	4	1	**55**	90%	37%	50%	100%	**58%**	90%	48%	50%	100%	**56%**	60%	5%	50%	100%	**20%**	80%	10%	50%	100%	**27%**	40%	3%	75%	100%	**16%**
AVRANKOU	14	21	8	1	**44**	86%	40%	100%	100%	**66%**	79%	48%	100%	100%	**68%**	79%	5%	100%	100%	**48%**	79%	0%	100%	100%	**45%**	64%	5%	88%	100%	**41%**
BEMBEREKE	7	20	8	1	**36**	100%	35%	100%	100%	**64%**	100%	75%	100%	100%	**86%**	71%	0%	75%	100%	**33%**	71%	50%	100%	100%	**67%**	71%	90%	75%	100%	**83%**
COPARGO	8	19	9	1	**37**	88%	79%	100%	100%	**86%**	75%	84%	100%	100%	**86%**	63%	0%	100%	100%	**41%**	75%	16%	100%	100%	**51%**	63%	26%	89%	100%	**51%**
COTONOU	60	159	13	1	**233**	95%	56%	92%	100%	**69%**	92%	57%	92%	100%	**68%**	78%	1%	92%	100%	**26%**	42%	1%	92%	100%	**17%**	58%	0%	92%	100%	**21%**
DASSA-ZOUME	11	31	5	1	**48**	100%	0%	100%	100%	**35%**	100%	39%	100%	100%	**60%**	91%	0%	80%	0%	**29%**	73%	0%	80%	0%	**25%**	55%	45%	60%	0%	**48%**
DJIDJA	11	40	3	1	**55**	64%	25%	100%	100%	**45%**	100%	60%	100%	100%	**71%**	64%	3%	100%	0%	**20%**	100%	3%	100%	100%	**29%**	100%	43%	100%	100%	**58%**
GRAND-POPO	4	20		0	**24**	75%	0%			**13%**	100%	0%			**17%**	75%	0%			**13%**	50%	0%			**8%**	50%	0%			**8%**
KANDI	9	20	14	1	**44**	100%	45%	107%	100%	**77%**	100%	65%	107%	100%	**86%**	100%	0%	93%	100%	**52%**	78%	0%	100%	100%	**50%**	100%	50%	100%	100%	**77%**
KETOU	9	20	7	1	**37**	100%	40%	100%	100%	**68%**	100%	40%	100%	100%	**68%**	100%	0%	100%	100%	**46%**	89%	0%	100%	100%	**43%**	67%	0%	57%	100%	**30%**
KOUANDE	12	40	4	1	**57**	100%	70%	100%	100%	**79%**	100%	75%	100%	100%	**82%**	100%	5%	100%	100%	**33%**	92%	15%	75%	100%	**37%**	92%	23%	75%	0%	**40%**
TCHAOUROU	17	40	9	1	**67**	82%	38%	89%	100%	**57%**	94%	53%	89%	100%	**69%**	53%	3%	89%	100%	**28%**	59%	5%	100%	100%	**33%**	65%	5%	67%	100%	**30%**
TOTAL	**187**	**510**	**91**	**12**	**800**	**92%**	**47%**	**97%**	**100%**	**64%**	**93%**	**57%**	**97%**	**100%**	**70%**	**76%**	**2%**	**91%**	**83%**	**30%**	**67%**	5%	95%	92%	**31%**	**67%**	15%	82%	83%	**36%**

Source : EMPOWER/CARE/USAID, Enquête de terrain, février 2008
Légende : Aut=autorité ; E/P=Epoux/parent ; Str= Structures ; Pr=Presse : Tot=Total

Annexe 9 : Liste des structures rencontrées lors de la collecte des données

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
1	CPS SURU LERE	01-janv-81	LITTORAL	RESPONSABLE	95867897	8	5	3	LITTORAL	COTONOU	CPS : Appui-conse l, assistance
2	SIN-DO	22-août-96	LITTORAL	MONGBO FLORE EMMA	95 42 21 04	10	6	4	LITTORAL	COTONOU	ONG/association partenaire
3	Centre de Santé SURU LERE		SURU LERE	CELESTIN MAHOUDO	90 04 11 31	136	91	45	LITTORAL	COTONOU	Centre de santé : Prise en charge médicale
4	CARITAS BENIN	01-janv-58	BENIN ENTIER	MR PHILLIPE	20 24 01 54	37			LITTORAL	COTONOU	ONG/Association non partenaire : accueil ; hébergement, formation, écoute, prise en charge médicale, psychosociale et juridique
5	CPS GBEGAMEY		COTONOU	Amoussouga Jean	97 44 63 24				LITTORAL	COTONOU	CPS: Appui-conseil, assistance
6	SCDIH/CEO Service de a charité pour le développement intégral de l'homme/ Carrefour d'Ecoute et d'orientation	01-janv-91	BENIN ENTIER	ELEGBEDE ALAIN	21 32 27 43	6	4	2	LITTORAL	COTONOU	Structure de prise en charge : récupération/réhabilitation des f lles en situation de maltra tance, scolarisation
7	SOFIDEV SARL	01-janv-93	COTONOU	BOSSOU Toussaint	21 33 28 65/ 95 42 91 86	7	2	5	LITTORAL	COTONOU	Autres : microfinance
8	Sœurs SALESIENNES		BENIN ENTIER	MARIA Antonieta	97 68 72 26				LITTORAL	COTONOU	Structure de prise en charge : accue l, hégerment, écoute, appui intégral, formation professionnelle, scolarisation
9	Source de Développement des Valeurs Sociales et Chrétiennes	01-janv-04	COTONOU	DOMINIQUE GOUDAYI	95 45 34 32/ 97 29 46 50	27	11	16	LITTORAL	COTONOU	ONG/association non partenaire
10	Service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	01-janv-77	LITTORAL	MANADA SIMON	97 77 23 06	0	0	0	LITTORAL	COTONOU	Partenaires pour services ut les : alphabétisation
11	OASIS (Terre des	01-janv-90	COTONOU	MARIE OGAN BADA	21 30 00 21	24	13	11	LITTORAL	COTONOU	ONG/association non

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
	Hommes)				21 30 85 12						partenaire : accueil, hébergement des victimes, accompagnement psychologique
12	Association BEL AVENIR	01-janv-03	COTONOU	AHOUANDOGBO REMY	90 08 04 08 / 21 33 36 23				LITTORAL	COTONOU	ONG/association non partenaire
13	CROIX ROUGE	01-janv-02	COTONOU	DJOGBEDE Léopold	21 33 47 79/ 95 71 98 87	23	12	11	LITTORAL	COTONOU	Structure de prise en charge : accueil et hébergement des victimes, prise en charge psychosociales et san taire, réinsertion fam liale ou socio-professionnelle, soutien aux AGR
14	AIDE ET ACTION	01-janv-96	ALLADA SEKOU	AKPO JUSTIN		1	1	1	ATLANTIQUE	ALLADA	ONG/association non partenaire
15	CPS	01-janv-81	ATLANTIQUE	HOUNSOUKPO Placide		3	1	2	ATLANTIQUE	ALLADA	CPS: Appui-conse l, assistance
16	CFPA	01-janv-07	ALLADA	MONTCHO RODRIGUE	90 02 85 27/ 97 18 21 38	18	5	13	ATLANTIQUE	ALLADA	Partenaires pour services utiles : récupération, éducation et réinsertion sociale des femmes et f lles victimes de violences
17	MAIRIE ALADA		ALADA	COSSOU H	95 28 69 64	34	5	29	ATLANTIQUE	ALLADA	Autres
18	CLCAM		ALLADA	FANDY MARCELLIN		14	3	11	ATLANTIQUE	ALLADA	Partenaires pour services utiles : microfinance
19	CASA GRANDE	01-janv-02	ALLADA	BOSSOU PAULIN	95 84 03 60	10	5	5	ATLANTIQUE	ALLADA	Structure de prise en charge : récupération et scolarisation des enfants en difficulté, soutien moral et financiers aux femmes victimes
20	INITIATIVE DEVELOPPEMENT	01-janv-94	ATLANTIQUE	Michel KPOYIN		7	1	6	ATLANTIQUE	ALLADA	ONG/association non partenaire
21	ACTION SOCIAL ONG	10-mai-05	KETOU	TOPOU Jeanne épse Babadjidé	97 37 36 70	3	3	0	PLATEAU	KETOU	ONG/association non partenaire : prise en charge nutritionnelle, sanitaire, psychosociale et scolaire
22	CPS	01-janv-89	KETOU	BIBATA ALI YERIMA	97 18 24 12	2	2	0	PLATEAU	KETOU	CPS: Appui-conse l, assistance

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
23	ABAEF (CFP)	01-janv-94	PLATEAU	OLIHIDE SYLVAIN	95 79 05 50	2	1	1	PLATEAU	KETOU	ONG/association non partenaire
24	Orphelinat St Thérèse d'Av lla		UN PEU PARTOUT	ANNE DOSSOU	Communauté de Kétou BP 14	3	0	3	PLATEAU	KETOU	Structure de prise en charge : orphelinat : récupération des enfants
25	Fratern té Cœur d'Enfant Enagnon Bel Avenir/Benin (FCEE-BA/BENIN)	02-janv-00	OUEME PLATEAU	BOCOVO ALFRED	95163382	27	5	22	OUEME	AVRANKOU	ONG/association non partenaire
26	ONG FCEE-BA/BEN	02-janv-00	PORTO NOVO	DOSSOU Jeanne		1	1	0	OUEME	AVRANKOU	Partenaires pour services utiles : récupération et formation professionnelle des victimes
27	Orphelinat Notre Dame de la Miséricorde (ONDAM)	02-janv-00	AVRANKOU	MOUKAWERA ODETTE	97 91 40 78	4	2	2	OUEME	AVRANKOU	Structure de prise en charge : récupération, hébergement et soins aux victimes
28	ONG Qui Dit Mieux	01-janv-80	OUEME/PLATEAU	GRACE A DOTOU	20 21 47 54/ 90 93 35 05	25	22	3	OUEME	AVRANKOU	ONG/association partenaire
29	CFP	01-janv-08	AVRANKOU	HENRIETTE A	97 44 25 06	20	20	0	OUEME	AVRANKOU	Partenaires pour services utiles : récupération et formation des filles
30	GRABE BENIN	01-janv-96	AVRANKOU	KPODOZOUNTO LEONCE	97 33 67 48	6	3	3	OUEME	AVRANKOU	ONG/association non partenaire
31	CLCAM	01-janv-79	AVRANKOU	FLORENT KOUTOUMIN	97 09 67 92 /97 19 61 65	6	2	4	OUEME	AVRANKOU	ONG/association non partenaire : microfinance
32	ONG ASPED	01-août-97	AVRANKOU	NOEL METONWAHO	97 28 97 98	7	2	5	OUEME	AVRANKOU	ONG/association non partenaire
33	PAPME	01-janv-02	APLAHOUE	SEWA SERGE	90 66 03 11 / 93 02 69 04	7	2	5	COUFFO	APLAHOUE	Autres : microfinance
34	APROFEJ	01-janv-99	APLAHOUE	DOSSOU Nicolas	90 04 45 90	15	5	10	COUFFO	APLAHOUE	ONG/association partenaire
35	JAE-ONG	17-mars-94	APLAHOUE	DAYE Léonard	90 92 09 32 /95 15 05 91	25	5	20	COUFFO	APLAHOUE	ONG/association non partenaire
36	Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CSEA)	01-nov-02	COUFFO	AHOSSOU Séraphin	22 46 52 53	2	0	2	COUFFO	APLAHOUE	Structure de prise en charge : Assistance aux enfants
37	CPS	01-janv-97	DJIDJA	SAKINATOU GAMBARI	97 31 14 14	1	1	1	ZOU	DJIDJA	CPS : Appui-conseil, assistance
38	CEDEC	01-janv-02	DJIDJA	BINAZON ROGER		7	3	4	ZOU	DJIDJA	Structure de prise en

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
											charge : récupération des enfants
39	BORNE FONDEN	09-mars-07	DJADJA	Nestor ALOKPAI	95 50 21 46/ 90 96 93 49	6	0	6	ZOU	DJIDJA	Partenaires pour services utiles : parrainage des fam lles et des enfants
40	Association pour la Solidarité et le Développement Humain – Cœur et Vie (ASDH-CV)	28-déc-03	DASSA	AOUAGON DEGLA	95 96 25 77	5	4	1	COLLINES	DASSA-ZOUME	ONG/association non partenaire : appui à la scolarisation des orphelins
41	PADME	01-janv-03	DASSA	ODJO CHRISTOPHE	22 53 06 62/ 97 11 7 15	5	1	4	COLLINES	DASSA-ZOUME	Partenaires pour services utiles : microfinance
42	CPS DASSA	17-févr-77	DASSA	HOUESSOU Honoré	22 53 00 61	2	1	1	COLLINES	DASSA-ZOUME	CPS : Appui-conseil, assistance
43	CAFEB ONG	15-déc-95	COLLINES	ABOLLO Georges	95 36 64 14/	13	4	9	COLLINES	DASSA-ZOUME	ONG/association non partenaire : faisant la récupération, la scolarisation et la formation professionnelle des enfants
44	V llage SOS DASSA	04-oct-05	BENIN	VODOUGNON TONI	22 53 07 50/ 95 71 96 18	26	21	5	COLLINES	DASSA-ZOUME	Récupération des enfants orphelins et abandonnés pour prise en charge complète
45	Com té Inter-Africain pour la lutte contre les mutilations génitales féminines (CI-AF-BENIN)	2001	KETOU	LIGALI Madeleine	95 84 21 10 / 93 43 92 75	11	4	7	PLATEAU	KETOU	ONG/association non partenaire
46	Centre d'Alphabétisation IMO ODOYE	02-janv-00	KETOU	ADEGNIKA Adrien	95 52 89 14/ 20 25 30 80	8	1	7	PLATEAU	KETOU	Partenaires pour services utiles : alphabétisation
47	CLCAM	01-janv-85	KETOU	ADECHIAN Patrice	97 09 96 19	23	4	19	PLATEAU	KETOU	Partenaires pour services utiles : microfinance
48	EQUI-FILLES	01-oct-99	BORGOU	ADISSOTOUN Caroline	95 56 37 95	11	9	2	BORGOU	TCHAOUROU	ONG/association partenaire
49	Centre de Santé BEMBEREKE	29-sept-07	BEMBEREKE	ADEKOUN REINE	97 73 81 97	16	9	7	BORGOU	BEMBEREKE	Partenaires pour services utiles : prise en charge médicale
50	Association de juristes		BEMBEREKE	HERMINE AHIHA	97 89 79 57				BORGOU	BEMBEREKE	en fait c'est une juriste qui lutte pour la promotion des

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
											dro ts des femmes
51	FOYER ANUNCIATA	01-janv-01	BEMBEREKE	SOEUR ADELE	23 62 11 35/ 93 79 92 93	4	4	0	BORGOU	BEMBEREKE	Structure de prise en charge : hébergement des victimes
52	CENTRE FEMININ	01-janv-98	BENIN	SR DE FCM	23 62 19 79	100	100	0	BORGOU	BEMBEREKE	Structure de prise en charge : récupération des filles en situation diffic le, formation à un métier
53	CLUB FEMININ du CPS		BEMBEREKE	ALI LATIFATOU	23 62 12 65	13	13	0	BORGOU	BEMBEREKE	Formation professionnelle
54	EDUCOM/FADeC	01-janv-95	BEMBEREKE	BIO YERIMA M	93 69 65 58	1	1	0	BORGOU	BEMBEREKE	ONG/association non partenaire
55	APEM ONG	01-janv-93	BEMBEREKE	SUANON YAYA	97 21 69 95	5	2	3	BORGOU	BEMBEREKE	ONG/association non partenaire
56	CPS	01-janv-80	BEMBEREKE	SALIFOU Djibr la	23 62 12 65/ 93 98 41 66	2	1	1	BORGOU	BEMBEREKE	CPS: Appui-conseil, assistance
57	CPS	01-janv-79	TCHAOUROU	OPOSSI Nicole	95 56 74 34	2	2	0	BORGOU	TCHAOUROU	CPS: Appui-conseil, assistance
58	Centre CARITAS	01-janv-80	TCHAOUROU	CHABI GANNI Joseph	95 30 85 47	7	2	5	BORGOU	TCHAOUROU	Structure de prise en charge : aide financière, appui-conse l
59	Centre de Santé TCHAOUROU	01-janv-92	TCHAOUROU	MME ADELAKOUN	95 85 69 62	6	6	0	BORGOU	TCHAOUROU	Partenaires pour services utiles : prise en charge médicale
61	PARA JURISTE	01-janv-80	TCHAOUROU	CHABI GANNI JOSEPH	95 30 85 47	7	2	5	BORGOU	TCHAOUROU	Association juristes : conseil et accompagnement juridique
61	SIA N'SON ONG	01-janv-98	BORGOU	KORA DAFIA	97 16 43 90	80	37	43	BORGOU	TCHAOUROU	Partenaires pour services utiles : alphabétisation, microfinance
62	INTERNAT DES FILLES	01-janv-75	TCHAOUROU	SR IMMACULEE	23 62 56 50/ 95 34 04 63	4	3	1	BORGOU	TCHAOUROU	Internat des filles : hébergement
63	CI-AF BENIN	01-janv-96	TCHAOUROU	BONI SOUMANOU	95 35 02 78	9	3	6	BORGOU	TCHAOUROU	ONG/association non partenaire
64	LARES/ASPEF	02-janv-00	BORGOU	AYEDA Irène	95 59 46 90	100			BORGOU	TCHAOUROU	ONG/association non partenaire
65	CPS KANDI	01-janv-68	KANDI	ASSOUGBA Innocent	90 66 72 65/ 97 18 58 07	3	2	1	ALIBORI	KANDI	CPS: Appui-conseil, assistance
66	UNION FITILA	01-juin-96	KANDI	ISSA AISSATOU	90 03 97 49/ 93 00 78 37	3500			ALIBORI	KANDI	ONG/association non partenaire

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
67	ONG PRSF	01-janv-01	KANDI	ADAM C Karamatou	90 03 69 04	8	3	5	ALIBORI	KANDI	ONG/association non partenaire
68	GRADH ONG	27-août-07	KANNDI	BOKO Marguérite	93 84 26 49/ 95 56 88 24	1	1	0	ALIBORI	KANDI	Alphabétisation et formation professionnelle
69	CEPRODEC ONG	01-juin-05	KANDI	DJIDONOU Magloire	97 25 58 90	4	2	2	ALIBORI	KANDI	Structure de prise en charge
70	FOYER DON BOSCO	01-janv-07	ALIBORI	LAOURA JEANNE	93 43 52 67	3	1	2	ALIBORI	KANDI	Structure de prise en charge : accueil, prise en charge, réintégration, réinsertion
71	Association des Juristes (en création)		ALIBORI	GOMEZ Blandine	90 96 52 51	5	2	3	ALIBORI	KANDI	Association juristes appui-conseil parajuridique
72	HOPITAL DE ZONE	01-janv-04	ALIBORI	OBOSSOU Achille	95 85 32 79	16	15	1		KANDI	Partenaires pour services ut les : prise en charge médicale
73	SIA N'SON ONG	01-janv-07	KANDI	GANDA LAHANA	97 59 85 87	2	1	1	ALIBORI	KANDI	Partenaires pour services ut les : Microfinance
74	Cellule d'alphabétisation de la Mairie		KANDI	BOURAIMA ZAKAR	23 63 00 03	1	0	1	ALIBORI	KANDI	Partenaires pour services ut les : Alphabétisation
75	ESPOIR PLUS Kandi	01-janv-04	KANDI	MIREILE	90 96 52 51	34	2	32	ALIBORI	KANDI	Formation technique et professionnelle
76	NOTRE AVENIR	01-janv-96	KANDI	NANSOUNON CECI	90 66 54 84	1	1		ALIBORI	KANDI	Centre de formation professionnelle
77	RODEL	01-janv-05	ATACORA/DONGA	AMOUSSOU FATI	90 02 53 25 95 32 41 11	17	11	6	ATACORA	KANDI	ONG/association non partenaire
77	RODEL		ATACORA/DONGA	AMOUSSOU FATI	90025325 95323411	17	11	6	ATACORA	KOUANDE	ONG/association non partenaire
78	CRS BENIN	16-avr-02	COPARGO-DJOUGOU	OUTCKI INNOCENT	90 06 14 72	1	1		DONGA	COPARGO	ONG/association non partenaire
79	BORNE FONDEN BENIN	02-févr-96	COPARGO	ABOUDOU W. ABDOULAYE	97 67 16 30	8	3	5	DONGA	COPARGO	ONG/association non partenaire : parrainage famille/enfant
80	MISSION TANEKA (MISSION CATHOLIQUE)	01-oct-96	COPARGO	MICHEL LOIRET	23 80 14 06 /97 24 02 98	30	20	10	DONGA	COPARGO	Autres : formation
81	APEM ONG	01-mars-93	BORGOU ALIBORI	ABOUDOULAYE Imourana	97 54 10 08 / 90 91 27 51	69	39	30	ALIBORI	KANDI	ONG/association non partenaire
82	SOLIDARITE TANEKA BENIN		COPARGO	WIODE ZACARI	97 72 23 13	9	2	7	DONGA	COPARGO	ONG/association non partenaire
83	CENTRE DE		COPARGO	MISSIAKO BARNA	97 18 55 03/				DONGA	COPARGO	Autres : prise en charge

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
	SANTE/COPARGO				90 06 04 46						médicale
84	INTERNAT BABA SOUROU	01-janv-98	COPARGO	YABINTE B.Jean Baptiste	97 64 62 76/ 90 98 09 72	3	2	1	DONGA	COPARGO	Structure de prise en charge : internat : hébergement et formation, récupération
85	PIED ONG	14-janv-94	DONGA	AMADOU MOUSSA	97 64 84 83	19	12	7	DONGA	COPARGO	ONG/association non partenaire : récupération des enfants, scolarisation, mise en apprentissage des enfants
86	CPFR	05-janv-00	ATACORA	SOUMANOU MARIA	95 49 88 51	3	2	1	DONGA	COPARGO	Autres : service étattique de formation des filles
87	CPS	05-oct-00	COPARGO	TAKOUNTI ROGER	95 36 76 40/ 97 82 80 98	2	1	1	DONGA	COPARGO	CPS : prise en charge psychosociale
88	PLAN BENIN								ATACORA	KOUANDE	ONG/association non partenaire
89	CLCAM		KOUANDE	OROU OUARI BIO	95 72 82 81/ 23 82 12 85	5	4	1	ATACORA	KOUANDE	Partenaires pour services utiles (microfinance)
90	AFVPA-ONG			HENRIETTE YIMPE	90 66 39 96	7	2	5	ATACORA	KOUANDE	ONG/association partenaire
91	CSPAM	01-janv-07	KANDI	SABI AKIM	97 98 35 70 / 97 68 23 88	35	3	32	ALIBORI	KANDI	Formation professionnelle

Source : Enquête de terrain, février 2008

Annexe 10 : Autres structures intervenant dans la protection de la femme et de l'enfant

Département	N°	Communes	Dénomination	Sigle
ATACORA	1	Boukoumbé	ONG TI-TENA (ENTRAIDE)	TI-TENA
	2	Boukoumbé	Orphelinat TABAAKU des Sœurs de Saint Augustin	
	3	Cobly	Centre Maria Laura des Sœurs de Sainte Marie de Torfou	
	4	Kouandé	Centre Musulman de Formation / Association Islamique de Kouandé	AIK
	5	Kouandé	Centre Musulman de Formation / Association Islamique de Kouandé	AIK
	6	Kouandé	Internat de la Mission Catholique de Kouandé	
	7	Matéri	Auberge du rhônier	
	8	Matéri	Centre Nutritionnel des Sœurs Missionnaire de la Charité	MC
	9	Matéri	Internat des mères URSULE (Sœur Tertine)	
	10	Natitingou	Caritas Diocésaine Atacora	CARITAS ATACORA
	11	Natitingou	Centre d'accueil des Orphelins Assouan	CAOA
	12	Natitingou	Centre d'accueil le Bon Samaritain	CABS
	13	Natitingou	Centre des Aveugles et Amblyopes / Atacora	CAMA
	14	Natitingou	Direction Départementale de la Protection Sociale et de la Famille de l'Atacora	DDPSF
	15	Natitingou	Ecole Biblique UEEB de Perma	
	16	Natitingou	Espoir Lutte contre l'Infanticide au Bénin	ELIB
	17	Natitingou	Internat du Père CHAMPBENY (Le centre d'accueil scolaire de Natitingou)	
	18	Natitingou	Internat et Orphelinat des sœurs saint Augustin de Perma	SSA
	19	Natitingou	Internat Opossi de Kouaba (en voie de fermeture)	
	20	Natitingou	Lycée des jeunes filles de Natitingou	LJF Natitingou
	21	Natitingou	Orphelinat des Saints Innocents de Natitingou	
	22	Natitingou	Sœurs Franciscaines de Marie Immaculée	FMJ
	23	Natitingou	Tie-N'ama (Participe à ton éducation)	TIE-N'AMA
	24	Natitingou	Village d'Enfants SOS de Natingou	VESOS Natitngou
	25	Perma	Internat des garçons de l'Eglise Catholique de Pema	
	26	Perma	Solidarité France – Afrique	SFA
	27	Tanguiéta	Hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguiéta	
	28	Tanguiéta	Internat de Jeunes Filles de Notre Dame des Apôtres	Internat NDA
	29	Tanguiéta	Internat Garçons Mission Catholique Tanguiéta	
ATLANTIQUE	1	Abom-Calavi	Association Béninoise pour le Bien-être et le Partage – Bénin (Bien-être – Partage)	ABEP-BENIN
	2	Abom-Calavi	Carrefour d'écoute et d'orientation et l'archevêché de Cotonou	CEO
	3	Abom-Calavi	Centre Chrétien de Développement Humain	CCDH
	4	Abom-Calavi	Centre de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées d'Akassato	CFPPH-Akassato
	5	Abom-Calavi	Crêche paradis d'Enfants	PARADIS d'ENFANTS
	6	Abom-Calavi	Fondation Enfant Sacré	FES
	7	Abom-Calavi	Fondation Regard d'Amour	FRA
	8	Abom-Calavi	Foyer Bakhita	
	9	Abom-Calavi	International SODEV-BENIN	International SODEV
	10	Abom-Calavi	La Berceuse	La Berceuse
	11	Abom-Calavi	ONG Equilibre Bénin – Programme handi-Insertion (PHI)	ONG Equilibre Bénin
	12	Abom-Calavi	Orphelinat de la Bergerie de Dieu	BD
	13	Abom-Calavi	Religieuses Filles Saint Camille	RFSC
	14	Abom-Calavi	Village d'enfants SOS de Calavi	VE-SOS

Département	N°	Communes	Dénomination	Sigle
ATLANTIQUE	15	Allada	Sœurs Saint Augustin d'Allada	SSA
	16	Ouidah	Cntre d'Accueil Secours à l'Enfance (Pouponnière de Ouidah)	CASE
	17	Ouidah	Internat Notre Dame des Apôtres	INDA
	18	Ouidah	Rayon du Soleil pour Enfants Garçons	RSEG
	19	Zè	Foyer Sainte Cathérine	FSC
BORGOU	1	Nikki	Centre d'Animation des Sœurs Tertiaires Capucines de Nikki	CASLA
	2	Nikki	Internat des filles des Sœurs Saint Augustin	SSA
	3	Parakou	Agence des Musulmans d'Afrique / Aide Directe : Centre socio-éducatif ALHOUDA	DA/AMA/ CSE-A
	4	Parakou	Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse	APEM
	5	Parakou	Centre d'Accueil et de Sauvegarde de l'Enfant	CASE
	6	Parakou	Centre des Aveugles de Parakou	CSM-Parakou
	7	Parakou	Centre des Sœurs de Parakou	CSM-Parakou
	8	Parakou	Centre Notre Dame de Refuge	CNDR
	9	Parakou	Conseil des Activités Educatives du Bénin (CAEB)	CAEB
	10	Parakou	Direction Départementale de la Protection Sociale et de la Famille du Borgou	DDPSF-B
	11	Parakou	Union Islamique du Bénin	UB
	12	Pèrèrè	Nuku Dobun Yenu (la maison de la joie)	
COLLINES	1	Bantè	Foyer Saint Michel d'Akpassi	FOMA
	2	Dassa	Survie de la mère et l'enfant	SURVIE
COUFFO	1	Aplahoué	Village d'espoir Eternel mon berger	EMB
	2	Aplahoué	Sorelle Apostole Della Consolata	
	3	Djakotomey	Aktion Pro Humanitât, Centre médico-social	APH
	4	Klouékanmey	Centre Orphelinat de Klouékanmey	
	1	Bassila	Centre de Promotion Féminine de Manigiri	CPF Manigri
	2	Bassila	Centre socio-éducatif AS-SALAM	CSE AS-SALAM
	3	Djougou	Centre de récupération nutritionnelle – Orphelinat – Centre féminin	CREN
	4	Djougou	Centre Nutritionnel et Orphelinat des Sœurs de Sainte Augustine de Partago	CREN
	5	Djougou	Commissions des Affaires Sociales de l'Union des Associations et Organisations Islamiques de Djougou	CAS/UAOID
	6	Djougou	Notre Dame des Apôtres de Djougou	NDA
	7	Djougou	Programme d'Insertion des Enfants Déshérités	PIED
	8	Djougou	Union des Eglises Evangéliques du Bénin (UEEB)	UEEB

Département	N°	Communes	Dénomination	Sigle
LITTORAL	1	Cotonou	Association Béninoise d'Assistance à l'Enfance et à la Famille	ABAEF
	2	Cotonou	Association Béninoise pour Handicapés Mentaux	ABHM
	3	Cotonou	Association d'Entraide des Femmes	ASSEF
	4	Cotonou	Association pour la Prévention de la Délinquance Juvénile	APDJ
	5	Cotonou	Association THEYESSA pour le développement – Bénin	THEYESSA
	6	Cotonou	Association VIDOLE Bénin	VIDOLE
	7	Cotonou	Brigade de Protection des Mineurs	BPM
	8	Cotonou	Carrefour d'Ecoute et d'Orientation /Bloc Atelier	CEO/Bloc Atelier
	9	Cotonou	Centre d'Accueil et d'Action Social Mgr PARISOT	
	10	Cotonou	Centre de Formation Omoloto / Archevêché de Cotonou	CFO
	11	Cotonou	Centre de Promotion des Aveugles et Amblyopes	CPSAA
	12	Cotonou	Centre de Promotion Laura Vicuna	CPLV
	13	Cotonou	Centre de Recherche Appliquée en Matériels Didactiques, Jeux et Jouets	CRAMD
	14	Cotonou	Centre de Recherche Interdisciplinaire pour Enfant	CRIE
	15	Cotonou	Centre SENYON	SENYON
	16	Cotonou	Children's Fondation	Borne Fondes
LITTORAL	17	Cotonou	Communauté des Sœurs Capucine	CSC
	18	Cotonou	Défense des enfants International-Bénin	DEI-BENIN
	19	Cotonou	Dignité Féminie	DIGNITE FEMININE
	20	Cotonou	Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse	DPJEJ
	21	Cotonou	Direction de l'Action Sociale de la Justice	DASJ
	22	Cotonou	Direction Départementale de la Protection Sociale et de la Famille de l'Atlantique	DDPSF
	23	Cotonou	Direction des Droits de l'homme / Conseil National Cnsultatif des droit de l'homme	DDH/CCDH
	24	Cotonou	Echange pour Organisation et la Promotion des Petits Entrepreneurs	ECHOPPE
	25	Cotonou	Ecole Béninoise pour les Sourds	EBS
	26	Cotonou	Enfant du Bénin	EDB
	27	Cotonou	Entraide Universitaire Mondiale	EUMC
	28	Cotonou	Foyer et Centre de Promotion Laura Vicuna	
	29	Cotonou	Frères capucins	OFMCAP
	30	Cotonou	Groupe d'Action pour la Justice et l'Egalité Sociale	GAJES
	31	Cotonou	Groupe de Recherche d'Action et de Formation en Epidémiologie et en Développement	GRAFED
	32	Cotonou	Groupe de Recherche et d'Action pour le Bien-être social	GRABS-ONG
	33	Cotonou	Hôpital St Luc, Service Social	
	34	Cotonou	IFESH-Bénin	IFESH
	35	Cotonou	Initiative Vioutou	
	36	Cotonou	Institut des Sœurs de Saint Augustin de Perma	ISSA
	37	Cotonou	Institut pour la Solidarité et le Développement	ISD
	38	Cotonou	Missionnaires de la charité	
	39	Cotonou	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance	UNICEF
	40	Cotonou	Plan International Bénin	PIB
	41	Cotonou	Programme Alimentaire Mondial	PAM
	42	Cotonou	Programme d'Education, de Formation et d'Intégration Sociale des Sourds	PEFISS
	43	Cotonou	Projet d'Echange et de Partage avec le Bénin	PEPAB
	44	Cotonou	Social Alerte – Bénin	SAB
	45	Cotonou	Sœurs Immaculée Conception	CIC
	46	Cotonou	Sœurs Unies à l'œuvre	SUO
	47	Cotonou	Terre des Hommes	TDH

Département	N°	Communes	Dénomination	Sigle
MONO	1	Athiémé	Association des jeunes pour la promotion de la femme et le soutien des enfants déshérités	APFE
	2	Athiémé	Centre de Solidarité des Orphelins et Enfants Abandonnés	CESOREA
	3	Bopa	Centre UNESCO Développement et échanges	
	4	Bopa	Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde	ESAM
	5	Bopa	Orphelinat des Sœurs OCPSP de Lobogo	OCPSP
	6	Bopa	Bethania	
	7	Comè	OMEGA Pour Femmes et Enfants	
	8	Grand-Popo	Centre Siloé des aveugles des Djanglanmè	CSAD
	9	Grand-Popo	Pensionnat Internat de Grand-Popo	
	10	Lokossa	Caritas Diocésaine du Mono	CARITAS MONO
	11	Lokossa	Centre de traitement d'appareillage orthopédique et de rééducation fonctionnelle pour handicapés	
	12	Lokossa	Direction Départementale de la Protection Sociale et de la Famille du Mono/Couffo	DDPSF Mono
OUEME	1	Bonou	Sœur de Marie Médaille Miraculeuse	SMMM
	2	Dangbo	Providence de GAP / Centre de formation féminine	GAP[2]
	3	Porto-Novo	Association Béninoise pour le Bien-être des Orphelins et enfants abandonnés	ABEEA
	4	Porto-Novo	Association pour la renaissance du patrimoine islamique du Bénin	ARPI-BENIN
	5	Porto-Novo	Association St Vincent de Paul	ASVP
	6	Porto-Novo	Association universelle d'œuvre pour l'épanouissement des sourds-muets	ASUNOES
	7	Porto-Novo	Centre Don BOSCO au Bénin (Salésiens)	SDB
	8	Porto-Novo	Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé de la femme et l'enfant	CI-AF / BENIN
	9	Porto-Novo	Conseil des Activités Educatives du Bénin	CAEB
	10	Porto-Novo	Direction Départementale de la Promotion Sociale et de la Famille de l'Ouémé	DDPSF-O
	11	Sèmè-Kpodji	Caritas Diocésaine Nationale	CARITAS BEN N
	12	Sèmè-Kpodji	Centre National de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	CNSEA
PLATEAU	1	Sakété	Association des handicapés de Sakété	AHAS
	2	Sakété	Fondation pour la paix et le développement	FUPAD
ZOU	1	Abomey	Caritas diocésaine Abomey	CARITAS ZOU
	2	Abomey	Centre Féminin de Davougon	CEFED
	3	Abomey	Centre Médical Saint Enfant Jésus Abomey	CMSEJA/OCPSP
	4	Abomey	Communauté des Sœurs OCPSP orphelinat Saint Enfant Jésus d'Abomey	OSEAJA/OCPSP
	5	Abomey	Direction Départementale de la Protection Sociale et de la Famille du Zou	DDPSP-ZOU
	6	Bohicon	Centre de recherche et d'actions pour le progrès	CRAP
	7	Bohicon	Centre de santé Sèlomè	
	8	Bohicon	Foyer Saint Augustin	FSA
	9	Bohicon	Réseau de Communication pour la Santé et le Développement	RECOSAD
	10	Bohicon	Terre des hommes, Bohicon	TDH
	11	Ouinhi	Terre des Hommes Ouinhi	TDH
	12	Savè	Centre Orphelinat de Savè de OBIRINKOYA	
	13	Zagnanado	Centre sanitaire et nutritionnel Gbemonten	CSN Gbemonten

***Source** : Résultat d'enquête à partir de ''Protection Enfant'', Edition 2001*

Annexe 11 : Structures offrant des possibilités d'intégration

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE/ TYPE DE SERVICES
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
1	CPS SURU LERE	01-janv-81	LITTORAL	RESPONSABLE	95867897	8	5	3	LITTORAL	COTONOU	CPS : Appui-conseil, assistance
2	Centre de Santé SURU LERE		SURU LERE	CELESTIN MAHOUDO	90 04 11 31	136	91	45	LITTORAL	COTONOU	Centre de santé : Prise en charge médicale
3	CARITAS BENIN	01-janv-58	BENIN ENTIER	MR PHILLIPE	20 24 01 54	37			LITTORAL	COTONOU	ONG/Association non partenaire : accueil ; hébergement, formation, écoute, prise en charge médicale, psychosociale et juridique
4	CPS GBEGAMEY		COTONOU	Amoussouga Jean	97 44 63 24				LITTORAL	COTONOU	CPS: Appui-conseil, assistance
5	SCDIH/CEO Service de a charité pour le développement intégral de l'homme/ Carrefour d'Ecoute et d'orientation	01-janv-91	BENIN ENTIER	ELEGBEDE ALAIN	21 32 27 43	6	4	2	LITTORAL	COTONOU	Structure de prise en charge : récupération/réhab l tation des f lles en situation de maltra tance, scolarisation
6	SOFIDEV SARL	01-janv-93	COTONOU	BOSSOU Toussaint	21 33 28 65/ 95 42 91 86	7	2	5	LITTORAL	COTONOU	Autres : microfinance
7	Sœurs SALESIENNES		BENIN ENTIER	MARIA Antonieta	97 68 72 26				LITTORAL	COTONOU	Structure de prise en charge : accue l, hégerment, écoute, appui intégral, formation professionnelle, scolarisation
8	Service de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	01-janv-77	LITTORAL	MANADA SIMON	97 77 23 06	0	0	0	LITTORAL	COTONOU	Partenaires pour services utiles : alphabétisation
9	OASIS (Terre des Hommes)	01-janv-90	COTONOU	MARIE OGAN BADA	21 30 00 21 21 30 85 12	24	13	11	LITTORAL	COTONOU	ONG/association non partenaire : accueil, hébergement des victimes, accompagnement psychologique
10	CROIX ROUGE	01-janv-02	COTONOU	DJOGBEDE Léopold	21 33 47 79/ 95 71 98 87	23	12	11	LITTORAL	COTONOU	Structure de prise en charge : accue l et hébergement des victimes, prise en charge psychosociales et san taire,

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE/ TYPE DE SERVICES
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
											réinsertion familiale ou socio-professionnelle, soutien aux AGR
11	CPS	01-janv-81	ATLANTIQUE	HOUNSOUKPO Placide		3	1	2	ATLANTIQUE	ALLADA	CPS: Appui-conseil, assistance
12	CFPA	01-janv-07	ALLADA	MONTCHO RODRIGUE	90 02 85 27/ 97 18 21 38	18	5	13	ATLANTIQUE	ALLADA	Partenaires pour services utiles : récupération, éducation et réinsertion sociale des femmes et f lles victimes de violences
13	CLCAM		ALLADA	FANDY MARCELLIN		14	3	11	ATLANTIQUE	ALLADA	Partenaires pour services utiles : microfinance
14	CASA GRANDE	01-janv-02	ALLADA	BOSSOU PAULIN	95 84 03 60	10	5	5	ATLANTIQUE	ALLADA	Structure de prise en charge : récupération et scolarisation des enfants en difficulté, soutien moral et financiers aux femmes victimes
15	ACTION SOCIAL ONG	10-mai-05	KETOU	TOPOU Jeanne épse Babadjidé	97 37 36 70	3	3	0	PLATEAU	KETOU	ONG/association non partenaire : prise en charge nutr tionnelle, san taire, psychosociale et scolaire
16	CPS	01-janv-89	KETOU	BIBATA ALI YERIMA	97 18 24 12	2	2	0	PLATEAU	KETOU	CPS: Appui-conseil, assistance
17	Orphelinat St Thérèse d'Av lla		UN PEU PARTOUT	ANNE DOSSOU	Communauté de Kétou BP 14	3	0	3	PLATEAU	KETOU	Structure de prise en charge : orphelinat : récupération des enfants
18	ONG FCEE-BA/BEN	02-janv-00	PORTO NOVO	DOSSOU Jeanne		1	1	0	OUEME	AVRANKOU	Partenaires pour services utiles : récupération et formation professionnelle des victimes
19	Orphelinat Notre Dame de la Miséricorde (ONDAM)	02-janv-00	AVRANKOU	MOUKAWERA ODETTE	97 91 40 78	4	2	2	OUEME	AVRANKOU	Structure de prise en charge : récupération, hébergement et soins aux victimes
20	CFP	01-janv-08	AVRANKOU	HENRIETTE A	97 44 25 06	20	20	0	OUEME	AVRANKOU	Partenaires pour services utiles : récupération et formation des f lles
21	GRABE BENIN	01-janv-96	AVRANKOU	KPODOZOUNTO LEONCE	97 33 67 48	6	3	3	OUEME	AVRANKOU	ONG/association non partenaire
22	CLCAM	01-janv-79	AVRANKOU	FLORENT KOUTOUMIN	97 09 67 92 /97 19 61 65	6	2	4	OUEME	AVRANKOU	ONG/association non partenaire : microfinance

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE/ TYPE DE SERVICES
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
23	Centre de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (CSEA)	01-nov-02	COUFFO	AHOSSOU Séraphin	22 46 52 53	2	0	2	COUFFO	APLAHOUE	Structure de prise en charge : Assistance aux enfants
24	CPS	01-janv-97	DJIDJA	SAKINATOU GAMBARI	97 31 14 14	1	1	1	ZOU	DJIDJA	CPS : Appui-conseil, assistance
25	CEDEC	01-janv-02	DJIDJA	BINAZON ROGER		7	3	4	ZOU	DJIDJA	Structure de prise en charge : récupération des enfants
26	BORNE FONDEN	09-mars-07	DJADJA	Nestor ALOKPAI	95 50 21 46/ 90 96 93 49	6	0	6	ZOU	DJIDJA	Partenaires pour services ut les : parrainage des fam lles et des enfants
27	CPS DASSA	17-févr-77	DASSA	HOUESSOU Honoré	22 53 00 61	2	1	1	COLLINES	DASSA-ZOUME	CPS : Appui-conseil, assistance
28	CAFEB ONG	15-déc-95	COLLINES	ABOLLO Georges	95 36 64 14/	13	4	9	COLLINES	DASSA-ZOUME	ONG/association non partenaire : faisant la récupération, la scolarisation et la formation professionnelle des enfants
29	V llage SOS DASSA	04-oct-05	BENIN	VODOUGNON TONI	22 53 07 50/ 95 71 96 18	26	21	5	COLLINES	DASSA-ZOUME	Récupération des enfants orphelins et abandonnés pour prise en charge complète
30	Centre d'Alphabétisation IMO ODOYE	02-janv-00	KETOU	ADEGNIKA Adrien	95 52 89 14/ 20 25 30 80	8	1	7	PLATEAU	KETOU	Partenaires pour services ut les : alphabétisation
31	CLCAM	01-janv-85	KETOU	ADECHIAN Patrice	97 09 96 19	23	4	19	PLATEAU	KETOU	Partenaires pour services ut les : microfinance
32	Centre de Santé BEMBEREKE	29-sept-07	BEMBEREKE	ADEKOUN REINE	97 73 81 97	16	9	7	BORGOU	BEMBEREKE	Partenaires pour services ut les : prise en charge médicale
33	FOYER ANUNCIATA	01-janv-01	BEMBEREKE	SOEUR ADELE	23 62 11 35/ 93 79 92 93	4	4	0	BORGOU	BEMBEREKE	Structure de prise en charge : hébergement des victimes
34	CENTRE FEMININ	01-janv-98	BENIN	SR DE FCM	23 62 19 79	100	100	0	BORGOU	BEMBEREKE	Structure de prise en charge : récupération des filles en s tuation diffic le, formation à un métier
35	CLUB FEMININ du CPS		BEMBEREKE	ALI LATIFATOU	23 62 12 65	13	13	0	BORGOU	BEMBEREKE	Formation professionnelle
36	CPS	01-janv-80	BEMBEREKE	SALIFOU Djibr la	23 62 12 65/ 93 98 41 66	2	1	1	BORGOU	BEMBEREKE	CPS: Appui-conse l, assistance
37	CPS	01-janv-79	TCHAOUROU	OPOSSI Nicole	95 56 74 34	2	2	0	BORGOU	TCHAOUROU	CPS: Appui-conse l, assistance
38	Centre CARITAS	01-janv-80	TCHAOUROU	CHABI GANNI	95 30 85 47	7	2	5	BORGOU	TCHAOUROU	Structure de prise en charge :

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE/ TYPE DE SERVICES
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
				Joseph							aide financière, appui-conseil
39	Centre de Santé TCHAOUROU	01-janv-92	TCHAOUROU	MME ADELAKOUN	95 85 69 62	6	6	0	BORGOU	TCHAOUROU	Partenaires pour services ut les : prise en charge médicale
40	SIA N'SON ONG	01-janv-98	BORGOU	KORA DAFIA	97 16 43 90	80	37	43	BORGOU	TCHAOUROU	Partenaires pour services ut les : alphabétisation, microfinance
41	INTERNAT DES FILLES	01-janv-75	TCHAOUROU	SR IMMACULEE	23 62 56 50/ 95 34 04 63	4	3	1	BORGOU	TCHAOUROU	Internat des filles : hébergement
42	CPS KANDI	01-janv-68	KANDI	ASSOUGBA Innocent	90 66 72 65/ 97 18 58 07	3	2	1	ALIBORI	KANDI	CPS: Appui-conse l, assistance
43	GRADH ONG	27-août-07	KANNDI	BOKO Marguér te	93 84 26 49/ 95 56 88 24	1	1	0	ALIBORI	KANDI	Alphabétisation et formation professionnelle
44	CEPRODEC ONG	01-juin-05	KANDI	DJIDONOU Magloire	97 25 58 90	4	2	2	ALIBORI	KANDI	Structure de prise en charge
45	FOYER DON BOSCO	01-janv-07	ALIBORI	LAOURA JEANNE	93 43 52 67	3	1	2	ALIBORI	KANDI	Structure de prise en charge : accueil, prise en charge, réintégration, réinsertion
46	HOPITAL DE ZONE	01-janv-04	ALIBORI	OBOSSOU Ach lle	95 85 32 79	16	15	1		KANDI	Partenaires pour services ut les : prise en charge médicale
47	SIA N'SON ONG	01-janv-07	KANDI	GANDA LAHANA	97 59 85 87	2	1	1	ALIBORI	KANDI	Partenaires pour services ut les : Microfinance
48	Cellule d'alphabétisation de la Mairie		KANDI	BOURAIMA ZAKAR	23 63 00 03	1	0	1	ALIBORI	KANDI	Partenaires pour services ut les : Alphabétisation
49	ESPOIR PLUS Kandi	01-janv-04	KANDI	MIREILE	90 96 52 51	34	2	32	ALIBORI	KANDI	Formation technique et professionnelle
50	NOTRE AVENIR	01-janv-96	KANDI	NANSOUNON CECILE	90 66 54 84	1	1		ALIBORI	KANDI	Centre de formation professionnelle
51	BORNE FONDEN BENIN	02-févr-96	COPARGO	ABOUDOU W. ABDOULAYE	97 67 16 30	8	3	5	DONGA	COPARGO	ONG/association non partenaire : parrainage fam lle/enfant
52	MISSION TANEKA (MISSION CATHOLIQUE)	01-oct-96	COPARGO	MICHEL LOIRET	23 80 14 06 /97 24 02 98	30	20	10	DONGA	COPARGO	Autres : formation
s53	CENTRE DE SANTE/COPARGO		COPARGO	MISSIAKO BARNA	97 18 55 03/ 90 06 04 46				DONGA	COPARGO	Autres : prise en charge médicale
54	INTERNAT BABA SOUROU	01-janv-98	COPARGO	YABINTE B.Jean Baptiste	97 64 62 76/ 90 98 09 72	3	2	1	DONGA	COPARGO	Structure de prise en charge : internat : hébergement et formation, récupération

N°	NOM	DATE CREATION	ZONE INTERVENTION	NOM PERSONNE CONTACT	ADRESSE	EFFECTIF PERSONNEL			DEPARTEMENT	COMMUNE	TYPE DE STRUCTURE/ TYPE DE SERVICES
						TOTAL	FFEMMES	HOMMES			
55	PIED ONG	14-janv-94	DONGA	AMADOU MOUSSA	97 64 84 83	19	12	7	DONGA	COPARGO	ONG/association non partenaire : récupération des enfants, scolarisation, mise en apprentissage des enfants
56	CPFR	05-janv-00	ATACORA	SOUMANOU MARIA	95 49 88 51	3	2	1	DONGA	COPARGO	Autres : service étatique de formation des f lles
57	CPS	05-oct-00	COPARGO	TAKOUNTI ROGER	95 36 76 40/ 97 82 80 98	2	1	1	DONGA	COPARGO	CPS : prise en charge psychosociale
58	CLCAM		KOUANDE	OROU OUARI BIO	95 72 82 81/ 23 82 12 85	5	4	1	ATACORA	KOUANDE	Partenaires pour services utiles (microfinance)
59	CSPAM	01-janv-07	KANDI	SABI AKIM	97 98 35 70 / 97 68 23 88	35	3	32	ALIBORI	KANDI	Formation professionnelle

Source : Enquête de terrain, février 2008

Staff du Projet Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights

CARE/EMPOWER/WJEI

Coordinateur National de CARE	: Rotimy DJOSSAYA
Directrice du Projet	: Sètchémè Jérônime M MONGBO
Responsable Administration/Finance	: Médard OUINSAVI
Spécialiste anti-Violence Basée sur le Genre	: Wabi OBADIMEDJI
Coordinatrice des Capacités Locales	: Ida Gisèle GNELE
Responsable du Suivi-Evaluation	: Daniel DJODJOUHOUIN
Assistante de Projet	: Thérèse MADJRI-YESSOUFOU
Assistant Comptable	: François AGOSSOU
Superviseur Zone Sud	: Gilbert DEOU MALE
Superviseur Zone Centre	: Marie-Noële EGOUNLETI
Superviseur Zone Nord-Est	: Boni YACOUBOU
Superviseur Zone Nord-Ouest	: Ismaël Ben BRAHIMA
Conducteur de véhicule	: Christian HODEHOU
Conducteur de véhicule	: Brice EDEMESSI
Conducteur de véhicule	: Denis DJOSSOU

Pour plus d'informations, contacter :
Projet Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights
EMPOWER/WJEI
CARE International au Bénin - 06 B.P. 1153 Cotonou
Tél. +229 21 30 44 00/21 30 90 09 - Email : reception.benin@co.care.org

Imprimé en Avril 2009
sur les presses de l'Imprimerie FRIDZEL PRESSE

01 BP 3927 COTONOU
Tél : 21 30 60 40 / Cel : 95 45 51 11 / 98 98 51 11
E-mail : fridzel.alavo@yahoo.fr

Pour plus d'informations, contacter :
Projet Enabling Mobilization and Policy implementation for Women's Rights EMPOWER/WJEI
CARE International au Bénin - 06 B.P. 1153 Cotonou
Tél. +229 21 30 44 00/21 30 90 09 - Email : reception.benin@co.care.org